UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01867302 0

4°
4°

UNIVERSITY OF ST. ANDREWS
LIBRARY

DE L'AVENIR POLITIQUE

DE

L'ANGLETERRE

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS,
55, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS.

DE L'AVENIR POLITIQUE

DE

L'ANGLETERRE

PAR

LE COMTE DE MONTALEMBERT,
L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

... Salvâ
Libertate potens...
LUCAN.

CINQUIÈME ÉDITION
REVUE ET CORRIGÉE.

PARIS
DIDIER ET Ce, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
35, QUAI DES AUGUSTINS.

Droit de traduction réservé.

JUIN 1857.

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/delavenirpolitiq00montuoft

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Le livre dont nous publions aujourd'hui la cinquième édition française a produit en Angleterre même une impression qui ne semble pas s'affaiblir, et qui se traduit par les articles que toutes les revues et les principaux journaux consacrent chaque jour à développer, à contester ou à confirmer les jugements et les prévisions de l'auteur. Mais il a eu surtout un honneur que nous croyons n'avoir jamais été accordé à aucun livre ni à aucun écrivain étranger : il a servi de thème à une discussion du Parlement anglais, et, invoqué tour à tour comme une autorité par les opinions les plus diverses, il n'y a rencontré que

des suffrages unanimes. Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner à ce sujet quelques détails que nous empruntons au compte rendu des débats parlementaires dans le *Times* du 25 avril 1856.

On discutait à la chambre des Communes, dans la séance du 26, la proposition de lord Goderich tendant à introduire le concours dans la nomination aux emplois civils, et à réaliser ainsi le premier point du programme de la réforme administrative.

Après l'auteur de la proposition, sir Stafford Northcote prit la parole pour l'appuyer, et termina son discours en citant le passage du livre de M. de Montalembert, où, comparant les systèmes d'éducation suivis en France et en Angleterre, l'auteur montre que l'éducation anglaise réunit les conditions qui doivent préparer les hommes à vivre dans un gouvernement libre. « Dans une société ainsi formée, » a ajouté l'orateur, « la mise au concours des fonctions publiques ne saurait avoir les dangers qu'elle offrirait ailleurs, et ne peut donner, au point de vue des services publics, que de bons résultats. »

Le chancelier de l'Échiquier (ministre des

finances), sir Cornewall Lewis, beau-frère de lord Clarendon, et connu par ses travaux sur l'histoire romaine, combattit la proposition au nom du gouvernement, comme incompatible avec la responsabilité ministérielle. Il invoque à son tour l'autorité de M. de Montalembert, et en ces termes :

« L'honorable préopinant en a appelé à l'opinion du comte de Montalembert et a cité un extrait de son dernier ouvrage; mais il a oublié de dire que M. de Montalembert, traitant spécialement la question de la réforme administrative, a exprimé indirectement son sentiment sur le sujet du libre concours. Et cette opinion est loin d'être favorable au système que l'on nous recommande. Ce système est pour M. de Montalembert le sujet des plus vives inquiétudes, et ces inquiétudes, l'éminent écrivain les exprime de la manière la plus éloquente et la plus énergique. Voici comment s'exprime M. de Montalembert dans son livre *De l'Avenir politique de l'Angleterre*, et j'ai entendu dire à un illustre Français, dont le nom commanderait le respect dans cette Chambre, que cette opinion était celle des hommes d'État les plus distingués du continent :

« Le progrès lent, mais incontestable, de la cen-
« tralisation administrative a augmenté le nombre

« des places à donner. La demande est et sera tou-
« jours très-supérieure à l'offre ; mais l'une et l'autre
« se sont accrues. C'est là le plus grand péril de la
« société anglaise. Le mal est loin d'être aussi grand
« que chez les nations du continent ; mais l'Angle-
« terre est déjà sur la pente fatale. Il est temps pour
« ses hommes d'État de reconnaître que le désir uni-
« versel et immodéré des emplois publics est la pire
« des maladies sociales. (*Applaudissements.*) Elle ré-
« pand dans tout le corps de la nation une humeur
« vénale et servile qui n'exclut nullement, même
« chez les mieux pourvus, l'esprit de faction et d'a-
« narchie. (*Vifs applaudissements.*) Elle crée une foule
« d'affamés capables de toutes les fureurs pour sa-
« tisfaire leur appétit, et propres à toutes les bas-
« sesses dès qu'ils sont rassasiés. Un peuple de sol-
« liciteurs est le dernier des peuples. Il n'y a pas
« d'ignominie par où on ne puisse le faire passer.
« (*Nouveaux applaudissements*) »

Après cette citation, le ministre continue ainsi :

« Je ne m'associe pas complétement aux expressions si énergiques de M. de Montalembert. Il faut se rappeler que c'est le langage d'un Français qui a vu dans son pays les effets de cette tendance qu'a la centralisation administrative de tout absorber, et qui

sait par quelle funeste influence le chef d'un gouvernement centralisé, ayant sous la main cette organisation puissante, peut arriver à fouler aux pieds les libertés d'une nation. Il faut donc faire la part des sentiments qui doivent nécessairement animer un écrivain français appartenant au parti parlementaire. Cependant, j'avoue que dans une certaine limite, je partage l'opinion de M. de Montalembert; je crois avec lui que dans l'intérêt du gouvernement, il n'est pas bon que toutes les vacances qui, de temps à autre, surviennent dans les administrations, soient offertes à l'ambition du public comme autant de prix à obtenir dans un concours où tout le monde pourra se présenter. »

C'est M. Gladstone, l'ancien chancelier de l'Échiquier dans le ministère de sir Robert Peel et de lord Aberdeen, qui a répondu au chancelier de l'Échiquier actuel. La citation que celui-ci avait tirée du livre de M. de Montalembert avait produit trop d'effet sur la Chambre pour qu'il la négligeât. Voici comment s'est exprimé, sur ce sujet, l'homme que tous les partis s'accordent aujourd'hui à regarder comme l'un des premiers orateurs du Parlement, et comme un des hommes d'État les plus éminents de l'Angleterre :

« J'ai à remercier mon honorable ami d'avoir introduit dans ce débat le nom d'un homme distingué que j'ai l'honneur de compter au nombre de mes amis, et dont il a invoqué l'opinion comme une autorité en faveur de la thèse qu'il défend. Pour ma part, je ne serais nullement surpris d'entendre dire que le comte de Montalembert, ou tout autre écrivain français, qu'un publiciste prussien, ou un auteur appartenant à quelqu'un des autres États du continent, à peu près sans exception, s'effraient d'une mesure qui aurait pour effet d'accroître la puissance et les moyens d'action du gouvernement. Dans les pays qui ne jouissent pas du bienfait d'institutions libres se développant et fonctionnant sans entraves, ce peut être une question de savoir s'il est bon de concentrer toute la puissance administrative et politique dans les mêmes mains ; mais si l'on me dit que, dans un pays comme le nôtre, il est peut-être dangereux pour la sûreté de l'État de donner trop de force aux services publics, je répondrai en montrant cette Chambre, et je dirai que les Communes d'Angleterre sont assez fortes pour arrêter tout pouvoir qui deviendrait dangereux pour les libertés du peuple. Il se peut que la question de savoir si cette Chambre elle-même n'a pas une tendance à franchir les limites de ses attributions et à absorber en elle tous les pouvoirs soit, dans l'avenir, l'objet d'un sérieux examen ; mais tant qu'elle possèdera la

force qu'elle tire de son origine, de son histoire, de sa composition, il y a quelque chose de vain, de pusillanime, de puéril à s'effrayer de l'idée de voir les services publics se fortifier, se perfectionner et se montrer ainsi dignes de figurer à côté des institutions libres de l'Angleterre. J'admets volontiers que notre situation diffère, sous ce rapport, de celle des autres pays. Dans certains États du continent, l'expérience pourrait avoir ses dangers; mais en Angleterre vous pouvez donner à l'organisation des services publics toute la force que vous voudrez, avec l'assurance que, plus vous les fortifierez, plus vous les rendrez propres à bien conduire et à administrer les affaires du pays.

« Je ne puis m'empêcher de croire que mon très-honorable ami n'a pas été heureux dans l'extrait qu'il nous a lu du livre de Montalembert, car le passage qu'il a cité est précisément celui qui serait le mieux choisi pour faire crouler toute son argumentation. Montalembert, l'un des plus grands maîtres en éloquence que la France ait jamais produits, dénonce la tendance de certains gouvernements à multiplier les emplois publics, et cela, dans un langage qui serait très-bien placé dans la bouche d'un chancelier de l'Échiquier résistant à la demande importune d'une nouvelle création de places. Il condamne ce système comme dangereux pour la moralité poli-

tique d'un pays, comme détruisant dans une nation toute énergie et créant une foule de solliciteurs affamés, espèce vénale et servile qui n'a pas même le peu de mérite qui peut se trouver encore en de telles gens. Craignez-vous d'encourager la vénalité et la servilité? (*Oui, oui.*) Alors mettez des limites au droit de nomination directe, car c'est le système de nomination sans concours et sans examen qui fait naître et développe ces vices. (*Applaudissements.*) L'homme qui se présente pour faire preuve de capacité n'est pas un solliciteur affamé. Il ne songe pas à ramper pour parvenir ; il ne vend pas sa conscience, et ne demande pas à un autre homme de commettre cette bassesse à son profit. Il se présente avec la confiance qu'il est capable de servir son pays, et il demande courageusement que sa capacité soit mise à l'épreuve sur un théâtre où ni la crainte, ni la faveur, ni l'affection, ne peuvent lui faire espérer un prix qu'il ne mériterait pas. Voilà les idées en faveur desquelles on peut invoquer le témoignage du livre de Montalembert, et si mon très-honorable ami est très-satisfait de sa citation, je dois lui dire que cette citation fait encore mieux mon affaire que la sienne.» (*Très-bien.*)

La proposition de lord Goderich a fini par être

admise à une première lecture, à la majorité de cent huit voix contre quatre-vingt-sept.

L'auteur a profité de cette nouvelle édition pour introduire dans son texte quelques rectifications sur divers points de détail qui lui ont été signalés par des critiques anglais.

1er juin 1856.

I

POSITION DE LA QUESTION.

Que va devenir l'Angleterre ? se demande-t-on partout sur le continent. En Angleterre même, la question doit se poser au fond de plus d'un cœur. Mais en dehors des préoccupations de la politique contemporaine ou du patriotisme alarmé, et pour le petit nombre de ceux qui professent encore le culte de la liberté et de la dignité humaine, il n'y a pas, à l'heure qu'il est, de problème plus vital que celui des destinées prochaines de l'Angleterre.

Nul ne peut se le dissimuler, il s'est formé

de par le monde une opinion défavorable à la sécurité de cette grande nation, à la durée de ses glorieuses institutions, et même à sa moralité politique. La confiance sans bornes, l'envie trop légitime, l'admiration passionnée qu'elle inspirait depuis un siècle aux esprits éclairés, aux âmes généreuses, ont fait place peu à peu à des sentiments très-différents. Pendant que les anciens et fidèles partisans de l'Angleterre et de tout ce qu'elle représente dans le monde en sont encore à la défiance ou à l'appréhension, ses adversaires, en nombre toujours grossissant, appellent et saluent d'avance la chute de la vieille Angleterre. Là comme ailleurs, absolutistes et démocrates s'entendent au fond, pour former les mêmes vœux, applaudir à la même catastrophe. L'Angleterre a trop longtemps confondu les uns et les autres. Elle a donné un trop éclatant démenti à la fausse logique, à la fausse science et aux passions implacables des esprits absolus; sa force toujours crois-

sante, sa liberté sans bornes, sa prospérité sans rivale fournissent de trop formidables arguments à la fois contre la démagogie socialiste qui veut tout passer au crible d'une égalité sauvage, et contre cette théorie monarchique qui ne sait préserver les peuples du désordre et de la terreur qu'en les refoulant dans le silence et le néant.

Elle a trop glorieusement offert aux honnêtes gens son exemple comme un refuge contre cette honteuse alternative. Depuis l'avortement ou l'abdication du libéralisme continental, elle est désormais seule au monde. Partout s'exhale la secrète impatience de ceux qui se disent : Quand donc le monde sera-t-il débarrassé de ce cauchemar? Qui nous délivrera de ce nid d'aristocrates opiniâtres et de libéraux attardés? Quand brisera-t-on l'orgueil de ce peuple qui brave les lois de la logique, qui a l'audace de croire en même temps à la tradition et au progrès, de maintenir la royauté et de pratiquer la liberté, de

repousser la révolution et d'échapper au despotisme ?

Cette impatiente attente du mal d'autrui trouve des organes bien divers. Elle possède à la fois les avocats de la police qui se pratique à Naples, et les panégyristes des spoliations qui se commettent à Madrid. Elle a inspiré à M. Ledru-Rollin son livre sur la *Décadence de l'Angleterre.* Elle enflamme le zèle de tous ces écrivains absolutistes qui entremêlent chaque jour à leurs prophéties funèbres de lourds sarcasmes contre les mœurs et les institutions britanniques.

Tout homme qui a encore quelque souci de l'avenir des idées généreuses et des principes libéraux en Europe doit se demander si ces prédictions sont fondées ; si l'Angleterre pourra échapper aux dangers qui la menacent, survivre seule au naufrage, sortir triomphante de l'épreuve, ou bien si le jour approche où le chœur des courtisans et des démagogues, des esprits fanatiques et des

âmes serviles, des partis ruinés et des nations abâtardies du continent pourra crier de loin à ce grand peuple vaincu : *Et tu vulneratus es sicut et nos : nostri similis effectus es... Quomodo cecidisti de cœlo, Lucifer, qui vulnerabas gentes?* (Isaïe, XIV, 10, 12.)

Je n'oublie pas qu'en dehors de ces passions ainsi liguées contre elle, d'autres hommes aussi ont pu, non pas désirer sa ruine, mais lui imputer des griefs trop légitimes, mais douter, comme elle semblait douter elle-même, de sa force et désespérer de sa fidélité aux lois de son histoire. Oui, aux yeux des vrais amis de la liberté, de ceux qui refusent de confondre sa cause avec celle de la révolution et de cette démocratie qui appelle et accepte le niveau du despotisme, l'Angleterre n'est certes pas sans reproche, et le moment peut paraître mal choisi pour faire son apologie. L'insupportable arrogance de la diplomatie anglaise envers les faibles et de la presse anglaise envers tout le monde, a soulevé la

juste indignation d'une foule d'honnêtes gens. Bien plus, l'action aggressive et dissolvante de la puissance britannique à l'encontre du droit et de la foi des peuples catholiques en Suisse et dans le midi de l'Europe, mérite la réprobation de tout chrétien sincère; et, si je ne devais me borner strictement dans cette étude à la question politique, elle m'obligerait à renouveler ici les protestations que j'ai fait entendre ailleurs contre cette lamentable aberration d'une race si naturellement religieuse. Enfin, depuis quelques années l'Angleterre a tellement varié dans son attitude, elle a passé si brusquement des excès de l'invective aux excès de l'adulation, elle a tant oublié, tant dissimulé, tant sacrifié le droit et la liberté à son ambition, à ses craintes, à ses intérêts! elle semblait abdiquer si complétement l'honneur de ses institutions libres devant la force du principe contraire! Ç'a été le coup de grâce pour plus d'un noble cœur parmi nous!

Mais dans la vie politique, sous peine de devenir le complice de sa propre ruine et de rendre sa défaite irréparable, il ne faut s'abandonner ni au dépit, ni au découragement. Il ne le faut pas surtout quand il s'agit de juger une nation qui a, comme la France elle-même, d'incompréhensibles et soudaines défaillances et des revirements plus brusques encore. Il ne faut pas oublier ce qu'elle a été pendant deux siècles, ce qu'elle peut redevenir, ce qu'elle redeviendra certainement. Car entre elle et nous, entre elle et ceux qui veulent conquérir et mériter la jouissance de la liberté réglée dont elle a le monopole, il ne peut y avoir que des malentendus, et point de rupture permanente. Nous avons au fond les mêmes besoins, les mêmes devoirs, les mêmes ennemis. Court-elle les mêmes dangers que ceux auxquels nous avons succombé? Voilà la question, la seule que je veuille traiter.

Je me permets de répondre à ces appréhen-

sions et à ces prophéties par un témoignage impartial et résolu. Non, l'Angleterre n'est pas encore à la veille de périr. Non, elle n'est pas dégoûtée de ses glorieuses et fécondes institutions. Non, elle n'en est pas encore tombée au point de préférer la démocratie à la liberté, et l'égalité dans la servitude à la vie, à la force, à l'indépendance qu'elle puise dans ses traditions aristocratiques. Non, elle ne suivra pas l'exemple du continent, et les ennemis de la libre parole et du *self-government*, les absolutistes et les socialistes, attendront longtemps encore le jour de son abdication et de sa ruine.

Ce n'est pas sans une certaine défiance que j'énonce cette opinion. Nous avons tous, depuis 1848, l'expérience personnelle de la vanité de nos prévisions et de la fragilité de nos arguments. Jamais peut-être Dieu ne s'est plu davantage à démentir les calculs de la sagesse humaine, et à se jouer de nos espérances. S'il est d'ailleurs toujours chanceux

et téméraire de raisonner sur l'avenir d'une nation, cette difficulté existe surtout à l'égard du peuple anglais, qui n'offre aucun aspect facile à saisir du premier coup et à embrasser d'un seul regard.

Le baron de Bulow, longtemps ministre de Prusse à Londres, disait un jour à des compatriotes qui lui demandaient son avis sur le pays où il était accrédité : « Après y avoir passé trois semaines, j'étais tout prêt à écrire un livre sur l'Angleterre ; après trois mois j'ai pensé que la tâche serait difficile, et maintenant que j'y ai vécu trois ans, je la trouve impossible. »

L'Angleterre n'est pas un de ces parcs à allées droites et à arbres taillés, où le regard va droit devant soi à perte de vue, où tout est aligné, émondé, sablé et arrosé par ordonnance de police. C'est une forêt vigoureuse et touffue, où il y a de bons et de mauvais cantons, des pelouses charmantes et d'abominables fondrières, des chênes séculaires et

des broussailles inextricables, mais où tout est spontané, robuste, naturel, et où la vie éclate et abonde de toutes parts. Seulement il faut en faire le tour, la sonder et la parcourir en tout sens et en toute saison pour s'en faire une idée. Encore ne sait-on jamais très-bien si cette idée est exacte ou complète; mais ce qu'on sait, ce qu'on sent, c'est qu'il y a là un foyer de vie, de force et de beauté qui périra sans doute un jour, comme tout ce qui est humain, qui peut demain être consumé par la colère de Dieu, mais où rien n'indique encore la décadence et la mort qu'on se plaît à lui prédire.

Avant de chercher à justifier par quelques faits et quelques raisons l'impression que j'énonce, il me faut établir une distinction fondamentale. Je ne veux envisager dans cette étude que la situation intérieure de l'Angleterre : je n'entends ni juger, ni surtout défendre sa politique étrangère. Je maintiens, au sujet de celui qui la dirige depuis tant

d'années, le jugement que j'ai porté la veille de la catastrophe de 1848. Je signalais déjà alors dans lord Palmerston, dans le champion de Pacifico en Grèce, et dans l'oppresseur des petits cantons en Suisse, le grand contempteur du droit des faibles et le grand auxiliaire de la révolution contre la liberté. Rien ne saurait mieux confirmer ce jugement que la profonde sympathie qu'il a montrée depuis lors pour des idées et des institutions dont nul avant 1848 n'eût osé rêver la possibilité. Le peuple anglais a été son trop fidèle complice. A part même cette influence individuelle, j'abandonne à la critique des ennemis de ce peuple et ce qu'il fait et ce qu'il pense en dehors de chez lui. J'y reconnais trop manifestement le cruel et implacable égoïsme qui a caractérisé dans l'histoire tous les peuples conquérants, et plus que tout autre, ce peuple romain dont l'Angleterre reproduit si fidèlement la grandeur, la dureté, la liberté traditionnelle, la per-

sonnalité superbe et l'indomptable énergie.

Il faut seulement reconnaître que cette politique étrangère, digne de toute réprobation quand on la juge, peut sembler moins coupable quand on la compare. Que celui dont la patrie est sans reproche lui jette la première pierre ! Ce ne sera ni l'Autriche ni la Prusse, qui persévèrent à prendre devant Dieu et les hommes la responsabilité du partage de la Pologne. Encore moins la Russie, dont l'insatiable et sanguinaire avidité a fini par s'attirer un châtiment tardif. Ce ne sera pas même la France, où les spoliations et les iniquités du premier empire n'ont altéré en rien le prestige de la légende napoléonienne.

Laissons donc là la politique extérieure de l'Angleterre, et ne disons un mot de sa position dans la guerre actuelle que pour signaler l'erreur de ceux qui ont cru voir un symptôme avant-coureur de sa ruine dans la désorganisation de ses services militaires en Crimée. Je conviens qu'elle-même a fait

trop de bruit de ses propres désastres, et que les hommes d'Etat sur qui on a voulu en rejeter la responsabilité ont beaucoup trop mollement repoussé les reproches dont on les accablait. Quoi de plus simple, ce semble, que de reporter exclusivement cette responsabilité sur les événements et sur les conséquences naturelles du système que l'Angleterre avait volontairement et sciemment adopté depuis la réforme parlementaire ? Sans doute le pays et le gouvernement avaient singulièrement méconnu la force de l'adversaire que l'on allait combattre sur son propre terrain. Sans doute on y a partagé l'illusion générale que les premières défaites des Russes par les Turcs avaient dû faire naître ; sans doute on n'avait pas compté avec le temps, avec la distance, avec la maladie, avec les éléments. Le génie de la prévoyance n'avait pas passé par là : cela est évident. Mais de quel droit après tout s'en étonner et s'en plaindre ?

L'Angleterre n'a point eu, comme la France en Algérie, cette école incomparable, où pendant vingt ans notre armée, guidée par d'illustres généraux, enflammée par l'exemple de princes jeunes, intrépides et modestes, a pu s'exercer à toutes les péripéties de la guerre la plus laborieuse, à toutes les épreuves du climat le plus variable ; où notre admirable intendance, sortie tout entière depuis 1835 des rangs de nos officiers, avec leurs traditions d'honneur et de sévère probité, a su apprendre à surmonter tous les obstacles, à combiner l'activité avec l'ordre, l'énergie avec l'intégrité, sous le contrôle salutaire d'une publicité implacable.

Aucune armée au monde n'a pu entrer en campagne avec les avantages qu'assurait à l'armée française ce legs magnifique de la monarchie constitutionnelle. Mais l'Angleterre pouvait se consoler de cette infériorité par le souvenir de ses luttes et de ses progrès pendant la paix. Tandis que l'un des der-

niers actes du gouvernement parlementaire en France, avant 1848, avait été le vote d'une somme de 100 millions pour approvisionner nos arsenaux maritimes, et rendre ainsi possibles les armements extraordinaires qui ont eu lieu depuis, l'Angleterre avait obstinément et systématiquement réduit tout son établissement militaire, ses arsenaux, son artillerie, ses cadres, ses dépôts au-dessous du niveau que l'expérience du passé et la grande autorité du duc de Wellington lui conseillaient de respecter. Mais aussi c'était pour se livrer sans réserve aux immenses développements d'une politique nouvelle, féconde en séductions et en résultats incalculables. C'était pour émanciper les noirs de ses colonies, au prix d'une rançon de cinq cent millions payés par la métropole. C'était pour abroger les lois sur les céréales et réaliser, plus qu'on ne l'avait encore fait ni tenté en aucun pays, la vie à bon marché. C'était pour supprimer ou réduire d'innombrables impôts sur toutes les

nécessités et tous les agréments de la vie. C'était pour diminuer sa dette nationale, tandis que tous les pays du continent augmentaient la leur. Voilà à quoi ont passé les ressources et les économies du budget anglais depuis 1814. On pouvait, certes, trouver dans ces glorieuses conquêtes de la paix de quoi se consoler des mécomptes d'une première campagne, entreprise avec irréflexion et imprévoyance, mais qui n'en a pas moins servi à démontrer la solidité et la patience, la discipline et l'inébranlable courage des troupes britanniques.

Presque toujours, d'ailleurs, les premiers efforts de l'Angleterre dans les guerres continentales ont été malheureux. Elle n'y a jamais vu qu'un motif de persévérer avec acharnement dans la tâche commencée. Excepté sur mer, l'histoire de sa lutte prodigieuse contre la Révolution et l'Empire n'offre qu'une longue série de revers, jusqu'à ce que le génie du duc de Wellington vienne enfin

couronner son indomptable constance. C'est pour ne s'être pas laissé décourager par les pitoyables campagnes du duc d'York en 1794 et 1799, ou par la retraite désastreuse de sir John Moore en 1808, qu'il lui fut donné de triompher enfin du plus grand capitaine des temps modernes. Quelle que soit la fortune de la guerre actuelle, on peut être assuré que le peuple anglais y mettra toute l'énergie, toute la persévérance que comportent son histoire et son caractère national, et de plus toute l'ardeur que développe la pratique des institutions libres. Il fera voir encore une fois, comme de 1792 à 1814, que la discussion, la critique, la publicité la plus illimitée, l'intervention quotidienne de la presse et de la tribune, l'usage et même l'abus de tous les droits n'ôtent rien, chez un peuple vraiment digne d'être libre, à l'élasticité, à la vigueur, à la constance qui sont les conditions et les garanties de la victoire [1].

[1] Je n'en veux pas d'autres preuves que la résignation

Il ne faut pas d'ailleurs grossir le mal actuel, ni se laisser duper par les exagérations que dicte à la presse anglaise l'esprit de parti ou la susceptibilité patriotique. Il ne faut surtout pas en déduire des conclusions tout à fait erronées sur la puissance militaire de l'Angleterre. Où est le peuple qui pourrait aujourd'hui entretenir à mille lieues de chez lui une armée de près de cent mille *volontaires*, de cent mille hommes levés et maintenus sous les drapeaux sans le secours de la conscription, comme le fait depuis deux ans l'Angleterre en Crimée? Amis et ennemis ont également intérêt à ne pas se faire illusion sur la valeur réelle de cette armée, qui a été si sévèrement jugée. Elle n'aura jamais l'élan,

avec laquelle toute l'Angleterre supporte l'impôt de six pour cent sur le revenu (*Income-Tax*) qui a été rétabli uniquement pour subvenir aux frais de la guerre actuelle; puis la somme énorme des deux souscriptions pour les familles des soldats de l'armée de Crimée. Le 20 octobre dernier, ces souscriptions avaient atteint le chiffre de *trente-cinq millions* de francs (1,388,069 livres sterling). En France, la souscription analogue n'a pas dépassé un million.

la hardiesse, l'insouciante et intrépide gaîté de nos soldats français. Mais quant à l'indomptable énergie dans les grands dangers, quant au mépris de la mort, quant au culte de la discipline, elle ne le cède à personne. Qui pourra oublier l'exemple de magnanimité antique et d'abnégation chrétienne qu'a donné, il y a quelques années, tout un régiment anglais englouti dans un naufrage? On l'avait embarqué sur la frégate le *Birkenhead*, pour aller tenir garnison au Cap de Bonne-Espérance. Le navire touche sur un écueil à peu de distance de sa destination. Les moyens de sauvetage ne permettent de porter à terre que les femmes, les enfants et quelques passagers infirmes. Officiers et soldats prennent les armes, se rangent en bataille sur le pont pendant que le sauvetage partiel s'opère, et pendant aussi que le vaisseau s'enfonce lentement dans les flots. Pas un de ces hommes jeunes, forts, armés, n'essaye de prendre la place des faibles qui vont vivre : et sans un

cri, sans un murmure, le régiment descend tout entier dans l'abîme, martyr de l'obéissance et de la charité. A mon sens, le nom du *Birkenhead* et la date de ce naufrage[1] figureraient sur les drapeaux de ce régiment à aussi bon titre que les plus brillantes victoires.

Ajoutons que les institutions politiques de l'Angleterre lui fournissent tous les moyens nécessaires pour introduire promptement dans l'organisation de son armée les changements que réclame la marche des temps, et contre lesquels ne prévaudra pas l'esprit de routine. Je n'affirme pas qu'on en sera réduit à établir la conscription dans un pays qui tient tant à la liberté individuelle : mais assurément la guerre actuelle amènera des modifications radicales dans son système militaire. L'armée anglaise a aujourd'hui encore les vertus et les défauts des armées aristocratiques. Quand on lit ces lettres qui arri-

[1] 25 février 1852.

vent du camp anglais en si grand nombre, avec une si complète liberté, et que l'on publie avec une si courageuse franchise, on les croirait volontiers écrites par nos vaillants hommes d'armes d'autrefois, qui, vainqueurs à Marignan et à Cérisolles, ne savaient pas supporter les ennuis des quartiers d'hiver sur le sol ennemi, et revenaient en toute hâte à la cour ou dans leurs domaines, pour y attendre la prochaine bataille. Par son héroïque bravoure, par sa composition, par la trop grande distance qui sépare l'officier du soldat, comme aussi par la lenteur de ses mouvements, par son ennui et son impatience en présence des fatigues prolongées de la stratégie moderne, enfin par la difficulté qu'elle éprouve à se tirer d'affaire au milieu des embarras prosaïques de la vie des camps, l'armée britannique ressemble trop à ce qu'étaient les nôtres du temps de François Ier ou de Louis XIV. Celles-ci ont à jamais honoré le nom et le drapeau de la France, mais elles ne soutien-

draient pas la comparaison, ailleurs que sur le champ de bataille, avec nos légions modernes, aguerries à toutes les fatigues, habituées à se créer au bivouac toutes les ressources de la vie domestique ou civile, et chez qui une sévère et intelligente discipline n'a en rien atténué l'incomparable élan de leurs pères.

Mais le peuple anglais connaît et comprend son mal. On peut être sûr qu'il ne s'y résignera pas, et qu'il saura chercher et trouver le remède. Une fois trouvé, l'admirable mécanisme de sa constitution lui permettra de l'appliquer avec cette résolution énergique et efficace dont il n'a jamais manqué.

Je me rappelle ici une page trop peu connue d'un écrivain qu'une mort prématurée a ravi à la presse française, et qui rentre trop bien dans mon sujet pour n'être pas citée.

« Dans sa lutte suprême contre la République et l'Empire, la grande force de l'Angleterre était dans ses institutions. Le gou-

vernement anglais a fait la guerre pendant vingt-deux ans, en traînant après soi l'attirail de la liberté, au milieu des clameurs de la tribune et de la presse, au milieu des désastres du commerce, malgré les émeutes, les meetings, les pétitions pour la réforme électorale, et les vitres cassées, sans jamais rien sacrifier de ses légitimes droits, sans se croire une seule fois obligé de céder, soit à l'ennemi intérieur, soit à l'ennemi extérieur...

« La mauvaise foi des partis, l'injustice et les discours de l'opposition parlementaire, les batailles de tous les jours sur la place publique ne l'ont pas moins bien servi que son intelligence et son patriotisme. Quand il n'y avait plus sur le continent ni une tribune, ni une presse libre, toutes les passions, les bonnes comme les mauvaises, étaient incessamment tenues en éveil dans l'empire britannique, et sans le vouloir, sans y songer, elles concouraient au même but. Personne n'y pouvait être trompé ou trompeur plus

d'un jour. Ce mouvement et ce bruit qui faisaient croire à Napoléon que l'Angleterre était toujours au moment de sauter en l'air, comme un baril de poudre, c'était la vie d'un peuple libre. Le baril de poudre est encore à la même place, et ce sont les peuples bien sages, bien dociles, bien aimables, qui s'amusent à faire le saut périlleux...

« Sur le continent on exagère les victoires et on dissimule les défaites; en Angleterre, les succès les mieux constatés trouvent toujours des censeurs jaloux et malveillants; mais le tumulte de la place publique, les colères de la tribune, les indiscrétions de la presse n'ont diminué en rien ni la confiance des généraux, ni la bravoure des soldats...[1] »

[1] Jules Maurel, *Le duc de Wellington*, Bruxelles, 1852.

II

CE QUI TROMPE PLUSIEURS D'ENTRE CEUX QUI JUGENT L'ANGLETERRE.

Mais rentrons dans le cercle que nous nous sommes tracé, dans l'appréciation exclusive de la situation intérieure de l'Angleterre. Sachons y reconnaître en premier lieu le fait même que nous signalions à l'instant, qui est à la fois la condition essentielle de la vie nationale, et la source des erreurs les plus habituelles aux juges étrangers. Tout y est discuté, critiqué, débattu sans réserve. Tout s'y fait au grand jour et au milieu du bruit. Rien n'échappe à cette loi universelle. Reli-

gion, politique, guerre, législation, administration, il faut que tout passe et repasse chaque jour par ce crible redoutable. Les observateurs qui vivent dans un tout autre milieu sont tout d'abord étourdis et effrayés par un tel spectacle. Ils jugent d'après ce qui leur arriverait à eux-mêmes, à leurs voisins, à leurs gouvernements, si on les soumettait à une pareille épreuve. Ils en tirent des conclusions tout à fait fausses, que les démentis mille fois répétés de l'expérience ne les empêchent pas de recommencer sans cesse. Pour qui vit dans un cachot sans soupirail, un filet de lumière qui pénètre par la fente d'une porte entr'ouverte suffit pour éblouir et blesser la vue. Pour qui a longtemps joui du silence, le moindre bruit est insupportable. Pour qui n'a jamais navigué, le moindre grain semble un ouragan. Mais l'homme qui passe sa vie dans la pleine lumière du jour, qui la dépense au milieu des mille bruits du travail, ou qui la joue au sein des flots, ne se laisse ni

éblouir, ni étourdir, ni effrayer pour si peu.

Quand on entre dans quelque grande usine, la première impression d'un ignorant ou d'un enfant est de se demander comment on y peut vivre, comment l'ordre se maintient au sein de cette population nombreuse, de ce mouvement perpétuel, de ce tapage étourdissant : comment l'esprit résiste et se retrouve entre ces roues qui tournent, ces pistons qui gémissent, ces scies qui grincent, entre l'aigre sifflet de la vapeur, l'infecte odeur de la graisse, les noirs tourbillons de la fumée. Et cependant tout marche, tout aboutit, tout réussit, et du fond de cette confusion apparente, de ce bruit odieux, de cette fourmillière d'hommes, voici que l'on retire les chefs-d'œuvre de la mécanique et de l'industrie, les armes et les instruments de précision qui vont assurer les victoires de nos soldats, ou les prodiges d'élégance et de finesse qui servent à la parure de nos filles.

Telle est d'ailleurs, partout et toujours, la

condition de la vie, de la vraie vie, de la vie virile, la seule dont il vaille la peine de vivre! Ce qui fait la force des individus fait aussi la force des nations; l'habitude du danger, la perpétuité de l'effort, la liberté du mouvement. Qui jamais a rêvé la vie avec un garde-vue sur les yeux, avec du coton dans les oreilles, avec la main d'un maître pour béquilles? Quand vous me montrez un homme dans cet accoutrement, je plains et je respecte les infirmités inséparables de la vieillesse, mais je n'y reconnais pas les conditions de la vie. Et quand c'est un peuple entier que vous me représentez ainsi, comme l'idéal de votre doctrine sociale, je fuis loin de vous, au moins par le cœur et l'esprit, et mon âme prend son vol vers ces heureuses et trop rares régions où les nations ont mérité de sortir des langes de l'enfance et ne sont pas encore couchées sur le grabat de la décrépitude.

Une autre source d'erreurs fréquentes pour l'étranger qui veut juger l'Angleterre, c'est

le mal que les Anglais aiment à se dire les uns aux autres, d'eux-mêmes, de leur pays, de leurs lois, de leur gouvernement. Ils agissent comme ces grands seigneurs de mauvaise humeur qui, tout en étant profondément convaincus de leur grandeur et de leur supériorité en tout, se donnent les airs de faire très-peu de cas de tout ce qui est à eux. Cela dure jusqu'à ce qu'un imprudent auditeur prenne leurs dires au pied de la lettre et prétende agir en conséquence, ou simplement répéter ce qu'il leur entend proclamer. Aussitôt ils regimbent et lui font sentir cruellement son erreur. C'est d'ailleurs le propre des nations libres et rassurées sur leur sort d'affecter une réprobation exagérée pour les inconvénients et les infirmités de leur situation, et de se dépeindre comme sur le bord de tous les précipices ; absolument comme ces jeunes gens, pleins de vie et d'avenir, qui se désespèrent au premier mécompte et se déclarent à jamais dégoûtés de l'existence, au moment même où

ils vont se marier ou obtenir la place qu'ils sollicitent. Les uns et les autres sont sincères dans leur illusion ; ils croient ce qu'ils disent, mais ce qu'ils disent est insensé. C'est quelquefois la preuve d'une surabondance de jeunesse et de force : quelquefois aussi cela tourne mal. La France aussi s'est donné ce plaisir sous la tyrannie parlementaire; mais elle n'a point à se féliciter de cet amusement. Nous nous sommes tous dit tant de mal de nous-mêmes à nous-mêmes, qu'on a fini par nous prendre au mot, et nous traiter, surtout en Angleterre, comme des gens absolument incapables de produire ou de conserver des institutions libérales. L'Anglais se garde bien de tirer la même conclusion pour lui-même. Il se sent à l'abri des coups de tête et des plongeons. Il sent que la constitution qui le protége n'est point une de ces frêles tentes dont il faut bien se garder de secouer les parois ou de desserrer les piquets, de peur que le premier vent du désert ne vienne l'enlever. Il sait que sa

maison n'est pas de verre, et qu'il peut y jeter des pierres impunément. Il sait que l'Angleterre, s'il faut en croire l'expérience du passé, peut se livrer à cette récréation sans danger, car il y a bientôt deux siècles que ses journalistes, ses pamphlétaires, trop souvent même ses orateurs et ses plus grands écrivains, font au grand jour la lessive de sa défroque et la clinique de ses infirmités.

Pour peu que l'on soit familiarisé avec l'histoire politique de l'Angleterre, on ne peut se défendre de sourire en voyant sur quels fondements s'élèvent les arguments de ceux qui annoncent périodiquement la ruine prochaine et inévitable du dernier asile de la liberté moderne. Tantôt c'est un *meeting* où des orateurs plus ou moins inconnus ont tenu un langage séditieux au premier chef. Tantôt ce sont des vitres cassées dans les quartiers aristocratiques. Tantôt c'est l'assemblage tumultueux de cent mille individus, avec accompagnement de cris, de bannières, de pro-

cessions. Tantôt encore ce sont les invectives de la presse contre les hommes et les choses que l'on supposait le plus en honneur chez le peuple britannique. Mais on oublie que tout cela s'est vu depuis longtemps, s'est toujours vu depuis que l'Angleterre est libre, depuis qu'elle a accepté les infirmités et les inconvénients de la liberté avec ses incomparables avantages. En 1780, aux plus beaux jours du gouvernement aristocratique et de la splendeur oratoire du Parlement anglais, Londres a été au pouvoir d'une horde de brigands qui ouvrirent les prisons et brûlèrent les hôtels de plusieurs des principaux personnages du royaume. En 1830, quinze ans après la bataille de Waterloo, on alla briser les fenêtres du duc de Wellington, qui fit construire à cette occasion ces volets, à l'épreuve de l'artillerie populaire, que l'on voit encore à son hôtel. Quelques années plus tard, O'Connell réunissait en plein air cent mille Irlandais frémissant sous sa main, et disposés,

selon l'impression générale, à se jeter, sur un signe de lui, dans tous les périls de la guerre civile. Et pendant tout cela, et avant comme après, des voix éloquentes et écoutées dénonçaient les institutions nationales comme des leurres, le Parlement comme un mauvais lieu, l'aristocratie comme une caste d'oppresseurs et d'exploitateurs, le peuple anglais comme un ramas de dupes et d'esclaves, écrasés d'impôts et d'affronts par une oligarchie insatiable. Tout cela s'est dit et répété sur tous les tons, à toutes les périodes; tout cela peut-être a été cru; tout cela se dit et se redira encore; mais tout cela a passé et passera comme une pluie d'orage. L'Anglais n'en demeure pas moins persuadé que son pays est le premier pays du monde. Il ne le dit pas toujours, à moins qu'on ne le contredise; mais il le croit, et il a pour cela de bonnes raisons, qu'il dépend de lui de rendre meilleures encore.

III

LES DEUX DÉMOCRATIES.

Voici maintenant le problème que nous nous posons. L'Angleterre restera-t-elle debout au milieu de la crise européenne? et restera-t-elle absolument ce qu'elle est aujourd'hui? A la première de ces questions, on peut répondre hardiment : *oui;* et à la seconde : *non.*

L'Angleterre possède plus qu'aucune autre nation du monde les conditions essentielles de la vie sociale, morale et matérielle; mais elle vivra, comme elle a toujours vécu, en se

transformant graduellement, en mariant, avec un art instinctif et une sagacité merveilleuse, le génie de la tradition intelligente à la pratique du progrès modéré, le soin des intérêts généraux à la dignité civique et à la liberté individuelle du moindre des citoyens.

Le progrès constant et le triomphe définitif de la démocratie sont aujourd'hui des faits incontestables, aussi évidents que le progrès et le triomphe de la monarchie absolue depuis le XVe siècle jusqu'au XVIIIe. La démocratie gouverne partout où elle ne règne pas encore. Il est insensé de méconnaître cette victoire, insensé aussi de s'y opposer tant qu'elle ne dégénère pas en oppression, tant qu'elle n'entraîne pas certaines conséquences incompatibles avec la conscience et le bon sens.

Mais il est trop évident qu'il y a de par le monde deux démocraties.

Il y a celle qui reconnaît les lois de l'équité et de l'honneur, qui a confiance dans la force de la vérité et de la justice, qui ne réclame

pour assurer leur triomphe que la liberté de les faire connaître, qui a déjà renversé toutes les barrières élevées contre le juste avénement de la multitude à la jouissance de tous les biens et de tous les droits qui doivent lui appartenir. Elle a conquis pour tous l'égalité devant la loi, devant l'impôt et devant l'ennemi, avec l'accessibilité des plus dignes à tous les emplois; et ces conquêtes, Dieu merci, assurées pour toujours, nous sont au moins aussi chères et beaucoup plus nécessaires qu'à nos antagonistes. Elle veut que l'homme public soit avant tout fils de ses œuvres; mais elle veut aussi que l'intelligence et la vertu soient les principales conditions de l'exercice du pouvoir, et, par cela même, elle s'oblige à reconnaître toutes les supériorités légitimes, et à les respecter après les avoir reconnues.

Cette démocratie-là, quelle que soit la forme qu'elle doive revêtir, royauté contenue ou république modérée, a déjà conquis les

vœux et le concours de tous les honnêtes gens éclairés.

Mais il y a une autre démocratie, haineuse, jalouse, furieuse, fille de l'envie, que Bossuet a si bien définie *le noir et secret effet d'un orgueil foible.* Son génie consiste surtout à contester et à détruire toutes les supériorités qui sortent de la nature des choses, telles que la vie historique des peuples les constitue et les proclame. Elle est l'ennemie de tout ce qui dure, de tout ce qui résiste, de tout ce qui grandit. Elle nie tous les progrès graduels de la liberté ; elle insulte tous ses alliés naturels ; elle poursuit surtout d'une implacable ingratitude les princes qui l'ont donnée ou servie. Elle fait de la vie des nations un orage perpétuel ; elle les réduit à chercher éperdues un refuge dans le premier port venu, et à s'y donner pour servantes ou pour otages à celui qui les sauvera du naufrage.

Grâce au ciel et pour l'honneur de l'humanité, ce n'est pas là la seule démocratie

que l'on puisse concevoir, que l'on ait connue dans le monde ; mais c'est hélas ! la seule dont les démocrates modernes du continent aient su établir le règne pendant les courts instants de leur victoire. Avec eux, ce n'est pas la démocratie libérale, c'est la démocratie unitaire qui a vaincu. Aussi ne peut-elle servir qu'à frayer la route à l'unité du despotisme. Et quand l'œuvre est consommée, n'a-t-on pas toujours vu la démocratie révolutionnaire se consoler de ses affronts et de ses mécomptes en se raccrochant aux triomphes de la force et en les exploitant ? Ne s'entend-elle pas toujours avec la monarchie absolue, telle que l'esprit moderne la conçoit et l'admet, pour proscrire partout la vraie liberté, tantôt comme une aristocratie, tantôt comme une conspiration ? N'ont-elles pas l'une et l'autre une égale horreur de tout ce qui se tient debout, de tout ce qui vit par soi-même ? N'ont-elles pas l'une comme l'autre substitué partout des liens mécaniques, artificiels,

éphémères, aux garanties morales, naturelles, traditionnelles, et condamné partout la valeur et la dignité individuelle de l'homme à être absorbées par l'Etat ? Ne pratiquent-elles pas à l'envi l'ostracisme contre la capacité, le courage et la droiture? N'ont-elles pas pour principe commun la répudiation du seul gouvernement vraiment légitime et naturel, celui des hommes supérieurs par la position, le caractère, le talent et la vertu ? N'invoquent-elles pas toutes deux comme raison suprême l'ascendant exclusif du nombre, c'est-à-dire le droit du plus fort dans ce qu'il a de plus aveugle et de plus brutal?

Nous supposons toujours qu'après tout ce que nous avons vu, il n'est personne, aujourd'hui, d'assez inexpérimenté pour ne pas reconnaître à quel point les intérêts de la liberté sont distincts de ceux de la révolution. Une grande autorité s'est prononcée sur ce point : *Ne voyez-vous pas,* disait Napoléon Ier à Thibaudeau, en 1802, *que ce sont les ennemis de*

la révolution qui plaident le plus chaudement en faveur de la liberté politique[1] ? Dix ans auparavant, un des hommes qui avaient le plus contribué à faire perdre au glorieux mouvement de 1789 son caractère légitime et libéral, prédisait en ces termes à quoi aboutirait la révolution dont il avait été l'éloquent champion :

« Encore un pas, et le gouvernement ne « peut plus exister, ou se concentre totale- « ment dans le pouvoir exécutif d'un seul. « Car je vois, dans l'éloignement, le despo- « tisme sourire à nos petits moyens, à nos « petites vues, à nos petites passions, en y « plaçant sourdement le fondement de ses « espérances. Ce que l'on appelle la révolu- « tion est fait ; les hommes ne veulent plus « obéir aux anciens despotes : mais, si l'on « n'y prend garde, ils sont prêts à s'en faire

[1] Après le sénatus-consulte du 16 thermidor. Voir les *Mémoires* de Thibaudeau, conventionnel, conseiller d'Etat, sénateur.

« de nouveaux, et dont la puissance plus « récente et plus populaire serait mille fois « plus dangereuse[1]. »

Sachons donc le reconnaître : le progrès de la démocratie est le fait dominant de la société moderne, mais c'en est aussi le danger suprême : et à ce danger nul pays n'a encore su se dérober. Contenir et régler la démocratie sans l'avilir, l'organiser en monarchie tempérée et en république conservatrice, tel est le problème de notre siècle : mais ce problème n'a encore été résolu nulle part.

Le fait et le danger existent en Angleterre comme ailleurs. Mais tandis que sur le continent la victoire de la démocratie a partout abouti au sacrifice de la liberté, a partout condamné les peuples à osciller dans l'humiliante alternative de l'anarchie et du despotisme, tout annonce qu'en Angleterre ses progrès pourront se concilier avec la stabilité du droit,

[1] Adrien Duport. Assemblée constituante, 17 mai 1791.

avec le maintien des libertés antiques, avec le respect de la dignité individuelle. S'il en est ainsi, comme nous le croyons fermement, l'Angleterre après avoir, seule parmi les grandes nations de l'Europe, préservé son honneur et sa vie publique des envahissements monarchiques des deux derniers siècles, aura le glorieux privilége de faire surnager l'arche du droit et de la liberté au milieu du déluge dont la démocratie révolutionnaire menace de recouvrir le nôtre.

IV

DE LA DÉMOCRATIE EN ANGLETERRE.

Constatons du reste les symptômes du mal avant d'en signaler les remèdes. Il va sans dire que nous ne regardons pas comme un mal ce que certains apôtres et certains ennemis de la démocratie révolutionnaire confondent trop souvent avec elle, savoir : le progrès du droit, de l'égalité devant la loi, du bien-être et de l'instruction du peuple, l'émancipation des consciences de tout joug séculier.

Ce sont là les œuvres de la liberté, non de

la révolution ; et la liberté seule peut les garantir et les honorer; seule elle les empêche d'être la pâture et la rançon de l'égoïsme d'un maître.

Grâce à la liberté, c'est par le mouvement naturel des esprits, par la marche irrésistible des mœurs, par le contact si universel des races et des individus, que la lumière se fait sur une foule de points longtemps obscurs. Ce qui a longtemps paru juste et simple se révèle dans son iniquité réelle, et devient impossible à conserver, malgré les clameurs des esprits attardés, malgré les résistances des intérêts compromis. Si la fière et libre Angleterre n'avait pu conserver sa constitution qu'en maintenant l'exclusion des catholiques de tout droit politique, le droit électoral des bourgs-pourris, et l'impôt sur le pain des pauvres au profit de l'agriculture des riches, elle eût été indigne à jamais d'occuper le rang que nul ne peut lui disputer parmi les peuples libres. Mais ces iniquités, une fois comprises

et signalées, ne pouvaient survivre à l'effort utilement prolongé de la conscience publique; et disons-le avec une fierté rétrospective, elles ne pouvaient coexister avec le voisinage d'une France où régnait alors la liberté politique et religieuse en même temps que la plus scrupuleuse égalité devant la loi. Les pires ennemis de l'aristocratie devaient seuls lui souhaiter la responsabilité odieuse du maintien de ces vieux abus. Les chefs mêmes de cette aristocratie le sentirent; le duc de Wellington, lord Grey et sir Robert Peel portèrent au moment voulu une main énergique et habile sur le vieil arbre pour l'émonder de ses branches mortes et caduques, pour lui rendre sa séve et sa vie. L'émancipation des catholiques, la réforme parlementaire et l'abolition des lois sur les céréales n'ont point été des victoires pour la démocratie. Elles ont été la glorieuse et légitime conquête de la justice, de la raison et de la charité sociales.

Mais à côté et au-dessous de l'esprit de

justice et de liberté qui a gagné ces batailles, on sent couler dans le cœur des générations contemporaines le profond et impétueux courant de l'esprit révolutionnaire. Il aide souvent, et avec une force irrésistible, à l'achèvement des grandes luttes dont l'origine et la véritable portée lui sont étrangères. Mais il leur survit, et il en dépasse toujours le but; insatiable et impitoyable comme le mal, dont il est peut-être l'instrument le plus formidable sur la terre.

Ce qui constate le progrès de cet esprit en Angleterre, ce qui en démontre la force latente et redoutable, ce ne sont pas des ébullitions qui ont toujours paru à la surface de cette grande chaudière, ce ne sont pas les émeutes insignifiantes qui éclatent çà et là, ce ne sont pas les invectives passionnées de tel journal ou de tel orateur extra-parlementaire. Il y a d'autres signes de la maladie, et d'une bien autre gravité.

C'est d'abord l'irritation exagérée, encore

plus profonde que bruyante, de l'opinion pendant les premiers mois de l'expédition de Crimée : car c'est le propre de la mauvaise démocratie de ne pas savoir supporter l'adversité ; et le premier symptôme des envahissements de l'esprit de désordre qui aboutit à l'abdication et à l'asservissement des grandes nations, c'est de ne savoir expliquer que par la trahison ou l'incapacité les chances nécessairement variables de la guerre. L'Angleterre s'est donc laissée entamer, l'hiver dernier, par l'une des infirmités radicales de la démocratie. Elle a oublié que le caractère distinctif des gouvernements aristocratiques et libres est de garder leur sang-froid dans l'une et l'autre fortune, comme le fit Rome au temps d'Annibal et de Pyrrhus, et l'Angleterre elle-même sous les deux Pitt.

Un symptôme encore plus sérieux et plus durable se manifeste par le ton général de la littérature contemporaine. Livres et journaux, revues et brochures, prose et poésie,

histoire et roman, tout respire un esprit de critique et de dénigrement à l'endroit des classes supérieures ou des institutions anciennes ; et puisque nous avons parlé de romans, il suffira de comparer ceux de Dickens avec ceux de sir Walter Scott, pour juger de la distance qu'a franchie l'esprit public depuis trente ans. Dans les œuvres du baronnet écossais, il n'y a pas la plus légère trace d'une protestation contre les idées monarchiques ou aristocratiques, et s'il a su reproduire avec un incomparable talent les mœurs et le langage des paysans et des petits bourgeois écossais, on doit remarquer qu'il a presque toujours choisi ses héros et ses héroïnes dans les rangs les plus élevés de la société : ce qui n'a peut-être pas mal contribué à la popularité colossale dont il jouissait en Angleterre avant même de la conquérir dans le reste de l'Europe. Tout au contraire, le romancier le plus en vogue de nos jours a cherché ses sujets et ses personnages dans la vie des classes intermé-

diaires, et le *servum pecus* des novateurs s'est naturellement jeté à sa suite dans la voie où il avait trouvé un succès inespéré.

Ailleurs, et dans un genre plus sérieux, il est incontestable que la satire amère et violente des habitudes et des idées aristocratiques devient peu à peu la corde qui vibre le mieux à travers les discussions politiques et les études historiques. La démocratie affecte déjà au delà du détroit la forme qu'elle n'adopte sur le continent qu'avant d'avoir conscience d'elle-même, ou qu'après s'être attiré d'amers mécomptes et d'humiliantes défaites. Elle en est déjà à vanter l'unité conquise par la violence, et à envier les nations qui ont sacrifié leur droit public, leur histoire et leur honneur à la force incarnée dans quelques hommes.

Ce culte d'idoles humaines déguisé sous le nom de héros, *hero-worshipping*, comme on dit aujourd'hui, cette idolâtrie de la force et du succès a trouvé un prophète éloquent dans la personne de M. Carlyle, dont le talent incon-

testable mérite d'être signalé comme celui qui a le plus travaillé à dépraver l'esprit public en Angleterre et à détruire le prestige de ses anciennes institutions. Après avoir écrit l'histoire de la Révolution française dans une série de tableaux rabelaisiens, où l'horreur du crime et l'innocence des victimes sont travesties avec une révoltante bouffonnerie, il a essayé d'imposer à l'Angleterre le culte de Cromwell, en attendant mieux. Il compte beaucoup d'admirateurs et de copistes. Un certain nombre de recueils périodiques se font l'écho de ses doctrines. Cette adoration de la force n'est qu'une conséquence, paradoxale en apparence, mais profondément logique, de l'esprit démocratique habilement greffé sur les intérêts et les passions du moment. Elle peut servir à expliquer certains phénomènes récents de l'admiration populaire en Angleterre, qui ont étonné le monde. Des versificateurs langoureux se font l'écho de cette admiration et de cette envie maladive,

dans des élégies qui contrastent étrangement avec l'orgueil national dont étaient enflammés, il y a un siècle, les poëtes [1] et les prosa-

[1] Notons le contraste entre ce qu'on écrit aujourd'hui en Angleterre, et les vers célèbres de lord Lyttleton, écrits à Paris en 1728.

O native isle! fair freedom's happiest seat.....
When shall I see thy fields.....
When, in the shade of laws that long have stood,
Of fearless independance wisely vain,
The proudest slave of Bourbon's race disdain?

Yet oh! what doubt, what sad presaging voice
Whispers within, and bids me not rejoice;
Bids me contemplate every state around
From sultry Spain to Norway's icy bound;
Bids their lost rights, their ruin'd glories see.
And tells me these like England once were free!

Ailleurs, il parle de la France sous Louis XV en ces termes:

.... A nation here I pity and admire,
Whom noblest sentiments of glory fire,
Yet taught by custom's force and bigot fear
To serve with pride and boast the yoke they bear;
Whose nobles born to cringe and to command,
In courts a mean, in camps a gen'rous band,
From each low tool of power content receive
Those laws their dreaded arms to Europe give!

Un autre poëte, Akenside, dans une ode datée de 1758, *dédiée aux gentilshommes campagnards de l'Angleterre*, peint bien le mépris que lui inspirait l'asservissement de l'Europe, et le contraste entre les races continentales et cette

teurs dans tous les rangs de la société. On se souvient que sous Louis XIV les réfugiés français publièrent une protestation intitulée : *Soupirs de la France esclave.* Aujourd'hui, si les vers et la prose de ces panégyristes de l'unité et de la simplicité du pouvoir méritaient tant d'honneur, on pourrait faire un recueil de doléances intitulé : *Soupirs de l'Angleterre libre.*

Ce n'est pas seulement à l'étranger que des journaux radicaux tels que le *Daily-News* et l'*Examiner* vantent les bienfaits d'un despotisme *nouveau*, *juste* et *intelligent;* c'est encore dans le domaine de la politique intérieure que l'on voit cette école invoquer, à

gentry anglaise, émule des Romains pour l'agriculture et la liberté politique :

Whither is Europe's ancient spirit fled?
Where are those valiant tenants of her shore....
Freeman and soldier was their common name....
Now in the front of battle charg'd the foe,
Now in full councils check'd encroaching pow'r.
But who are ye? from Ebro's loitering sons
To Tiber's pageants, to the sports of Seine....
Ye lost, ye self deserted!
See rifled nations crouch beneath their rod....

l'encontre des vieilles institutions de l'Angleterre, le développement graduel de la bureaucratie et de la centralisation, afin de miner par l'action infaillible de ce poison la vie des forces traditionnelles et indépendantes du pays. On citerait même plus d'un écrivain démocrate qui a, dans ces derniers temps, adressé des provocations directes à la royauté en l'excitant à secouer le joug des restrictions parlementaires, en lui promettant le concours de la démocratie, en prêchant l'union de la couronne et du peuple dans le but d'arriver à une révolution comme celle du Danemark en 1660. On s'adresse surtout au prince Albert, mari de la reine, et quelques-uns ont voulu voir une réponse indirecte à ces provocations dans un discours récent de S. A. R. qui contenait une critique sévère de la forme du gouvernement anglais en ce qui touche à l'administration de la guerre[1]. Bref,

[1] Le 9 juin 1855, au banquet de *Trinity-House*, en proposant la santé des ministres.

il ne faut pas se dissimuler que toute une école littéraire et politique cherche à fomenter dans le cœur du peuple anglais le dégoût de ses institutions séculaires, le désir de singer la démocratie continentale, et l'espoir d'arriver à un de ces marchés honteux, entre le peuple et le pouvoir, où le pouvoir livre sa moralité et le peuple son honneur.

Ces penchants morbides au déshonneur, cette dépravation temporaire, il faut l'espérer, de certains esprits, cet empire insolent du paradoxe, coïncident malheureusement avec un phénomène qui se renouvelle périodiquement dans l'histoire de toutes les nations qui en ont une. Il y a des temps de halte et d'affaissement où le génie politique et intellectuel d'un peuple s'éclipse. Seulement, dans les pays amortis par le despotisme, comme l'Espagne depuis Charles-Quint, ces éclipses durent deux ou trois siècles. Dans les pays libres, comme l'Angleterre depuis Guillaume III, elles durent quelques années. Toutefois celle

que traverse aujourd'hui le peuple anglais, l'inquiète et l'humilie : elle aide au succès des efforts ténébreux de ces prophètes de désordre et d'abdication individuelle. Au milieu d'une foule d'esprits supérieurs en tout genre, l'Angleterre d'aujourd'hui n'a point encore retrouvé les égaux des grands hommes dont le souvenir est encore vivant dans son cœur. Cette merveilleuse pléiade d'orateurs qui commence à Chatham pour finir à Canning, n'a laissé que des échos dont la série est interrompue. Aucun homme d'État vivant n'a conquis l'autorité de Wellington, n'a hérité de la généreuse initiative de Peel. Excepté M. Macaulay, dont la supériorité comme historien sur tous ses prédécesseurs n'a pas besoin d'être démontrée, les écrivains même étrangers à la politique n'offrent pas cette spontanéité d'inspiration, cette popularité impérieuse qui fut, dans les premières années de ce siècle, l'apanage de Byron, de Scott et de Moore. Le niveau général du talent, de la

capacité, des influences a baissé. C'est le symptôme le plus certain des progrès de l'esprit démocratique, tel qu'il aime surtout à se formuler de nos jours, par l'abdication de toute grandeur individuelle et de toute force indépendante.

Il faut donc le reconnaître, l'empire exclusif des anciennes idées s'affaiblit, et il en est de même du prestige des anciennes institutions. En d'autres termes, le caractère profondément aristocratique de la liberté et de la société anglaise tend à s'altérer. Cet empire est encore profondément enraciné ; ce prestige est encore généralement reconnu, mais ce n'est déjà plus ce que c'était jadis. Un *lord* est toujours quelque chose de grand, d'une grandeur même incompréhensible sur le continent, mais ce n'est déjà plus le lord d'autrefois. Tout l'ensemble des usages et des notions qui se rattachent à ce nom, à ce titre presque intraduisible, a subi la même transformation. C'est peut-être un bien, peut-être

aussi est-ce un mal; dans tous les cas c'est un fait. Il faut se garder de le nier, comme aussi il faut se garder d'en exagérer les conséquences.

V

PRINCIPAL MOTIF DE SE RASSURER.

Tout d'abord l'Angleterre, heureusement pour elle, ne pratique pas le culte de la logique. Elle s'est de tout temps réservé l'usage illimité de la plus éclatante inconséquence, avec le droit de ne pas sacrifier sa gloire, son bonheur et sa sécurité à une logique plus ou moins irréprochable. Elle ne permet pas à des esprits chimériques, violents et absolus, de l'égarer par leurs déductions et de l'opprimer par leurs conclusions. Elle a de tout temps réduit à leur juste valeur ces docteurs perfides

et vains qui, pour consoler leurs dupes et leurs victimes, leur disent comme le Satan de Dante :

Forse
Tu non pensavi ch'io loïco fossi!

C'est là qu'éclate surtout la sagesse supérieure dont cette nation est douée. Après avoir posé ou accepté un principe, elle ne se laisse pas conduire en son nom à l'utopie ou à l'abîme. Elle se défie même avec raison de l'empire des théories, qui sont en politique, plus que partout ailleurs, sujettes à caution, et l'on peut dire que son histoire est celle d'une lutte constante contre les conséquences exagérées des principes qu'elle a reconnus ou subis. Elle a accepté au moyen âge, comme toute l'Europe, le caractère religieux et féodal de l'autorité royale; elle en a scrupuleusement conservé la terminologie jusqu'à nos jours. C'est là, et là seulement, qu'on entend dire encore, comme au temps de la reine Élisabeth, les *États de la Reine, l'armée*

de la Reine, *les vaisseaux de la Reine;* que le tribunal le plus élevé s'appelle *le banc de la Reine;* que la tranquillité des rues se traduit par *la paix de la Reine;* que la Chambre des Communes elle-même, souveraine en fait du pays, s'intitule dans ses adresses à la couronne : *Vos fidèles Communes*. Personne ne songe à refuser, comme nos députés du côté gauche d'il y a quinze ans, le titre de sujets, en s'adressant à la royauté ; mais personne aussi ne songe à lui sacrifier sa dignité, sa conscience ou sa renommée.

Tandis qu'ailleurs les légistes et les théologiens déduisaient de ces formules historiques toute la théorie du droit divin et de l'omnipotence royale, en Angleterre, le bon sens et le bon droit les ont réduites à n'être que de pures fictions, conservées par respect pour un passé dont on a hérité de grands biens, mais sous bénéfice d'inventaire, et dont on ne veut pas renier la mémoire. Les Anglais ont laissé à la royauté la décoration, le prestige

du pouvoir : ils en ont gardé pour eux la substance. Cela vaut mieux à coup sûr que de se payer de mots, et de se laisser duper par de belles théories dont la substance échappe toujours ou qui se concilient dans la pratique avec les plus révoltants abus.

Certains historiens racontent avec complaisance qu'un prédicateur ayant prêché, devant Philippe II d'Espagne, que les rois avaient un pouvoir absolu sur les personnes et les biens de leurs peuples, fut condamné par l'Inquisition à se rétracter publiquement. Cette comédie, comme l'a très-justement qualifiée un savant et religieux écrivain[1], a pu consoler ou même édifier une nation follement éprise du despotisme qui devait anéantir sa grandeur morale et matérielle; mais elle n'empêchait pas Philippe II de détruire effrontément les antiques libertés de l'Aragon et de la Belgique, et de mettre à mort sans

[1] M. Albert Du Boys, *Histoire du droit criminel chez les peuples modernes*, c. 43.

jugement et à huis clos les plus illustres de ses sujets, y compris son propre fils.

En fait de fiction, j'aime mieux le système anglais qui oblige aujourd'hui encore le plus fier aristocrate ou le plus fougueux libéral à ployer le genou devant la reine sur son trône, pour lui offrir le discours que les ministres de la majorité parlementaire lui font prononcer, et qui choisit cette humble posture pour rappeler ainsi à la royauté les limites de son pouvoir et les conditions de sa durée.

D'un autre côté, après avoir mis, par la révolution de 1688, les libertés publiques sous la garantie d'un changement de dynastie, le peuple anglais a vigoureusement repoussé les doctrines qui, à plusieurs reprises, ont voulu se prévaloir de cet ébranlement pour amoindrir ou humilier la part faite à la royauté renouvelée, et pour substituer la république à la monarchie tempérée. Quand il veut une réforme, un progrès, il consacre l'énergie et la persévérance incomparables de

son caractère national à l'obtenir; puis il s'arrête. Jamais jusqu'à présent il n'a ni compromis ni déshonoré ses victoires : jamais il n'a dépassé son but. Il n'imitera donc pas ces pays où toute cause victorieuse, hier la liberté, aujourd'hui l'autorité, commence, dès le lendemain de sa victoire, à creuser son propre tombeau par la main des courtisans et des logiciens du parti vainqueur; où la proclamation d'un principe, soit nouveau, soit restauré, entraîne aussitôt la destruction de tous les freins et de tous les contre-poids qu'on lui opposait avant son triomphe, et qui lui seraient bien plus nécessaires après ce triomphe qu'avant.

VI

CE QU'IL RESTE D'ARISTOCRATIE EN ANGLETERRE.

L'Angleterre ouvrira donc la porte à la démocratie, mais en même temps elle lui opposera des digues. Entre les changements et les institutions qu'implique ce grand mot, ce qu'il y a de sage, de légitime, de nécessaire, sera accordé; ce qu'il y a de violent, d'excessif, de compromettant pour la liberté politique, pour l'indépendance personnelle, sera longtemps encore refoulé dans le domaine des utopies et des fictions. La démocratie arrivera, mais en arrivant elle trouvera à qui

parler. Elle reconnaîtra que sur la plupart des points *la place est prise*, et que l'aristocratie anglaise n'est ni assez aveugle, ni assez exclusive pour préparer ces faciles et dangereux triomphes que les aristocraties continentales ont laissé remporter à leurs ennemis.

Pour bien saisir la situation qui se dessine au delà du détroit, il faut se rendre compte de ce qu'est en réalité cette aristocratie, et surtout de ce qu'elle n'est pas. Malgré tout ce qui a été dit et écrit à ce sujet, on ne doit pas se lasser de l'étudier et de le sonder, car l'histoire politique du monde n'offre pas un second exemple d'une institution aussi bien combinée et aussi durable, d'un instrument aussi souple et aussi énergique.

Il est bon de se rappeler que l'aristocratie anglaise ne forme nullement un corps animé partout du même esprit et incrusté dans les mêmes cadres. Elle est multiple et mobile comme la vie. On raconte que, lors de la révolution napolitaine de 1820, le peuple ameuté

criait sous les fenêtres du vieux roi Ferdinand IV : *Sire, une constitution ! nous voulons une constitution !* Le roi, effrayé, et qui avait pour principe de tout accorder en attendant les Autrichiens, se mit au balcon et leur répondit : « *Oui, mes enfants, vous en aurez « une, et même deux, si vous voulez !* » S'il n'y a en Angleterre qu'une constitution, elle-même très-modifiée et très-modifiable, il y a au moins deux aristocraties. Il y a d'abord celle des deux anciens partis qui vont s'effaçant et se transformant tous les jours, celle des Whigs et celle des Tories. Pendant que l'une gouverne, il y en a une autre de rechange, toujours à l'affût des fautes et des mécomptes de sa rivale; elle guette toutes les occasions de la remplacer, et toutes les réformes utiles à opérer, tous les mécontentements sérieux à apaiser, lui servent d'autant de moyens stratégiques pour conquérir l'exercice du pouvoir. La satisfaction des vœux légitimes de l'opinion est ainsi en quelque sorte au concours,

et le bien général s'opère par l'émulation entre les partis.

Pendant ces dernières années, les Tories ont montré qu'ils savaient tout aussi bien que les Whigs user de cette recette ; et le sacrifice des bourgs-pourris et des lois sur les céréales leur paraissant désormais irrévocable, les plus intelligents se sont mis en quête des questions relatives aux classes indigentes et ouvrières, et en ont fait leur apanage spécial. Témoin les efforts de sir John Pakington sur les questions d'éducation, et ceux de lord Shaftsbury, si heureux et si méritoires, pour les logements insalubres, les écoles d'indigents (*ragged schools*), la limitation du travail des femmes et des enfants dans les manufactures et son interdiction absolue dans les mines.

J'aperçois donc toujours quelque aristocrate, quelque oligarque, au premier rang des auteurs ou des auxiliaires de tout mouvement utile ou simplement nouveau. En général ils

sont jeunes, mais pas toujours : quelquefois ce rôle est disputé aux débutants de l'aristocratie par un ministre disgracié, un vice-roi émérite, un chancelier en retraite, ou un duc dans la plénitude de l'âge et de la fortune. Mais on peut être sûr qu'il se trouvera toujours quelque homme d'un grand nom ou d'une grande existence à la tête de toutes les questions d'avenir. Avec une intelligence qui n'est jamais prise en défaut, cette vieille aristocratie, représentée par ses plus jeunes rejetons, sait non-seulement céder à propos, mais encore prendre l'initiative des mesures les plus graves et les plus fécondes. C'est ainsi que le jeune Pitt, avant d'être ministre des finances, à vingt-trois ans, voulut devenir le champion de la réforme parlementaire, et que son rival Fox, issu d'une origine un peu plus aristocratique que lui, resta pendant toute sa vie à la tête des intérêts populaires. Ils changent quelquefois d'opinion ou de drapeau; mais il y a toujours quelqu'un de leur bord

ou de leur ordre pour les remplacer au besoin. Tel est l'art de gouverner ; il exige une vigilance, une activité constantes, mais il comporte surtout cette possession de soi, cette indépendance de la force que la noblesse des autres pays de l'Europe avait si misérablement sacrifiée aux puérilités de l'étiquette et aux jouissances de l'antichambre.

Cette tactique ne réussirait pas si les deux grandes divisions de l'aristocratie anglaise demeuraient inaccessibles aux talents, aux services, aux ambitions que produisent les rangs inférieurs de la société. Heureusement c'est le contraire qui arrive. Tout le monde connaît, mais personne n'a suffisamment vanté l'admirable mécanisme par lequel la pairie ouvre ses rangs et les vide ; attire à elle les grandes notabilités de la politique, de la magistrature, de l'armée, de la diplomatie et du monde financier, sans aucun souci de leur origine plus ou moins populaire ; et en même temps refoule dans le gros de la nation toutes

ses branches collatérales, qui, à partir des petits-fils puînés de tout pair d'Angleterre, demeurent confondues avec le reste des citoyens sans aucun titre, sans aucune marque distinctive. Ce mouvement de va-et-vient qui introduit sans cesse dans les rangs suprêmes de l'aristocratie des éléments jeunes et vigoureux et qui la débarrasse des éléments superflus et inutiles, qui établit comme une sorte de roulement permanent entre la nation et la pairie, est l'œuvre non d'aucun législateur, mais de l'instinct social et politique de ce pays. Cela remonte au moyen âge, et aussi haut que la pairie elle-même. C'est ainsi que cette grande institution a échappé aux inconvénients inséparables partout ailleurs de toute autocratie puissante, comme à Venise et en Allemagne. C'est ainsi qu'elle a pu être un véritable patriciat politique et national, non une caste exclusive, étroitement retranchée dans son individualisme, et condamnée à périr d'inanition et d'orgueil stérile. Sans

doute, là comme partout où l'âme humaine est exposée aux tentations de l'opulence, du luxe et de l'oisiveté, il a pu se former un certain monde exclusif, dédaigneux et frivole, dont l'influence trop facilement acceptée a rejailli, non sur la direction des affaires politiques, mais sur les relations du monde et les facilités de la vie sociale. Ce mal tend à disparaître de jour en jour. D'ailleurs à aucune époque la morgue ni le dédain aristocratique n'ont affecté les formes humiliantes ou exercé l'action fatale qui, dans d'autres pays, ont déposé d'incurables rancunes dans le cœur de la bourgeoisie. Cela s'explique non-seulement par cette fusion permanente, dont on vient de parler, des cadets de la pairie avec le reste de la nation, mais surtout par l'usage qu'ont les seigneurs anglais de ne pas placer l'égalité de naissance au premier rang des avantages qu'ils recherchent dans leurs alliances matrimoniales. On a souvent agi de même sur le continent, surtout dans la France et l'ancien

régime, mais jamais sans exciter des murmures ou des moqueries. Dans la langue anglaise le mot de *mésalliance* n'a pas d'équivalent, pas plus que celui de *parvenu*, et l'idée qu'il exprime est étrangère aux mœurs du pays. Rien ne s'oppose à ce que le sang des vieilles races se renouvelle, à ce que les classes qui sont le plus intéressées à la durée et à la dignité de l'édifice social se fortifient en se confondant. Les vieilles souches peuvent ainsi étendre leurs racines dans un sol rajeuni, et aspirer une séve nouvelle qui les empêche de dépérir et de s'étioler en pivotant toujours sur elles-mêmes.

C'est pourquoi la haute noblesse anglaise est restée toujours égale à elle-même, toujours en possession des vertus les mieux adaptées au temps où elle a vécu et au rôle que comporte ce temps. Initiée par l'excellente nature des institutions de son pays à la pratique de tous les devoirs civils et à la féconde activité des travaux de la paix, elle a toujours su re-

trouver sur les champs de bataille l'antique courage des preux dont elle descend ou dont elle tient la place. Le sang héroïque dont elle avait inondé les champs de la Péninsule, elle l'a de nouveau versé à flots en Crimée. La charge désespérée de Balaklava a été menée par un homme dont la pairie date de deux siècles, et qui a été longtemps le plus impopulaire des aristocrates; et parmi ces listes de morts et de blessés publiées par le gouvernement anglais avec un soin si scrupuleux et si consolant pour les familles, ceux qui aiment à étudier les transformations des races historiques ont lu avec émotion le nom du jeune comte d'Errol, connétable héréditaire d'Écosse, en vertu d'un diplôme de 1315, aujourd'hui capitaine des tirailleurs, et amputé du poignet qu'une balle russe lui a fracassé à Inkermann.

Mais ce sang dont l'aristocratie anglaise s'est montrée si prodigue n'a point désarmé ses détracteurs. Il en a été de même pour la

noblesse française qui, au sein même de son abaissement politique, avait conservé tout son ancien courage, et joncha de ses plus illustres noms tous les champs de bataille de la guerre de Sept ans et de la guerre d'Amérique. On ne lui en sut aucun gré quand l'heure de la révolution sonna, et on la confondit, dans une proscription commune, avec la monarchie dont elle avait été la victime trop docile. Aussi l'aristocratie anglaise ne se contente-t-elle pas du glorieux privilége d'être au premier rang de ceux qui donnent leur vie sous le drapeau de leur pays : elle comprend qu'il y a d'autres batailles à gagner dans les luttes formidables entre les intérêts anciens et nouveaux que suscitent les transformations de l'industrie et le mouvement de la civilisation. Elle se montre, dans la personne de plusieurs de ses représentants les plus notables, pénétrée d'une sollicitude intelligente pour toutes les questions nouvelles, sincèrement dévouée aux besoins moraux et

matériels des classes laborieuses, profondément émue et activement préoccupée des souffrances de la classe indigente. Quand on voit les hommes les plus considérables de la pairie, comme le comte Grey, les comtes de Carlisle et de Shaftsbury, les héritiers des familles les plus anciennes ou les plus opulentes, tels que lord Stanley[1], lord Goderich,

[1] Les journaux anglais, encore si peu lus et si mal traduits en France, ont tous raconté la scène touchante que présentait, le 10 août dernier, la demeure magnifique du comte de Derby, à Knowsley, près Liverpool. Tous les membres des corporations ouvrières affiliés à l'*Association d'Éducation* des comtés de Lancashire et de Cheshire y avaient été invités. Le jeune lord Stanley, fils aîné de lord Derby, et héritier de cette pairie, créée en 1485, pour récompenser l'homme qui avait mis la maison de Tudor sur le trône, fit à ces ouvriers et à leurs femmes les honneurs du domaine paternel. Après les avoir promenés dans le château et dans le parc, ce jeune homme, qui est l'un des orateurs les plus écoutés de la Chambre des Communes, leur fit un discours. Il s'étendit sur les avantages de l'Association, qui comprend 70 *instituts* affiliés, et qui met en circulation, de village en village, 250 mille volumes. Après avoir remercié ses hôtes, au nom de son père, de l'honneur qu'ils lui avaient fait, il finit par ces nobles paroles : « Jamais il ne m'est arrivé de parcourir ce vieux domaine de mes pères, ce parc et ces bois, sans songer qu'il manquait quelque chose à leur beauté, à leur grandeur, à leur solitude pittoresque; et ce quelque chose, c'était la pré-

et tant d'autres consacrer non plus seulement leurs souscriptions pécuniaires, mais leurs efforts personnels, aux écoles d'adultes et d'apprentis, courir les villes de province pour faire aux ouvriers des cours publics sur l'histoire ou sur les sciences naturelles; quand on les retrouve à leur place dans le Parlement, toujours au premier rang dans les discussions qui intéressent le bien-être ou l'éducation des masses; quand on sait à quel point les ouvriers mêmes des manufactures se montrent affectueusement reconnaissants des marques de sympathie qui leur viennent d'en haut, on se sent le cœur plein de confiance et d'espérance dans l'avenir de cette grande nation qui rachète ses vices par tant de vertus, et qui lutte contre ses infirmités avec un si intelligent courage.

On parle d'oligarchie; mais il faudrait bien s'entendre sur le sens de ce mot. Tout gou-

sence de visages humains, de voix joyeuses, d'une foule heureuse. Aujourd'hui mes vœux sont comblés. »

vernement est une oligarchie, en ce sens que le nombre des gouvernants est et sera toujours infiniment plus petit que celui des gouvernés. Cela est aussi vrai des républiques, où toutes les magistratures sont annuelles, que des monarchies où l'omnipotence d'un seul prétend se fonder sur le consentement de tous. Toute la question consiste à savoir si l'oligarchie gouvernementale est éphémère ou durable, sotte ou intelligente, oppressive ou libérale, stérile ou féconde, et surtout, si elle est inaccessible ou accessible, et accessible par les seules voies que l'honneur, la conscience et la capacité avouent.

Eh bien! l'on peut soutenir sans crainte qu'il n'y a pas, qu'il n'y a jamais eu au monde un gouvernement où l'accès du pouvoir, de l'influence, de la renommée soit plus facile et plus assuré qu'en Angleterre, à tout homme qui possède du talent et de l'énergie, quelle que soit son origine et même quelle que soit son opinion : il y arrivera plus vite que

partout ailleurs, et sans être obligé de sacrifier sa dignité ou sa conviction aux exigences du pouvoir, sans même être contraint de s'inféoder à aucun parti. Un homme dont on a beaucoup parlé récemment, M. Layard, qui s'est constitué le grand adversaire de l'oligarchie actuelle, plaide contre sa propre cause, par son propre exemple. Sans protection, sans fortune, sans appartenir aux whigs ou aux tories, après avoir consacré sa jeunesse à explorer les antiquités de Ninive, il est arrivé, avant quarante ans, et à peine entré au Parlement, au poste important de sous-secrétaire d'État des affaires étrangères. Il ne l'a quitté que parce qu'il l'a bien voulu, pour obéir à un scrupule de délicatesse que l'on a pu trouver exagéré, mais qui le grandit aux yeux de tous ceux qui font cas du point d'honneur en politique. Certes, il retrouvera un jour une position plus élevée encore; et en attendant le moment, peut-être très-rapproché, où il atteindra ce but, il jouit d'une

popularité considérable et de cette notoriété immense qu'il n'est donné aux hommes publics d'atteindre que dans les gouvernements représentatifs. En vérité, une telle carrière est faite pour tout autre chose que pour démontrer les obstacles qu'oppose aux gens de talent méconnus l'oligarchie britannique.

La *réforme administrative* dont ce publiciste est le champion, et dont il a été tant question pendant quelque temps, sera certainement accomplie. Elle est déjà jugée dans l'esprit de tous les hommes éclairés. Ils disent d'elle ce que disait de la réforme parlementaire, dès les premières années de ce siècle, Wilberforce, le tendre et religieux ami de Pitt : « Je suis pour une réforme modérée et « opportune. La vraie politique du pays est « de toujours se concilier les honnêtes gens. « Une réforme modérée ne fortifiera pas la « démocratie, tout au contraire. N'espé- « rons jamais satisfaire les démocrates : leurs « griefs sont imaginaires comme leurs pro-

« messes. Ils demandent la liberté, mais ils « ne désirent que le pouvoir. Je repousse la « proposition de M. Grey, par la raison « même qui me fait vouloir une réforme plus « modérée : celle-ci empêchera les démo- « crates de gagner la victoire que l'autre lui « assure... Il faut séparer les ennemis sincè- « res de la corruption de ceux pour qui la « réforme n'est qu'un cri de guerre... D'ail- « leurs, je suis encore à chercher le pays « qui ait eu à se repentir d'avoir respecté « la morale et la justice[1]. »

Mais la réforme administrative, une fois consommée, n'aura ni les bons ni les mauvais effets qu'on lui attribue. Le mouvement qui se résume sous ce nom est du reste l'indice d'une tendance dangereuse chez le peuple anglais. Autrefois le nombre des fonctions publiques était plus restreint qu'aujourd'hui. Le fonctionnaire nommé et rétribué par l'État semblait un être tout à fait

[1] *Life of Wilberforce*, tom. II, p. 443; t. III, p. 408.

exceptionnel; il n'inspirait ni estime ni envie à l'immense majorité des Anglais, qui ne demandaient point de places, n'en éprouvaient pas le besoin, et se résignaient sans effort à ce que le petit nombre de celles qui existaient fussent l'apanage exclusif des clients de l'aristocratie ou des parvenus du monde politique. Cet état de choses a changé comme en France. L'extension de l'éducation chez les masses, en déclassant une foule d'individus, a créé une foule d'aspirants à la bureaucratie, et d'un autre côté les progrès lents mais incontestables, de la centralisation administrative ont augmenté le nombre de places à donner. La demande est et sera toujours très-supérieure à l'offre; mais l'une et l'autre se sont accrues.

C'est là le plus grand péril de la société anglaise; le mal est loin d'être aussi grand que chez les nations du continent, mais l'Angleterre est déjà sur la pente fatale. Il est temps, pour ses hommes d'État, de re-

connaître que le désir universel et immodéré des emplois publics est la pire des maladies sociales. Elle répand dans tout le corps de la nation une humeur vénale et servile qui n'exclut nullement, même chez les mieux pourvus, l'esprit de faction et d'anarchie. Elle crée une foule d'affamés capables de toutes les fureurs pour satisfaire leur appétit, et propres à toutes les bassesses dès qu'ils sont rassasiés. Un peuple de solliciteurs est le dernier des peuples : il n'y a pas d'ignominie par où on ne puisse le faire passer.

La véritable réforme administrative consisterait donc à réprimer énergiquement la tendance démocratique qui multiplie les emplois, qui fait remplir par des agents salariés, nommés et révoqués au gré du gouvernement, les fonctions naguère gratuites, inamovibles ou électives; qui augmente indéfiniment la responsabilité du pouvoir, et qui finit par l'accabler sous le poids des cupidités impatientes ; des rancunes impla-

cables et des dévouements impuissants. Tous les Anglais dévoués à la grandeur de leur pays devraient se liguer pour refouler ce flot continental de la bureaucratie qui mine peu à peu ses antiques institutions et qui finira par engloutir sa prospérité, sa liberté et sa gloire.

Quant à la réforme qui consiste à tenir plus largement ouverte la porte des carrières où l'intervention du pouvoir est obligatoire, telles que l'armée, la marine, la diplomatie, elle est dans les nécessités du temps, et elle se fera, comme se font toutes les réformes en Angleterre, graduellement et sincèrement. On n'arrêtera pas le mouvement : on l'enrayera en lui cédant partiellement. L'essentiel est de ne pas accroître démesurément le nombre des candidats avec celui des primes à décerner. Mais qu'on ne se le dissimule pas, dans l'état actuel des mœurs anglaises, il ne s'agit guère que d'une lutte entre deux catégories de fils cadets : ceux des familles titrées

et des grands propriétaires fonciers, et ceux des nouveaux riches sortis des classes moyennes. C'est ainsi que j'ai entendu poser la question par l'organe d'un riche négociant de la Cité, qui présidait au *meeting* le plus bruyant et le plus nombreux qui se soit tenu sur cette question. Il s'exprimait ainsi devant quatre mille personnes entassées dans le théâtre de Drury-Lane : « Un lord me disait ces jours-ci : « *Monsieur, si votre réforme s'accomplit, que* « *deviendront nos fils cadets?* et je lui ai « répondu : *Mylord, si elle ne s'accomplit pas,* « *que deviendront les nôtres?* » Cela fut parfaitement compris et immensément applaudi : on voit qu'il n'est question que des cadets, car les aînés ont généralement mieux à faire. Or il n'y a aucun mal à ce que les cadets de l'aristocratie, dont la part a du reste été déjà fort réduite, soient contraints de se donner un peu plus de peine que par le passé pour arriver à un grade militaire ou à un poste diplomatique. C'est ce qui aura lieu par

l'institution des examens et des conditions d'admissibilité que l'on réclame pour la plupart des carrières publiques. Il n'y aura là, pas plus qu'en France, une barrière contre l'incapacité, contre la faveur, contre cette médiocrité d'esprit et de cœur qui est le fléau du monde moderne : mais il y aura un préservatif contre certains abus et certaines injustices qui ont fait beaucoup plus de mal que de bien aux classes qui croyaient en profiter. Ce qu'on ne verra pas de longtemps en Angleterre, et ce qui s'est vu il y a quelques années en France, c'est un vieux nom, une naissance distinguée devenant un titre d'exclusion, un obstacle à l'avancement. A mérite égal, on préférera toujours l'homme qui apporte au présent le prestige et la force morale du passé. C'est tout ce que l'aristocratie anglaise peut désirer : il lui faut cette justice, mais il ne lui faut que celle-là.

Rien ne lui est d'ailleurs plus utile que ces menaces et ces agitations qui lui révèlent la

nécessité de se défendre et de se maintenir au niveau des temps où elle vit et des idées qui circulent autour d'elle, qui lui rendent le sentiment de ses devoirs et de son intérêt bien entendu. — « Nous avons besoin, » me disait tout dernièrement l'un de ses plus illustres chefs, « nous avons besoin, tous les dix « ou quinze ans, d'un coup de fouet de ce « genre pour nous tenir en haleine et ne pas « nous engourdir dans une sécurité trom- « peuse. »

Les intérêts véritables et permanents de l'aristocratie ne souffriront donc pas plus de la réforme administrative qu'ils n'ont souffert de la réforme parlementaire et de l'abolition des lois sur les céréales. Sa mission n'est pas de perpétuer les abus, ni même de maintenir des priviléges. L'immortel Burke, dans une lettre écrite au duc de Richmond en 1772, a défini, dans ce style figuré qui lui était familier, le véritable caractère du patriciat anglais : « Vous autres, »

disait-il à ce duc, « gens de grande maison « et de grande fortune héréditaire, vous ne « ressemblez pas à des hommes nouveaux « comme moi. Quelque forts que nous puis- « sions devenir, quelles que soient la dimen- « sion et l'exquise saveur de nos fruits, nous « n'en sommes pas moins des plantes an- « nuelles ; nous naissons et nous mourons « dans la même saison. Mais en vous, *si vous « êtes ce que vous devez être*, mon regard se « plaît à reconnaître ces grands chênes qui « ombragent toute une contrée, et qui per- « pétuent ces ombrages de génération en « génération. Le pouvoir et l'influence per- « sonnelle d'un duc de Richmond ou d'un « marquis de Rockingham importent peu. « Ce qui importe, c'est que leur conduite et « leurs exemples soient de nature à trans- « mettre la tradition de leurs ancêtres à leurs « successeurs. Alors leurs maisons devien- « nent le dépôt public et les archives vi- « vantes de la constitution : et on y va cher-

« cher l'âme de cette constitution, non pas « comme à la Tour de Londres et à la cha- « pelle du cloître de Westminster, dans des « parchemins effacés, sous des lambris humi- « des et vermoulus, mais dans la robuste vi- « gueur, l'énergie vitale, la féconde puissance « de caractère des hommes qui fixent tous « les regards et dominent toutes les têtes. »

C'est du reste une grande erreur, fréquemment commise, que de prendre pour l'aristocratie anglaise les quatre ou cinq cents familles qui ont le titre de *lord*, et dont les chefs siégent à la Chambre des Pairs. Ce n'est là que la fleur ou la tête de l'aristocratie, dont le corps et les racines sont ailleurs. Quand on constate la diminution du rôle de la Chambre des Lords, on ne découvre rien de nouveau, et on ne prouve rien ou presque rien contre la force de l'élément aristocratique. Depuis plus de deux siècles, c'est-à-dire depuis que l'Angleterre est entrée dans la possession réelle du gouvernement parle-

mentaire, la Chambre des Communes a été la force prépondérante dans le mécanisme politique du pays. Il y a bientôt un siècle que le premier et le plus grand des deux Pitt perdit toute son influence et presque toute sa popularité pour avoir accepté la pairie avec le titre de comte de Chatham. L'importance de la Chambre haute a sans doute été amoindrie depuis lors, par des créations trop nombreuses, et parce que certains de ses membres ont perdu un grand moyen d'action par l'abolition des bourgs-pourris, dont ils nommaient les représentants. Mais cette chambre reste au fond ce qu'elle est depuis longtemps et ce qu'elle doit être, le lien vivant du passé avec le présent, les *archives vivantes* de la constitution, de la tradition nationale, en même temps que le frein du mouvement quelquefois trop précipité de la machine gouvernementale. Son rôle est encore très-important, et à l'encontre de l'exemple de Chatham, les exemples contemporains de lord Liverpool,

de lord Melbourne et de lord Derby, nous montrent que les hommes publics arrivent à la tête du gouvernement et y restent, après être sortis de la Chambre des Communes, ou même sans en avoir jamais fait partie, comme lord Aberdeen.

Mais encore une fois ce n'est pas là que réside la force vitale de l'aristocratie, et j'irai même jusqu'à dire que, si on supprimait la Chambre des Pairs d'Angleterre, comme cela s'est vu sous Cromwell, on bouleverserait sans doute l'économie extérieure de la constitution anglaise, mais on ne détruirait pas encore son essence, surtout on ne transformerait pas l'esprit et le caractère aristocratique de la nation.

L'aristocratie, en Angleterre, est partout, parce que partout il y a le sentiment de l'indépendance et de l'énergie, de la valeur personnelle qui est le propre de la nature aristocratique, c'est-à-dire du pouvoir donné à ceux qui valent le plus et qui font

le mieux. On a vu de tout temps des seigneurs du plus haut parage à la tête des mouvements réformistes ou populaires ; et en revanche les défenseurs attitrés des intérêts plébéïens se prévaloir avec une naïve vanité des avantages de leur naissance. Je voudrais que ceux qui croient à la disparition prochaine de l'ancien esprit anglais eussent entendu l'accent avec lequel on vantait un jour devant moi le plus radical des membres du cabinet actuel, sir William Molesworth, depuis lors décédé : — « Monsieur, » disait un des interlocuteurs à l'autre, « vous oubliez « que sa famille est une des plus anciennes « de la Cornouaille, qu'il descend d'un des « compagnons d'Édouard Ier en Palestine, et « que trois générations de ses ancêtres ont « successivement refusé la pairie. »

En revanche, chacun sait avec quelle autorité et au milieu de quels respects sir Robert Peel, malgré l'obscurité de sa naissance, a gouverné le parti aristocratique par excel-

lence, jusqu'au jour où il résolut de sacrifier les profits matériels de l'aristocratie à son intérêt futur et à celui du pays.

La vraie force de l'aristocratie et de la nationalité anglaise réside dans les milliers de familles qui possèdent la propriété foncière, et qui, en vertu de cette propriété, administrent le pays bien plus qu'ils ne le gouvernent. Elles n'ont pas dédaigné, comme l'ancienne noblesse française, les fonctions législatives, administratives, judiciaires; au contraire, elles se les sont presque exclusivement attribuées, et se sont ainsi maintenues à la tête de tous les développements de la société. Des hommes sans nom et sans fortune arrivent souvent aux grands emplois politiques, quelquefois même au timon des affaires publiques, tout comme dans les républiques ou dans les monarchies absolues; ils arrivent aussi, mais plus difficilement et plus rarement, à compter pour quelque chose dans une province ou même dans une grande

ville lorsqu'ils n'y sont pas devenus propriétaires. Les lords-lieutenants, les shérifs et les juges de paix, les membres des grands jurys, les commissaires des routes, des édifices publics, c'est-à-dire tout ce qui représente chez nous l'administration préfectorale, la police, le ministère public, la magistrature inférieure et les ponts et chaussées, tout cela ne vient pas du dehors avec un salaire pris sur le budget, et une commission du gouvernement d'aujourd'hui qui n'est pas celui d'hier et qui ne sera peut-être pas celui de demain. Tout cela est pris parmi les propriétaires de la contrée qui, tout en continuant à demeurer chez eux, administrent le pays librement, gratuitement et parfaitement. Délivrée de toute intrigue de cour ou de cabinet, de toute chicane, de tout intérêt et de toute inclination servile; préservée dans les choses essentielles de la centralisation et surtout de la bureaucratie, qui est partout l'armée permanente de la mau-

vaise démocratie; c'est ainsi que vit, agit et prospère la seule aristocratie durable et intelligente qui existe en Europe.

Tout cela est évident : ce qui l'est peut-être moins, c'est comment la *gentry* a échappé à la jalousie des uns, à la haine des autres. Elle y a réussi en restant comme la pairie, et plus que la pairie, accessible à tous. Tout homme qui fait sa fortune, soit dans l'industrie, soit dans le commerce, soit au barreau, soit dans la médecine, ou tout autre art, aspire à devenir propriétaire foncier : il le devient tôt ou tard, et aussitôt il songe, en véritable Anglais, à faire *durer* sa famille et sa propriété. Il devient en même temps partie intégrante de cette grande corporation qui administre, surveille et représente le pays, et qui se recrute sans relâche dans toutes les forces vives, dans toutes les sources fécondes de la vie sociale. Au bout d'une génération au plus, cette nouvelle famille est admise sur le pied d'une parité complète

avec les plus anciennes races du pays; car l'on sait que la plupart des maisons les plus anciennes, de celles qui peuvent remonter à l'époque de la conquête normande ou des croisades, ne font pas partie de la pairie, dont les rangs sont à bon droit envahis par les titulaires des services civils et militaires rendus à l'Etat dans des temps plus récents. Aucune distinction extérieure ne signale cette différence d'origine ou d'antiquité; aucun titre inutile et inutilement prodigué, pas même cette euphonie indéfinissable des noms qui, chez nous, tient à l'origine de la noblesse, qui en constitue encore le seul prestige, et qui a toujours protesté contre toutes les prohibitions et survécu à toutes les proscriptions.

Si le radicalisme était synonyme de la liberté, s'il n'était pas malheureusement, en Angleterre comme ailleurs, le piége, l'obstacle et l'écueil où la liberté risque de se perdre, comment s'expliquerait-on son aversion pour un ordre de choses si favorable au main-

tien des droits politiques d'un grand peuple, si inaccessible aux usurpations du pouvoir et de la bureaucratie ? Là gît en effet le principe d'activité vigilante et légitime, d'intelligente et féconde liberté que les Anglais résument par le mot de *self-government*. Grâce à lui, ils peuvent laisser aux pouvoirs publics, à la couronne et au Parlement, la plénitude de la souveraineté législative, avec le soin de diriger les intérêts politiques au dehors et au dedans, sans se croire obligés d'abdiquer le maniement de leurs propres intérêts, les manifestations de leurs libres convictions dans le cercle qui les entoure, mais aussi sans cesser d'ouvrir un œil jaloux et perspicace sur la marche générale du gouvernement. Là s'est en outre effectuée l'alliance merveilleuse qui combine dans l'âme de tout Anglais un profond respect des droits de l'autorité légale avec le sentiment de la dignité et de la liberté individuelle poussé à sa plus haute puissance.

Ce n'est pas à dire, comme on se le figure et comme on le répète souvent, qu'il n'y ait pas en Angleterre comme ailleurs des petits propriétaires. Il y en a beaucoup sous le nom de *free-holders* ou francs-tenanciers, et ils ont en cette qualité le droit de voter aux élections parlementaires, moyennant une contribution extrêmement inférieure à celle qui est exigée des fermiers. La propriété foncière est accessible à tout le monde en Angleterre; et, toute proportion gardée, elle coûte moins cher à acheter qu'en France. Mais, d'une part, l'indivision générale des propriétés empêche le nombre des petits propriétaires de s'augmenter indéfiniment ; et de l'autre, on ne remarque chez eux jusqu'à-présent aucun esprit politique distinct de celui de la grande propriété. Ils se groupent naturellement autour des grands propriétaires dont ils épousent les idées, les passions, les querelles, et dont ils se constituent les clients volontaires, actifs et intelligents.

Voilà donc une aristocratie constituée sur la base la plus solide, celle des services rendus à la chose publique et de l'exercice permanent d'un pouvoir indépendant et jusqu'à-présent incontesté. Elle a conservé tout ce que l'aristocratie pouvait et devait conserver après que l'invention de la poudre et la création des armées régulières lui eurent enlevé le privilége exclusif de combattre pour la communauté. Elle est restée libre et souveraine. Comment a-t-elle échappé au sort de l'aristocratie continentale, à cette impopularité et à cet asservissement qui sont devenus la loi commune de la noblesse dans presque tous les pays de l'Europe? C'est ce que nous essayerons d'expliquer.

Elle a échappé à l'abaissement politique et au despotisme royal par la pratique sincère et courageuse du gouvernement parlementaire. Elle y a échappé parce qu'elle a compris que, pour résister aux envahissements de la monarchie, il fallait d'autres armes

que l'épée et d'autres ressources que les intrigues et les rivalités de cour. Elle s'est sauvée en invoquant et en pratiquant l'empire du droit et de la raison, les luttes de l'esprit et de la parole, en même temps qu'elle étudiait et servait avec une sollicitude infatigable les intérêts de tous, et qu'elle plaçait de ses propres mains le commerce, l'agriculture, l'industrie manufacturière sous la garde de l'indépendance personnelle et de la discussion libre et publique.

Ainsi habile et forte contre la royauté, elle ne l'a pas été moins dans ses relations avec le peuple. Elle y a déployé autant d'équité que de prévoyance; et l'on aime à reconnaître dans sa longue prospérité une de ces récompenses accordées si rarement en ce monde à la justice et à la prudence. Elle a renoncé en temps utile à tous les droits, à toutes les redevances, à tous les priviléges que le droit féodal avait pu rendre légitimes ou bienfaisants pendant le moyen âge, mais

qui avaient perdu ce double caractère avec la transformation de la société moderne.

Quand et comment s'est opérée cette renonciation salutaire? Par quelle loi le *gentleman* anglais a-t-il cessé de former une classe à part, d'avoir des juridictions privilégiées, d'infliger à ses inférieurs des obligations onéreuses et humiliantes, d'exiger de ses vassaux des corvées lucratives pour lui seul? C'est ce que l'on ignore. Certes, il n'y a point de problème historique plus digne de l'étude et de l'intérêt des érudits et des politiques : je le leur recommande et je m'étonne qu'il n'ait point encore donné lieu à des recherches spéciales. Celui qui voudrait suivre à travers le cours des siècles les relations de la grande propriété anglaise avec ses tenanciers, en les comparant avec les funestes dissensions de la noblesse et des classes agricoles sur le continent, celui-là écrirait une des pages les plus belles et les plus utiles de l'histoire du monde.

Ce qui est sûr, c'est que depuis les gran-

des révoltes qui se personnifièrent dans Wat Tyler et Jack Cade, au XIVe et au XVe siècle, on ne voit dans l'histoire d'Angleterre aucune trace de soulèvement des classes inférieures contre les classes élevées. Ce qui est sûr, c'est que, pendant que la noblesse française, après avoir sacrifié à la royauté sa dignité et son indépendance, s'obstinait à maintenir tout cet édifice oppressif et suranné qui s'écroula dans la nuit du 4 août 1789, la noblesse anglaise, la *gentry*, avait, deux cents ans auparavant, délivré les paysans, en se délivrant elle-même du joug de ces anachronismes mortels. Qu'en est-il résulté? C'est que, l'Angleterre ayant fait sa révolution un siècle et demi avant nous, quand le Parlement entama contre la royauté cette insurrection qui aboutit à une république temporaire, on vit non-seulement des seigneurs de la plus haute noblesse à la tête des armées parlementaires[1], mais les pay-

[1] Par exemple, les comtes de Stamford, d'Essex, de Manchester, de Warwick, de Northumberland, de Bedford.

sans combattre avec les seigneurs et pour eux. Nulle part ne se manifesta un mouvement populaire contre l'aristocratie, contre ses propriétés et ses droits. Privée pour un temps de sa représentation officielle par la suppression de la Chambre des Pairs, elle conserva tout son ascendant sur le cœur du peuple. Les *Cavaliers* restèrent dans leurs terres, entourés de la confiance et de la vénération de leurs voisins et dépendants. Et pourquoi? parce que dès lors et bien auparavant il n'y avait plus en Angleterre ni serfs, ni vassaux, ni corvéables. Aucun Anglais n'était le sujet ni l'inférieur légal d'un autre Anglais; aucune terre n'était grevée de redevances oppressives; aucune industrie n'était astreinte à d'humiliantes restrictions.

Voilà où éclate, à mon sens, l'immense supériorité de l'aristocratie anglaise! voilà le fondement légitime de son empire! Que d'autres vantent sa splendeur, son habileté, le courage, l'éloquence, le génie politique de

ses enfants ; ils auront raison. Mais quant à moi, je veux surtout la louer et la bénir d'avoir su écouter, avant tout le reste de l'Europe, la voix de la justice envers ses inférieurs, d'en avoir pratiqué les lois sans y être forcée par une insurrection ou par un despote, et avec si peu de fracas et d'étalage que l'on peut à peine retrouver dans l'histoire la trace d'une si prodigieuse et si bienfaisante révolution.

On avait autrefois chez nous un régime social où les uns étaient tout et les autres rien, où l'orgueil, satisfait chez plusieurs, était incurablement blessé chez la plupart. On a cru remédier à cet état de choses en inventant un régime où personne n'est plus rien, où tout le monde jouit d'un égal abaissement. Seule l'Angleterre a créé et maintenu depuis des siècles un régime social où personne n'est opprimé ni humilié, et où chaque Anglais peut marcher la tête haute et disant comme le roi : *Dieu et mon droit !*

Là est le secret de l'amour du peuple anglais pour son histoire. Elle lui rappelle sans doute bien des crimes, bien des malheurs, mais elle ne consacre aucune humiliation systématique, aucune de ces divisions fatales de castes dont le souvenir, exploité avec une si aveugle haine par les uns, avec une si perfide habileté par les autres, se prolonge à travers les siècles , et condamne les générations innocentes à la discorde, à l'impuissance et à la servitude.

De là chez les Anglais ce patriotisme profond et de bon aloi qui a pour base le respect des aïeux, le goût des coutumes anciennes, la mémoire d'un passé que nul ne songe à calomnier ou à renier. Telle est aussi la raison de l'affectueuse vénération dont les populations rurales entourent encore l'aristocratie foncière. Chaque jour en contact l'une avec l'autre, ces deux classes vivent dans la meilleure intelligence. Et c'est là, qu'on le sache bien, la plus forte garantie de l'Angleterre contre la

révolution, et le véritable boulevard de sa constitution contre les envahissements de la démocratie. Tant que l'esprit révolutionnaire n'a point envahi les classes agricoles d'un pays, ses victoires ne sont qu'éphémères et n'ont point de racines. La révolution démocratique, préparée de longue main en France par le pouvoir absolu, n'y a définitivement triomphé que lorsqu'elle a pu identifier avec sa cause les masses rurales dont les droits étaient réduits à néant, dont les charges étaient excessives, et qui se sentaient encore plus froissées dans leur juste orgueil que dans leurs intérêts matériels par le maintien d'une législation surannée.

En Angleterre il n'y a encore sur ce point aucune trace de dissension, ni de mécontentement sérieux. Il n'est pas bien sûr que, même au sein des populations urbaines et industrielles, les masses n'en soient point encore à se demander si l'aristocratie n'est point leur alliée naturelle contre les abus de l'industria-

lisme. En usant à propos de son prestige, en renonçant à ses divisions naguère utiles et fécondes, aujourd'hui surannées, pour concentrer sa sollicitude et sa puissance sur le terrain des questions sociales, l'aristocratie anglaise, dont beaucoup de membres sont déjà entrés dans cette voie, conquerrait très-probablement la première place dans l'estime et la confiance des masses. Quoi qu'il en soit, le concours est ouvert, le prix est au plus dévoué.

Mais pour les classes rurales le doute même n'existe pas encore. En supposant que la révolution devînt maîtresse des villes et mît les armes à la main des ouvriers des manufactures, elle rencontrerait une insurmontable résistance dans les populations robustes, énergiques et respectueuses des campagnes. Celles-ci suivraient au combat les propriétaires qui non-seulement les administrent et leur rendent la justice, mais qui commandent la *milice* et la *yeomanry*, c'est-à-dire la garde

nationale mobile à pied et à cheval, exclusivement recrutée dans les districts agricoles. Ajoutez à cela la participation active de la *gentry* aux caisses d'épargne, aux sociétés de secours mutuels, à toutes les œuvres, à toutes les associations qui ont pour but le bien-être moral ou physique des cultivateurs du sol, et l'on reconnaîtra que tout est organisé de façon à ce que les patrons ne manquent jamais à leurs clients, ni les clients à leurs patrons.

VII

DE LA LIBERTÉ DE TESTER.

Mais si une équité précoce, une influence toujours humaine et paternelle ont conquis à l'aristocratie anglaise un légitime ascendant sur les populations rurales, il ne faut pas se faire illusion sur l'instrument qui lui a conservé la force dont elle jouit. Cet instrument n'est autre que le droit d'aînesse dérivant de la liberté de tester et ayant pour résultat l'indivisibilité du patrimoine foncier des familles. C'est là le véritable *palladium* de l'aristocratie

anglaise, et par conséquent de la liberté et de la société anglaise telles qu'elles ont existé jusqu'à présent.

A Dieu ne plaise que je veuille identifier partout la liberté politique avec le droit d'aînesse, et enchaîner l'avenir de cette liberté sur le continent au maintien ou au rétablissement de tel ou tel ordre de succession. Mais bon gré mal gré, il faut que ceux qui admirent et envient la liberté anglaise comprennent bien les conditions qui la font durer. On aurait le plus grand tort, du reste, de voir dans cette institution, telle qu'elle est pratiquée en Angleterre, une garantie exclusivement nobiliaire comme les majorats en France et en Espagne, les fidéi-commis en Allemagne. Assurément la grandeur des familles anciennes et illustres, de celles surtout qui composent la pairie, a besoin de cette condition et en profite ; mais ce n'est là que le petit côté de cette grande chose. Elle crée l'esprit de famille et la solidité de la terre,

en dehors du cercle étroit de la haute noblesse et dans toutes les classes de la société. Elle est avant tout l'œuvre de la liberté de tout père de famille auteur ou héritier de son patrimoine : car tout père de famille peut créer une substitution, sans aucune intervention, aucune autorisation du gouvernement.

Elle fait ainsi du sentiment de la tradition et du désir de la durée le patrimoine et l'apanage, non pas d'une seule classe, mais de toute la nation, au moins de toute la partie de la nation qui par le travail et l'intelligence arrive à la propriété. C'est par là qu'elle est devenue, non plus seulement une distinction de caste, mais une institution populaire et nationale. Ce n'est point un privilége, mais un droit, né de la liberté générale et commun à toutes les classes de la société.

Le droit de primogéniture est né, comme chacun sait, de la liberté de tester ; liberté toujours respectée chez les peuples vraiment libres, comme l'étaient les Romains et comme

le sont encore les Américains et les Anglais[1]. Tandis que la loi française, ne tenant aucun compte de la volonté du père et de la tradition de famille, impose despotiquement l'égalité de partage et la divisibilité indéfinie des héritages, la loi anglaise n'intervient qu'à défaut de l'autorité paternelle. Elle fait du fils aîné de l'homme qui meurt *intestat* le propriétaire exclusif des biens fonciers de la succession, mais elle laisse pleine liberté au père de famille de disposer par testament de son bien comme il l'entend, de partager également

[1] Dans son célèbre ouvrage sur la *Démocratie en Amérique*, M. de Tocqueville a constaté qu'aux Etats-Unis la législation de la plupart des Etats admet encore les substitutions, et consacre la pleine liberté de disposer par testament des biens non substitués. Le partage égal n'est établi que pour les successions *ab intestat*. C'est l'inverse de ce qui se pratique en Angleterre, où, pour les biens fonciers, les terres dont il n'a pas été disposé par testament ou par substitution vont toutes à l'aîné. Le partage égal existe pour tous les biens mobiliers. Dans ces deux pays, le droit de tester est le correctif des dispositions de la loi. Mais en France, ce correctif est illusoire, car la loi, comme on sait, prohibe les substitutions et rend les testaments superflus, en ne laissant au père de famille que le droit de faire à un de ses enfants un avantage purement *personnel* et *viager*.

entre ses enfants, comme aussi d'en avantager on d'en déshériter un ou plusieurs, s'il n'a pas les mains liées par une substitution, œuvre d'un testateur antérieur, dont il n'est que l'usufruitier. Ajoutons que tout Anglais fait un testament : c'est un droit civique dont il se reprocherait de ne pas user.

Pour apprendre combien ce système est populaire et naturel, il ne faut pas en étudier la pratique au sein des grandes et antiques maisons que leur passé engage, et qui sont spécialement intéressées à enchaîner l'avenir. Mais prenons l'exemple quotidien et universel que nous donne tout homme d'argent, tout industriel ou commerçant enrichi, qui a placé tout ou partie de ses gains en fonds de terre. Supposons donc un homme entièrement maître de la fortune dont il est lui-même l'auteur et dont il ne lui est rien venu par testament ou par substitution.

Or, que voit-on tous les jours? Ce marchand enrichi, en devenant propriétaire fon-

cier, s'empresse de constituer sa famille en lui créant un patrimoine dans l'avenir.

Il veut, avant tout, perpétuer dans cette famille la possession de la terre dont il s'est rendu acquéreur, afin de perpétuer autant que possible les fruits de son industrie et de son talent. Il n'y a là aucun sentiment aristocratique, dans le sens que nous attachons ordinairement à ce mot : il y a le sentiment naturel, domestique et social qui a été jusqu'à présent au fond de toutes les sociétés humaines : l'amour de la durée et le soin de l'avenir. C'est pour cela uniquement qu'il choisit son fils aîné, s'il en a un, et qu'il l'avantage, non pas dans un but de partialité ou de vanité, mais afin de conserver le foyer paternel, le domaine patrimonial qui vient d'être constitué. Cet avantage qu'il fait à son aîné ne sera pas pour lui seul. Au moyen d'une substitution, il en assure la durée pour deux générations. La loi, qui règle et consacre la faculté de substituer, ne lui permet

pas d'en faire plus. Mais cela suffit : il a déposé dans le sein de cette nouvelle famille le germe de la durée, de la croissance, de la permanence, de la solidité; il a substitué les perspectives de l'avenir aux suggestions aveugles de l'intérêt immédiat; il a pourvu à la transmission intégrale des clientèles et des établissements; il a fondé une tradition permanente dans les entreprises de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Il sait, ou du moins il espère, que son petit-fils à l'époque de sa majorité, recommencera ce qu'il a fait lui-même, et cet espoir n'est guère trompé. La restriction imposée par la loi à la durée des substitutions, la faculté accordée au *grevé* et à l'*appelé*, lorsqu'ils s'entendent [1], de détruire la substitution, les facilités apportées, il y a vingt-cinq ans, à la libération des biens substitués, rien de tout cela n'a encore porté atteinte à ces mœurs traditionnelles. On a vu, dans les plus hauts rangs

[1] Et lorsque l'appelé est majeur.

de la pairie, des pères accablés de dettes profiter de cette faculté pour arracher à leurs fils, au moment où ceux-ci devenaient majeurs, le sacrifice de l'avenir brillant qui leur était assuré, et jeter ainsi dans l'abîme de la prodigalité individuelle le produit accumulé de plusieurs générations. Mais on voit aussi et partout les substitutions nouvelles se dérober à l'action restrictive de la loi, et se rajeunir sans cesse par la libre et prévoyante volonté de ceux sur la tête desquels elles pourraient expirer. Les renouvellements fréquents des substitutions, simplifiés par la pratique actuelle de la législation, fournissent aux anciennes familles le moyen utile de rectifier des abus, et de parer aux inconvénients que peuvent entraîner les agglomérations des immeubles trop vastes. Ils offrent surtout l'occasion d'améliorer le sort des cadets, puisqu'on peut ainsi augmenter ou proportionner plus exactement la part destinée à les doter, et qui doit, à chaque génération, être puisée dans

le fonds commun créé par la substitution.

Ce qui étonne un Français dans l'application de ce régime, c'est l'union des familles, tout aussi grande en Angleterre que chez nous ; c'est l'absence de la jalousie qu'excite en France le moindre avantage fait dans les limites étroites du Code civil ; jalousie du reste légitime, à cause du caractère exclusivement personnel et transitoire de ce privilége. Très-probablement, cette parfaite et universelle résignation des cadets à un tel ordre de choses ne durera pas toujours ; mais elle dure encore, et si bien qu'elle permet aux nouveaux riches d'adapter avec intelligence le système créé par l'aristocratie féodale aux conditions et aux besoins de la vie moderne. En deux mots, le patrimoine foncier de toute famille anglaise, ancienne ou nouvelle, est regardé comme un petit État, et s'appelle même ainsi : *Estate*. L'idée de le subdiviser paraît aussi étrange et aussi in-

sensée, aussi *unpractical*, qu'à nous le partage de la royauté entre les fils de Clovis. On se borne à corriger avec prudence et affection, par l'usage du droit de tester, ce qu'il y a de trop absolu dans le droit d'aînesse.

Je ne prétends pas traiter ici la question du morcellement de la propriété foncière par le partage égal des successions. Je sais quelle est la force du principe que le Code Napoléon a déposé dans les entrailles de la France, et qui a eu l'avantage d'être servi plus encore par ses antagonistes que par ses avocats. Quoiqu'il imposât à l'une des libertés les plus précieuses et les plus naturelles de l'homme un joug inconnu jusqu'à nos jours, il a eu en général le privilége d'être combattu par les ennemis de la liberté moderne. Il a été mis en question sous la Restauration par des hommes d'État qui s'étaient laissé poser en adversaires des idées et des institutions libérales. Il l'est encore aujourd'hui par une école soi-disant religieuse, qui lance chaque

jour les diatribes les plus provoquantes contre toutes les manifestations de l'indépendance humaine. Là est la force et l'honneur de ce principe. Mais il lui reste à subir l'épreuve d'une discussion sur le terrain de la liberté, et au point de vue des garanties que la mobilité et la divisibilité à l'infini de la propriété peuvent offrir, d'une part à l'esprit de famille et à l'agriculture, de l'autre à la durée et à la dignité des sociétés modernes [1]. Il reste à démontrer que le morcellement indéfini des héritages, et l'action dissolvante de l'égalité absolue des partages, ne sont pas l'instrument le plus efficace que le despotisme ait jamais pu inventer pour broyer toutes les résistances

[1] Il est impossible de ne pas signaler ici le remarquable travail que M. Le Play, ingénieur en chef des mines, a consacré à cette question dans son vaste et important ouvrage intitulé : *Les Ouvriers européens*, 1855, *in-folio*, p. 223, 251, 286. Il prouve que l'action de la loi qui attribue à chaque héritier, nonobstant la volonté du père de famille et des autres cohéritiers, le droit de morceler l'héritage, est le plus grand obstacle à la constitution de la petite propriété que le Code Napoléon a prétendu fonder. Quant au point de vue agricole, il faut lire et relire le livre de M. Léonce de Lavergne, sur l'*Économie rurale* de l'Angleterre, où les faits parlent avec une si convaincante éloquence.

et pulvériser toutes les forces collectives ou individuelles[1].

En attendant, ce qui est sûr, c'est que la liberté politique de l'Angleterre repose sur le principe contraire. La stabilité des biens fonciers, garantie par le droit de tester librement, est le palladium de la société anglaise, le double boulevard qui l'a défendue jusqu'à présent contre l'omnipotence monarchique et contre les envahissements de la démagogie. Grâce à cette institution, le respect de soi s'allie au respect des ancêtres sous l'abri du toit paternel ; l'esprit de liberté trouve partout les foyers de résistance, de force et de durée enracinés dans ce sol qui n'a pas, comme ailleurs, perdu en quelque sorte la qualité d'immeuble pour devenir une terre inanimée, une poussière indifférente, possession éphémère d'une génération ou deux, sans

[1] « Etablissez le Code civil à Naples; tout ce qui ne vous sera pas attaché va se détruire en peu d'années. C'est ce qui m'a fait prêcher un code civil et m'a porté à l'établir. Tout ce qui n'est pas substitution tombe... » *Lettre de Napoléon Ier à Joseph Bonaparte*, du 5 juin 1806.

liens avec le passé, sans intérêt dans l'avenir ; sorte de monnaie un peu plus encombrante que l'autre, en attendant que les cédules hypothécaires et les nouvelles combinaisons du crédit l'aient transformée en valeur au porteur.

Et majores vestros et posteros cogitate : voilà ce que tout Anglais doit lire sur le fronton de la maison de ses pères, qui lui rappelle la fière indépendance dont ils y ont joui, et dont il est à son tour comptable envers sa postérité.

C'est ainsi que se forment, à l'ombre du foyer paternel, sous les arbres plantés par les ancêtres, ces vies calmes et inflexibles, ces races nobles et pures, qui se personnifient dans le *country-gentleman*, le *civis agricola* de l'Angleterre. C'est là qu'il apprend cette sereine fierté, cette indépendance respectueuse et satisfaite, cette attitude qui n'est ni rogue ni servile, dont il offre le modèle. C'est là que se développe le tranquille sentiment du bien-être assuré, qui fait le fondement du repos

des Etats; le bonheur d'être à sa place, de tenir son rang, parce que ce rang est suffisamment garanti contre la mobilité des choses humaines, contre cette proximité perpétuelle du néant qui menace les existences sociales sous les pouvoirs absolus et sous les démocraties. Ces heureuses dispositions rejaillissent du sein de la vie privée et rurale sur la vie politique, et ont presque toujours animé les hommes publics de l'Angleterre, en leur inspirant, dans les plus hauts rangs comme dans les plus obscurs, le culte du devoir et de la dignité personnelle. Quand Napoléon fut arrivé à Sainte-Hélène, on raconte qu'en s'entretenant de la grande position que venait de se faire le capitaine qui l'avait vaincu, et de l'avenir qu'une telle victoire pouvait ouvrir à un ambitieux, il lui échappa ces mots : *Nous allons voir maintenant ce que va faire Wellington.* Sa propre carrière, si aventureuse, si rapide, toutes les fortunes qu'il avait faites et défaites, son habitude de jouer avec la

conscience d'autrui comme avec la sienne, tout cela ne lui permettait pas de comprendre que pour un Anglais, même parvenu au plus haut point de gloire et de popularité, il n'y avait rien de mieux à faire que de rester à sa place, de faire son devoir, de compter pour ce qu'on vaut dans le Parlement de son pays, d'y élever une voix respectée, et puis de trouver dans la création d'un patrimoine agricole, comme celui que fonda Wellington à Strathfieldsay, l'occupation de sa vieillesse, l'honneur et l'indépendance de sa postérité.

Que nul ne méconnaisse d'ailleurs les secours qu'une semblable vie apporte aux facultés les plus généreuses de l'âme, aux grands caractères et aux dévouements historiques. Quand les circonstances l'exigent, quand l'heure des luttes suprêmes a sonné, c'est de là, c'est du sein des exploitations rurales de la race anglo-saxonne que sortent les chefs prédestinés au commandement, à la responsabilité, à la gloire. C'étaient des gen-

tilshommes campagnards que ces deux hommes qui portent les noms les plus purs de l'histoire de la liberté moderne, qui sont les deux types par excellence du patriote, du libéral, de l'honnête homme : Hampden et Washington [1].

On en peut conclure, pour l'instruction des autres peuples, que la liberté de tester est à la fois la conséquence et la garantie de la liberté générale. C'est ce que comprennent fort bien les écrivains qui défendent à la fois parmi nous la monarchie absolue et le système du Code civil. Mais c'est ce que ne devraient pas méconnaître ceux qui restent fidèles aux croyances et aux espérances libérales. Le droit d'aînesse, c'est-à-dire le frein mis à la

[1] Grâce à M. Guizot et à son gendre, M. de Witt, on connaît assez en France les lettres et la vie de Washington pour ne pas s'étonner de le voir compter parmi les gloires de cette Angleterre qu'il a vaincue. C'était à coup sûr un Anglais pur sang, aussi aristocrate que n'importe quel lord de son temps et du nôtre. On compte parmi nous beaucoup d'amateurs de paradoxes, mais le plus audacieux de tous n'oserait entreprendre de faire passer Washington pour un démocrate.

divisibilité infinie de la terre par la liberté de tester, ne répugne qu'au despotisme. Il n'est nullement inhérent à la seule aristocratie. Il s'adapterait parfaitement à une démocratie sagement organisée. Il lui donnerait la force et le droit de durer, en se conciliant avec les meilleurs instincts de la nature, comme avec les meilleurs intérêts de la propriété.

Quand les Anglais voulurent mettre le sceau à l'asservissement de l'Irlande, ils décrétèrent par une loi de 1701 que *les biens fonciers de tout papiste décédé seraient partagés également entre ses fils*, à moins que l'aîné ne devînt protestant, auquel cas il pouvait redevenir héritier exclusif à la mort de son père. (*Acte de la 2e année de la Reine Anne*, ch. VI, sect. 10 et 12.)

Quand ils commencèrent à se repentir de leur longue iniquité envers leur victime, le premier acte de l'émancipation graduelle des catholiques fut d'abroger cette loi en 1778, et de rétablir ainsi pour les *papistes* irlandais

la dignité et l'indépendance de la propriété.

Tel est donc l'esprit, telle est la règle, non pas, encore une fois, de l'aristocratie, mais de la propriété, de toute propriété foncière. Tant que cette législation restera debout, tant qu'elle ne subira d'autre changement que ceux qui en restreindront les abus et en perfectionneront le maintien, on peut être rassuré sur l'avenir de l'Angleterre. L'orage ne grondera sérieusement pour elle que le jour où un mouvement d'opinion se déclarera contre les substitutions. Alors, mais alors seulement, elle fera le premier pas sur cette pente qui précipite les peuples à travers les secousses des révolutions, dans les bas-fonds du despotisme. Jusqu'à présent il n'y en a eu qu'un symptôme avant-coureur : c'est la proposition faite en 1854 à la Chambre des Communes par M. Locke King pour obtenir une enquête sur la loi des successions. Rejetée par une majorité considérable, elle semble

n'avoir ni trouvé d'écho, ni laissé de trace. Mais c'est un présage que les hommes prévoyants, que les amis sincères de la liberté en Angleterre feront bien de ne pas oublier : car c'est par là que l'ennemi pénétrera dans la place.

VIII

LA RÉFORME PARLEMENTAIRE.

Quant à la réforme parlementaire, à celle qui s'est faite il y a vingt-cinq ans, comme à celle dont il sera encore question dès que la paix sera rétablie, elle ne changera rien au fond des choses en Angleterre. La réforme de 1830 a eu pour principal inconvénient de rendre l'accès de la Chambre des Communes plus difficile à des jeunes gens de mérite et d'avenir, qui y arrivaient autrefois, comme Burke, Fox et Pitt, par l'appui d'un personnage indépendant, propriétaire d'un bourg

ayant la franchise électorale, tandis qu'ils sont aujourd'hui obligés de se dévouer dès leurs débuts aux intérêts du gouvernement, ou aux passions de l'opposition, en recherchant à tout prix une notoriété souvent peu compatible avec la réserve et la dignité de l'homme public. On en a conclu que le niveau général de la Chambre des Communes avait baissé depuis lors. Cela peut être : il n'en était pas moins légitime et nécessaire de faire disparaître le scandale des bourgs-pourris, et de rétablir une juste proportion entre la représentation des intérêts anciens ou agricoles, et celle des intérêts nouveaux ou industriels dans le Parlement. Cette réforme n'a fait que répondre à l'accroissement de travail et de richesse qui s'était produit dans les villes et dans les districts manufacturiers du pays. Au point de vue moral et historique on peut déplorer cet accroissement, mais du moment où il a été un fait accompli, il était interdit à la politique de n'en pas tenir

compte. C'eût été le comble de l'injustice et de l'imprudence que de refuser aux populations et aux capitaux créés par le développement du travail mécanique et de l'industrie houillère leur part proportionnelle dans la représentation nationale. Cette part n'a point été dépassée, et en même temps qu'on admettait à la jouissance de la franchise électorale ces éléments nouveaux, on renforçait l'élément ancien et vital de la puissance publique en augmentant le nombre des fermiers électeurs, et surtout celui des membres du Parlement nommés par les comtés, c'est-à-dire par la propriété foncière, constituée et consolidée par l'indivision des terres. Celle-ci conserve donc encore la prépondérance dans un système dont heureusement aucune force vive, aucun ensemble d'intérêts, aucun droit, aucun besoin n'est exclu. Notons qu'il a fallu cinquante années d'efforts pour en arriver là[1]. On pourra encore réduire le nombre

[1] Le second Pitt fit son premier discours pour la ré-

des petits bourgs électoraux, mais on ne le fera pas sans donner un équivalent proportionné à la représentation agricole ; et tant qu'il en sera ainsi on n'aura rien changé, rien ébranlé de fondamental. Il en serait autrement si on parvenait à changer la proportion actuelle, à prendre pour base unique la population, à livrer à la population flottante, agitée et démoralisée des villes la majorité des choix, à donner pour fondement exclusif à la représentation nationale les mirages et les aberrations du suffrage universel. Ce jour-là, à coup sûr, c'en serait fait du Parlement et de l'Angleterre actuelle ; mais d'ici-là, on a le temps d'attendre.

Quant à présent, le Parlement reste ce qu'il était, le grand conseil d'un grand peuple, où toutes les passions et tous les préjugés ont droit de séance et de vote, mais où

forme électorale en 1782, et la réforme ne fut votée que sous le ministère de lord Grey, et sur la proposition de lord John Russell, en 1831.

leur inévitable danger rencontre pour contrepoids et pour remède toutes les forces, toutes les lumières et toutes les indépendances que cette race virile et prudente recèle dans son sein. Jusqu'à présent tous les besoins réels y ont trouvé une libre manifestation ; tous les intérêts sérieux y sont sagement pondérés. Aucune autre forme de gouvernement n'a donné à l'homme plus de chances de rencontrer le juste et le raisonnable, plus de facilités pour éviter l'erreur ou pour la réparer.

Que peut-on vouloir de plus ? Ne pas permettre à l'instrument de se rouiller ou de se contracter, c'est la sagesse même qui l'ordonne : mais vouloir le briser ou le transformer, ce serait le comble de l'ingratitude et de la folie. Laissons là pour un moment les prévisions de l'avenir, pour jeter un regard sur le spectacle que nous offre la vie actuelle du palais de Westminster.

IX

LE PARLEMENT.

Je ferais, je l'avoue, peu de cas du cœur et et du jugement de l'homme qui approcherait sans émotion de ce palais du Parlement anglais, de ce temple de l'histoire et de la loi, de l'éloquence et de la liberté. On ne doit fouler ce sol qu'avec respect : il est plus sacré mille fois que celui du Pnyx d'Athènes ou du Forum romain, car il est depuis mille ans le sanctuaire politique et législatif d'un peuple chrétien et le berceau des libertés du monde moderne.

Là pendant de longs siècles le droit des peuples et la dignité de l'homme ont lutté victorieusement contre le pouvoir absolu et l'omnipotence d'un seul. Là s'est brisée en éclats la théorie humiliante de l'inamissibilité du pouvoir et de l'autocratie des princes. Là s'est célébré le triomphe de cette liberté disciplinée qui implique et maintient le respect de l'autorité, et qu'exprime si bien le terme anglais : *The liberty of the subject*. Là se sont débattues les plus nobles causes que la parole humaine ait eu à défendre de nos jours : la cause de la liberté et de l'humanité contre la révolution, plaidée et gagnée par le génie de Burke et de Pitt ; la cause des esclaves noirs contre le féroce égoïsme de l'industrie coloniale, plaidée et gagnée par l'intrépide et persévérante vertu de Wilberforce ; la cause des catholiques d'Irlande et d'Angleterre contre trois siècles de préjugés et de persécutions, plaidée et gagnée par la bouillante éloquence d'O'Connell et de Sheil ; enfin la cause de

l'ouvrier et du pauvre contre l'aveuglement de la grande propriété, plaidée et gagnée par le mâle bon sens de Peel.

Là du moins la parole humaine ne sera point accusée de stérilité et d'impuissance. Sans doute on s'y laisse entraîner, comme ailleurs, à d'étranges illusions, à de funestes emportements; mais la raison n'y a jamais été condamnée sans appel. Sans doute l'erreur, le mensonge y ont souvent exercé, y exercent encore aujourd'hui leur détestable empire : mais la vérité n'y est jamais restée longtemps sans défenseurs. La justice y a été, sinon toujours exaucée, au moins toujours entendue, et le droit y a sans cesse triomphé de la force par les seuls armes de l'éloquence et de la raison.

Le monument répond à la majesté de sa destination. Il est à coup sûr le produit le plus magnifique de la renaissance de l'architecture au XIXe siècle. On pourrait désirer un style moins fleuri, une richesse moins mono-

tone dans les décorations de ce splendide édifice. On regrette que l'architecte ne se soit pas laissé inspirer par la noble simplicité de l'abbaye de Westminster, plutôt que par le voisinage trop immédiat de la chapelle de Henri VII, ou par le style flamboyant de l'ancien cloître des chanoines de Saint-Étienne, qu'il a bien fait de conserver scrupuleusement au centre de son œuvre moderne, mais dont il pouvait se dispenser de faire le type et le motif dominant du palais régénéré. Mais n'importe : l'ensemble est incomparable. Cette masse énorme découpée à jour, cette forêt de pignons, de créneaux, d'arcs-boutants, cette profusion de sculptures au dehors et au dedans, ces tours colossales, ces innombrables clochetons, cette façade sur la Tamise avec sa double terrasse baignée par les flots du fleuve qui viennent jeter aux pieds du législateur la grandeur navale et commerciale de l'Angleterre, tout cela mérite bien le cri d'admiration que jeta l'empereur Nicolas à

la vue du monument encore inachevé : *C'est un rêve en pierre*[1].

On entre, et l'on est comme écrasé par l'immensité de la salle qui sert de vestibule, du vieux *Westminster-Hall* avec sa voûte en bois portée sur des figures d'anges qui servent d'entraits. Cette salle passe pour la plus grande de l'Europe et la plus hardie, puisque la voûte ne porte que sur les murs latéraux. C'est là que s'est célébré jusqu'en 1820 le banquet féodal qui terminait la cérémonie du sacre des rois d'Angleterre, et pendant lequel un champion armé de pied en cap entrait à cheval, flanqué du connétable et du comte maréchal, et jetait son gant au téméraire qui

[1] Sir Charles Barry, auteur du plan préféré au concours ouvert aussitôt après l'incendie du vieux palais, en 1835, aura sans doute l'honneur de l'achever, car il ne reste plus guère que les deux tours principales à terminer. Il s'est du reste aidé, pour la partie ornementale, du talent hors ligne de l'architecte catholique Pugin, dont une mort prématurée a interrompu la carrière, mais non pas avant qu'il n'eût conquis la première place dans son art pour les quarante églises catholiques élevées, par ses soins ou d'après ses dessins, sur le sol émancipé de l'Angleterre.

voudrait contester le droit du roi à la couronne qu'il venait de prendre sur le tombeau d'Édouard le Confesseur. C'est là aussi qu'ont été jugés tous les grands procès politiques qui donnent à l'histoire d'Angleterre un caractère si spécial, depuis celui du roi Charles Ier jusqu'à celui de la reine Caroline en 1820. C'est là surtout que le procès de Warren Hastings absorba pendant quinze ans toutes les merveilles de l'éloquence de Burke, de Pitt, de Fox et de Sheridan. Ce sont bien là les propylées de la grandeur parlementaire.

On gravit l'escalier qui en sort pour conduire à l'enceinte des deux Chambres, et on y rencontre les statues des hommes d'État, des magistrats, des ministres, des grands citoyens qui ont le plus honoré l'Angleterre. En franchissant la porte principale, on passe entre Falkland et Hampden, les deux héros de la grande guerre civile, le royaliste intègre, conciliant et désintéressé, le parlementaire intrépide, modeste et chevaleresque, réconciliés

par la mort et réunis par la gloire dans l'admiration commune d'une postérité reconnaissante. Ailleurs et partout, des pèintures à fresques, qui pourraient être meilleures, reproduisent des sujets exclusivement empruntés à l'histoire ou à la poésie nationale, au lieu des allégories stupidement mythologiques qui présidaient aux délibérations du Luxembourg et du palais Bourbon. Rien de plus saisissant, de plus approprié à sa destination que la disposition et la décoration des deux salles des séances qui font face l'une à l'autre, aux deux extrémités des bras d'un corridor en forme de croix, dont les voûtes immenses appellent et étonnent le regard. La Chambre des Lords offre un aspect splendide : tout n'y est pas irréprochable au point de vue de l'art, mais de combien ne dépasse-t-elle pas en magnificence et en majesté tous les édifices analogues en Europe ! Les célèbres tapisseries qui représentaient la défaite de l'*Armada* espagnole par les flottes de la reine Elisabeth,

et que consuma l'incendie de 1835, ont été remplacées par des vitraux où figurent les rois et les reines d'Angleterre. Entre les fenêtres se dressent les statues des barons qui imposèrent en 1215 la grande charte au roi Jean : revêtus de leurs cottes de mailles, appuyés sur leurs glaives et leurs écussons armoriés, ils semblent promener un regard austère et paternel sur leurs descendants qui siégent à leurs pieds, et qui ont reçu d'eux l'inestimable patrimoine de la liberté et de l'honneur. Partout le blason vient éclairer et expliquer l'histoire. Les armoiries des grands justiciers depuis le temps de la conquête normande, avec leurs noms et la date de leur installation, décorent avec une parfaite convenance l'enceinte où siége toujours la plus haute juridiction du pays. Les chanceliers qui ont de tout temps présidé la Chambre des Pairs y ont aussi leurs annales écrites dans leur blason ; le nom de Thomas Becket y figure avec celui de tant d'autres évêques, archevêques,

cardinaux qui ont rempli comme lui cette charge illustre. Le culte de la tradition et de l'histoire, le vrai patriotisme, l'a emporté partout sur l'esprit de secte ou de parti. Nulle part le protestantisme n'a posé son empreinte sur le monument : nulle part ne se montre la solution de continuité qui a séparé par la réforme les Anglais du XVIe siècle de leurs glorieux et invincibles ancêtres. Partout, au contraire, triomphent les formes et les souvenirs de l'art catholique : et on pourrait reprocher à l'ensemble des décorations, confiées au talent prodigieux du catholique Pugin, d'avoir affecté un caractère trop ecclésiastique, et de trop donner à cette enceinte législative l'apparence d'une cathédrale. Le trône où la reine vient ouvrir et clore les sessions annuelles du Parlement, ce trône avec son dais, ses candélabres, ses marches du style le plus riche et le plus liturgique, semble un véritable autel.

Jamais la royauté, la liberté et l'his-

toire n'ont eu de plus splendide sanctuaire [1].

L'effet de la Chambre des Communes, plus simple, plus austère, eût été non moins grandiose, s'il n'avait fallu sacrifier en partie aux exigences de l'acoustique. Mais là aussi le caractère historique et traditionnel a servi de base à la décoration. Les représentants du peuple y siégent au milieu des insignes des villes, des provinces, des rois et des reines dont l'autorité, les intérêts et la grandeur sont venus, après tant de siècles de conflits, s'absorber dans ce grand corps qui s'est longtemps vanté d'être *the first assembly of gentlemen in Europe;* et là comme partout, sur le pavé comme sur le plafond, à leurs pieds comme au-dessus de leurs têtes, les fidèles

[1] Par un bizarre et funèbre rapprochement, à quelques pas de cette enceinte, où la royauté anglaise apparaît dans toute la pompe historique qu'elle a seule conservée parmi toutes les nations de l'Occident, on garde dans une armoire de la bibliothèque des Lords l'expédition sur parchemin de la sentence de mort prononcée contre le roi Charles Ier, avec les signatures et les cachets armoriés de Cromwell, de Ludlow, et de tous les autres régicides.

Communes lisent la fière devise donnée par Richard Cœur de Lion à sa couronne et qui résume si bien l'histoire, la grandeur et la force de l'Angleterre : *Dieu et mon droit.*

C'est au milieu de toutes ces magnificences de l'art et de l'histoire que délibère le Parlement d'Angleterre et qu'il délibère avec une simplicité, une aisance et une tranquillité qui sont le gage des institutions fortes et sérieuses. Rien d'affecté, rien de théâtral. Quelques hommes en frac et en paletot, le chapeau sur la tête, s'y occupent des intérêts du plus grand empire de l'univers et y font, avec une lenteur salutaire, des lois qui vont régir les destinées de deux cent millions d'hommes répandus dans les cinq parties du monde. Ils parlent comme ils siégent, sans façon. Cette admirable et enviable simplicité est ce qui frappe le plus dans les discussions du palais de Westminster. Chacun s'y montre tel qu'il est, et, chose plus rare, chacun y prend facilement et rapidement la place qui

lui appartient légitimement ; chacun y remplit le rôle auquel il est le mieux adapté, et que l'instinct de tous lui a reconnu. A côté de l'homme politique proprement dit, de l'homme d'affaires rompu au maniement des finances ou des bureaux, vient se placer le légiste, l'industriel, le chef de parti en qui se résument la force et le droit d'une moitié de l'Angleterre. A côté de l'enfant perdu d'une conviction isolée, le *debater*, c'est-à-dire l'homme qui sait mener et éclairer un débat, intervient, quand il le faut, avant et après l'homme qui ne sait faire qu'un discours méthodique et préparé. Point de tours d'inscription : chacun parle au moment qui lui convient le mieux et que nul ne songe à lui contester.

On fait aux ministres trop de questions et des questions souvent indiscrètes ou inopportunes, qui n'obtiennent et ne méritent que des réponses évasives et dérisoires. Tout le monde y parle trop longuement pour notre

goût, et c'est le grand défaut de leur système de discussion. Mais ce défaut même n'est que l'excès d'une vertu dont le nôtre était trop complétement dépourvu : le respect du droit individuel, et la tolérance des opinions adverses. Quelquefois on se dérobe, par la fuite, à une épreuve trop prolongée, et le désert se fait autour du membre malencontreux qui abuse de sa facilité, surtout s'il méconnaît les exigences de l'appétit ou du sommeil de ses auditeurs : mais, le plus souvent, on y sait supporter l'ennui comme la contradiction. On n'y a pas l'habitude d'interrompre un orateur par des murmures, par des exclamations, par des protestations contraires aux idées qu'il soutient. On sait bien que, s'il parle, c'est pour faire valoir ses propres idées, non celles de ses adversaires : ceux-ci attendent patiemment leur tour pour lui répondre. La réponse peut être aussi mordante, aussi violente que l'on voudra : mais, au moins, le préopinant aura pu rendre toute sa

pensée, sans avoir eu à lutter contre les clameurs et les aboiements de ceux qui se figurent qu'une opinion refoulée par le bruit dans la poitrine d'un orateur est une opinion confondue et anéantie.

J'ai entendu non-seulement les grands orateurs à qui le prestige du talent pourrait faire supposer une autorité spéciale, mais des personnages de troisième et de quatrième ordre soutenir les thèses les plus impopulaires, les plus odieuses à l'immense majorité de l'assemblée, au milieu d'une chambre, sinon attentive, du moins respectueusement silencieuse.

Chose digne de remarque! le Parlement anglais semble devoir être la terre promise de l'hérédité du pouvoir et de l'éloquence politique, c'est-à-dire des deux forces qui répugnent le plus aux systèmes qui se partagent la domination du monde moderne; mais ni la naissance, qui est le cauchemar des révolutionnaires, ni la parole, qui est le cauchemar des absolutistes, n'y exercent une in-

fluence abusive. L'histoire démontre que, depuis Somers jusqu'à Peel, les grands rôles y ont surtout été joués par des hommes dont la naissance était inférieure à celle de la plupart de leurs auditeurs et de leurs partisans, et qui n'eussent point fait partie de ce qui s'appelle la noblesse sur le continent. Et quant à l'empire abusif de la parole, cette patrie de l'éloquence politique, est de tous les pays du monde celui où la parole, quand elle n'est que la parole, obtient le moins de faveur. Le *vox et prœterea nihil* n'y a aucune chance de succès. Un homme qui n'est qu'un beau parleur est aussitôt mis à sa place, c'est-à-dire très-bas. On lui préfère toujours l'homme de conscience ou d'affaires qui bégaye ou qui bredouille, mais qui parle le langage de la conviction, de l'expérience, ou de la passion. On sait que l'esprit de discipline et de pratique a fait comprendre de tout temps au parti du gouvernement, comme à celui de l'opposition, la nécessité d'avoir un chef

avoué, ou, comme ils disent, un conducteur, *a leader*, dans chacune des deux chambres. On subit souvent sa domination en frémissant, mais on la subit toujours docilement tant qu'elle dure. Or, on a vu l'armée ministérielle et, ce qui est plus étrange encore, l'opposition, conduite par des hommes qui étaient bien loin d'être éloquents. Ni lord Castlereagh, ni lord George Bentinck n'étaient, à vrai dire, des orateurs; sir Robert Peel l'était peu, le duc de Wellington pas du tout, et je ne pense pas que lord Palmerston l'ait été plus d'une fois dans sa vie. Mais tous à certains jours donnés ont régné par l'empire de leur parole, parce que, sous une forme souvent inculte, elle reproduisait fidèlement l'autorité de leur position et la volonté de leur parti. Leurs vrais orateurs s'élèvent le plus souvent à l'éloquence sans y aspirer. Ils y arrivent insensiblement, à travers les embarras techniques d'une discussion hérissée de chiffres ou de détails; mais montés

à ce faîte ils y planent avec un naturel et une majesté dont le charme et l'ascendant sont infinis. Alors l'Angleterre tout entière tressaille : elle reconnaît ce prestige éphémère, mais incomparable qui fait de la parole humaine, à certains moments, le type suprême de la beauté, l'arme irrésistible de la vérité. Elle inscrit avec orgueil le nom de ce nouveau venu au premier rang de ses gloires ; elle salue en lui un *orateur ;* car les Anglais ne comprennent pas que, dans notre langage parlementaire, nous ayons été conduits à donner ce grand nom à tout homme qui parle.

Du reste, l'éloquence parlementaire, ou (pour nous servir d'un mot que les Anglais comprennent encore moins) la *tribune* rencontre déjà une rivalité formidable dans la presse. Un des chefs de la nouvelle école radicale a prétendu prouver que le développement actuel de la presse périodique peut tenir parfaitement lieu des assemblées politiques, et que le Parlement anglais n'est qu'un rouage

criard, importun et superflu. Cette pensée, déjà formulée en Angleterre, où tout se dit sans détour, explique ailleurs et sert à ménager plus d'une défection. Le radicalisme, qui déteste toutes les garanties politiques, parce que toute garantie est un frein ou une tradition, comprend avec cet instinct propre aux démolisseurs, que si la tribune, tant qu'elle est debout et libre, oppose une barrière insurmontable au despotisme du club comme à celui de la caserne, elle sert aussi de boulevard à l'ordre et à l'autorité légitime, comme à la conscience et à la liberté individuelle [1]. Il n'ignore pas que, par une sorte

[1] En France, les opinions extrêmes professent à l'envi cette horreur du gouvernement parlementaire. On lit dans la *Presse* du 28 décembre 1855 ce qui suit :

« Jamais discussion terminée par un vote n'a enfanté une solution. 2 contre 1 ou 11 contre 10 n'ont jamais rien prouvé dans aucune assemblée, dans aucune académie, dans aucune conférence, dans aucun congrès, sinon le défaut d'évidence, l'absence de certitude. »

Et plus loin :

« Avec le système constitutionnel, lequel exige des assemblées où tout se débat et aboutit à des questions qui se décident par des votes entre majorité et minorité, cela

de fascination bienfaisante, qui s'est exercée sur Mirabeau comme sur M. Berryer, les principes conservateurs ont en général fini par rallier les grands orateurs. L'expérience a prouvé, en France comme en Angleterre, que les majorités législatives, gouvernées par la parole et préservées de toute violence extérieure, donnent toujours raison à la cause de la vieille société contre les utopistes et les niveleurs. La même expérience prouve au contraire que la presse radicale ou fanatique, implacable contre les pouvoirs contenus et modérés, sait devenir aussi souple et aussi soumise que l'exige le pouvoir absolu. En coexistant avec lui, elle s'efforce de l'enlacer ou de l'exploiter, de manière à poursuivre son œuvre sans relâche. Les vieux et sincères

pouvait être une difficulté invincible; mais cela cesse d'en être une avec le régime rationnel, *lequel n'a besoin que de journaux...* »

L'*Univers* du surlendemain reproduit avec solennité une partie de ces axiomes, et ajoute pour son propre compte :

« On ne saurait mieux dire.... Espérons que l'absurdité du système deviendra enfin visible à tous les yeux. »

amis de la liberté n'en resteront pas moins fidèles à l'axiome qui regarde l'action réciproque de la presse sur la tribune et de la tribune sur la presse comme la condition fondamentale du gouvernement des pays libres.

Viendra-t-il jamais un jour où la dissolution sociale, opérée par une démocratie matérialiste, et fomentée par les témérités de la presse, engloutira aussi le Parlement d'Angleterre? Verra-t-on là aussi une horde de barbares, conduite par des histrions, venir se répandre sous ses voûtes splendides pour violer la liberté et la majesté du sanctuaire de la vie nationale? Ou bien y verra-t-on encore apparaître un nouveau Cromwell pour ordonner à une escouade de soldats de jeter à la porte les bavards et les réfractaires? Cela se peut : mais ce ne sera pas de sitôt. Nul parmi nos contemporains n'aura cette joie ni cette honte.

X

O'CONNELL ET LA CHAMBRE DES LORDS.

Je m'arrête ici pour raconter en passant un épisode trop oublié de la noble histoire qui se déroule depuis des siècles dans l'enceinte du palais de Westminster.

En 1843, O'Connell, que le succès de l'émancipation catholique, dû surtout à son éloquence et à son audace, avait rendu l'idole et le maître de l'Irlande, présidait à un immense mouvement populaire, qu'il appelait lui-même l'*Agitation*, et qui avait pour but avoué le *Rappel de l'Union*, c'est-à-dire l'a-

brogation de l'acte par lequel Pitt, en 1800, avait fait voter par les Chambres anglaises et irlandaises la réunion des deux parlements en un seul [1]. C'était vouloir porter à la politique et à la puissance de l'Angleterre le coup le plus sensible ; c'était, en outre, toute une révolution historique, et, comme le dit un jour M. Canning, autant aurait valu demander la restauration de l'heptarchie saxonne. Cependant on le laissa user en toute liberté des forces prodigieuses que le droit illimité de parler, d'imprimer et de s'associer mettait à la disposition d'un homme tel que lui.

Catholique notoire, sincère et zélé, chef d'une entreprise qui avait pour résultat nécessaire d'assurer la prépondérance politique et sociale aux catholiques, lesquels forment,

[1] La Chambre des Lords et la Chambre des Communes d'Irlande furent supprimées, comme l'avaient été, en 1707, celles d'Écosse, et l'on admit au Parlement anglais (qui prit à cette occasion le titre d'*impérial*) vingt-huit pairs irlandais et cent membres élus dans les comtés et les villes d'Irlande, pour y représenter la noblesse et le peuple de ce royaume.

comme chacun sait, la très-grande majorité du peuple irlandais, il eut soin de rester fidèle aux doctrines qu'il avait professées toute sa vie, en abjurant solennellement toute intention de profiter de l'ascendant inévitable des catholiques dans le Parlement restauré de Dublin, pour user de représailles envers la minorité protestante, et pour établir une inégalité quelconque à son détriment. Sauf cette unique précaution, il ne négligea rien de ce qu'il fallait pour braver la puissance britannique, pour alarmer le sentiment national et religieux de l'Angleterre. Il tenait en plein air des meetings, qualifiés par lui-même de *Meetings monstres,* où l'on vit *deux* et *trois cent mille* hommes amoncelés autour du lieu d'où il faisait entendre, à tous ceux que sa voix de Stentor pouvait atteindre, des paroles enflammées qui, dès le lendemain, étaient répandues à plusieurs millions d'exemplaires dans tout l'empire britannique. Ces champs-de-mai populaires se renouvelèrent

plusieurs fois par mois, et même par semaine, pendant une année entière, sous les yeux de la force publique, de la police armée et soldée par le gouvernement anglais, mais qui n'intervenait que pour maintenir l'ordre dans cet immense assemblage d'ennemis. Il ne s'arrêta pas là. Il organisa une souscription annuelle destinée à pourvoir aux frais de l'*Agitation*, et qui rapporta, en 1842 seulement, la somme de 260,000 fr. Il alla même jusqu'à instituer des tribunaux d'arbitres destinés à remplacer la justice ordinaire, et il les fit fonctionner en sa présence. Légiste habile, en même temps que tribun audacieux, il se vantait de pouvoir conduire à grandes guides une voiture à quatre chevaux à travers le dédale de la législation anglaise ; et fort de cette science de jurisconsulte, ou peut-être désireux lui-même de voir mettre un terme éclatant à une situation dont l'issue devenait chaque jour plus menaçante, il provoquait, dans chacune de ses harangues, le gouverne-

ment à le poursuivre en justice. Le 20 septembre, dans un banquet public, il se livre à ces grossièretés de langage qui lui étaient trop habituelles, et termine son discours par cette apostrophe au gouvernement absent : *Je vous attends; attaquez-moi, si vous l'osez.* Et en même temps il convoque pour le 8 octobre, à Clontarf, dans un faubourg de Dublin, un *meeting* plus colossal que tous ceux qui l'avaient précédé.

Sir Robert Peel était alors premier ministre. Cédant aux excitations pressantes de l'opinion anglaise, il sentit qu'il était temps d'intervenir. Le 7 octobre, une proclamation du vice-roi d'Irlande interdit le *meeting* commandé pour le lendemain, comme attentatoire à la paix publique. O'Connell ordonne aussitôt à la foule d'obéir : il envoie son principal lieutenant, une branche de feuillage à la main, au-devant des flots du peuple qui s'amassaient déjà au lieu indiqué : il se porte lui-même à leur rencontre. A sa voix, tout le

monde obéit et rentre chez soi. Le 14 octobre, il est cité à comparaître devant la justice, comme prévenu de conspiration contre la souveraineté de la Reine et de la loi, et d'usurpation de la prérogative royale. Mis aussitôt en liberté sous caution, il est décrété d'accusation par le grand jury, le 8 novembre. Pendant six mois, à force d'incidents, il parvient à retarder le jugement définitif : et pendant ces six mois il continue à tenir ses *meetings*, non plus en plein air, pour ne pas violer la lettre de la proclamation royale, mais dans des enceintes publiques; il continue aussi à toucher sa liste civile et à faire fonctionner toute son organisation anti-britannique. Il fait plus : déclaré coupable par le jury de Dublin le 12 février, il élève une nouvelle difficulté qui oblige la cour à ajourner l'arrêt relatif à la pénalité qu'il avait encourue; et il profite du délai pour passer le détroit et aller à Londres siéger et parler à la Chambre des Communes, et constater ainsi

l'incomparable sécurité que donne la scrupuleuse légalité d'un pays libre aux plus redoutables adversaires de sa puissance.

Enfin, le 30 mai 1844, la sentence est prononcée : il est condamné à un an de prison, à 50,000 francs d'amende, et à fournir un cautionnement de 250,000 francs pendant sept ans, comme garantie de ce que, durant cet espace de temps, il s'abstiendra de troubler *la paix de la Reine.* Six de ses coaccusés sont condamnés à des peines analogues.

Le même soir, il publie une proclamation au peuple pour annoncer qu'il en appelle à la Chambre des Pairs et pour prescrire, au nom de la religion, à tous les bons Irlandais de se tenir tranquilles et de respecter la chose jugée. « C'est maintenant, » disait-il, « que je saurai et que le monde saura si vous m'aimez et si vous me respectez ou non. »

L'appel n'étant pas suspensif, il fut aussitôt incarcéré, et dans sa prison il reçut les députations de toutes les provinces et de

toutes les villes d'Irlande. D'innombrables visiteurs y affluèrent pendant toute la durée de sa captivité.

La Chambre des Lords remplit, comme on sait, en Angleterre le rôle de cour suprême, de cour de cassation, avec cette différence qu'elle retient les causes portées devant elle et les juge au fond, sans renvoyer devant une autre cour les procès dont elle infirme le jugement rendu en premier ressort. Les frais considérables et les lenteurs prolongées de sa procédure limitent à un nombre assez restreint celui des causes qui se plaident à sa barre. La loi donne à tous les pairs le droit de prendre part au jugement : mais l'usage assez généralement observé veut que ceux-là s'en abstiennent qui ne sont pas arrivés à la pairie par la voie des hautes magistratures, comme chancelier ou comme chefs de justice, c'est-à-dire présidents des trois principales cours d'Angleterre. Il y en a toujours cinq ou six de cette catégorie, que l'on désigne sous le

nom de *law lords* (littéralement *seigneurs de la loi*), et qui en fait composent ce tribunal suprême.

Après de longs délais et d'interminables plaidoiries, le jour du jugement définitif arriva le 4 septembre 1844. Jamais cause si importante n'avait été déférée en appel à la cour des pairs d'Angleterre. C'était en outre une cause essentiellement politique, où la passion pouvait se mettre d'accord avec la légalité contre un peuple conquis et un rival formidable. Il y allait de la domination de l'Angleterre sur l'Irlande, de l'œuvre séculaire de la conquête saxonne et de la prépondérance protestante. L'aristocratie anglaise tenait entre ses mains son ennemi le plus acharné, celui qui l'avait contrainte à admettre les catholiques à siéger dans les deux chambres après des siècles d'exclusion ; celui qui avait fait de l'Irlande le plus grand embarras de la politique anglaise ; celui qui avait dit mille fois : Je suis pour le peuple et contre l'aristocratie.

Il lui suffisait d'user d'un droit, d'appliquer la loi pour l'écraser, ou, ce qui valait mieux, pour l'humilier ; car le gouvernement tenait surtout à ce que la condamnation fût maintenue, afin de faire grâce à O'Connell, et de le rendre aux Irlandais découronné de son auréole de souverain populaire par le pardon de la reine d'Angleterre. La tentation était grande. Les pairs héréditaires, les *laïcs (the lay lords,* comme on les appelle par opposition aux légistes, aux *clercs)* vinrent en foule prendre leurs siéges. On ne pouvait douter de leur opinion. Les cinq sixièmes étaient disposés à condamner l'appelant. Ils pouvaient se mettre la conscience en repos sur la question purement judiciaire ; car l'audience fut ouverte par la comparution des grands-juges d'Angleterre, que la cour des pairs a l'habitude de consulter sur les questions importantes, et qui vinrent l'un après l'autre, en motivant leur opinion par de longues dissertations légales, déclarer, à la majorité

de sept contre deux, qu'ils étaient d'avis de confirmer l'arrêt de condamnation. Alors, les lords légistes émirent successivement leur vote. Ils étaient au nombre de cinq : le chancelier Lyndhurst et lord Brougham votèrent pour la confirmation ; les trois autres, les lords Denman, Campbell et Cottenham, pour la cassation. Il restait à faire voter tous les autres pairs, c'est-à-dire à faire sanctionner la condamnation du grand Agitateur par une écrasante majorité. Mais alors lord Wharncliffe, président du conseil privé et représentant du ministère dans la Chambre, prit la parole, et dit qu'il recommandait à ses collègues de ne pas voter, afin de respecter la majorité acquise parmi les membres les plus compétents de la cour. Il y eut un moment d'hésitation ; quelques-uns essayèrent de protester : mais bientôt le respect des anciennes coutumes, joint au sentiment d'une exquise délicatesse, l'emporta. Tous les pairs non légistes se levèrent et sortirent. L'arrêt

demeura ainsi cassé à la majorité d'une seule voix. Le soir même, l'ordre de mettre O'Connell en liberté fut expédié à Dublin.

On se figure les transports de joie qui éclatèrent en Irlande. L'Angleterre était vaincue dans une lutte qui depuis plus d'une année fixait les regards du monde. O'Connell qui, en 1829, était entré en triomphe dans la chambre des Communes comme le premier député catholique, voyait sa toute-puissance reconnue et déclarée invincible par la chambre des Lords. Mais, au fond, l'Angleterre avait remporté la plus belle des victoires : elle s'était vaincue elle-même ; elle avait immolé sa passion, son intérêt, ses préjugés, ses ressentiments les plus invétérés et les plus naturels au culte de la tradition, aux raffinements de la liberté, à la noble superstition du droit.

O'Connell lui-même dut le comprendre. Il laissa peu à peu tomber l'*Agitation pour le Rappel* et l'organisation qui en était la base.

Sa carrière touchait d'ailleurs à son terme. Il mourut deux ans plus tard, prématurément épuisé par les fatigues de sa vie publique, mais avec la gloire immortelle d'avoir su affranchir sa religion et rendre une vie nouvelle à son pays, par la seule action de la liberté légale, et sans qu'une seule goutte de sang ait coulé dans ce conflit.

Un soir de l'été dernier, pendant une discussion sur la guerre d'Orient, au milieu de cette resplendissante enceinte, appuyé sur la balustrade du trône (le seul trône que les peuples aient respecté depuis deux siècles !), je me rappelai tout à coup la scène que je viens de décrire et qui s'était passée dix ans auparavant dans cette même chambre des Pairs, et je me dis : Il n'y a rien de plus beau dans l'histoire politique du monde que ces luttes généreuses, intelligentes et loyales, où l'homme atteint toute sa valeur sans autre arme que la discussion, sans autre frein que la loi ; et il n'y a rien de plus opportun que

de conserver la mémoire de ces victoires de la conscience et du droit, dans un siècle qui n'a guère assisté jusqu'ici qu'aux triomphes sanglants ou corrupteurs de la force et du mensonge.

XI

LES ÉCOLES ET LES UNIVERSITÉS.

Il est d'ailleurs, en Angleterre, un spectacle plus rare et plus grandiose encore que celui de son Parlement, comme il est pour la vieille société anglaise une garantie plus sûre même que le gouvernement représentatif : ce sont ses établissements d'instruction publique. On a trop parlé de sa vie parlementaire, pas assez de son éducation publique, qui en est la condition et la garantie. On a pu emprunter à l'Angleterre une image plus ou moins fidèle de ses institutions politiques :

il n'est pas donné aux nations modernes d'enfanter une copie, même affaiblie, de ses colléges et de ses universités.

On sait que sous le nom modeste d'*écoles*, trois ou quatre vastes fondations, parmi lesquelles Eton[1] et Harrow[2] occupent le premier rang, reçoivent, presque sans exception, les enfants de toutes les familles aisées du pays et leur offrent une éducation à la fois classique et virile, sous la direction de quelques membres éminents du clergé anglican. Elles se distinguent de tout ce que nous avons d'analogue en France, par deux caractères : leur antiquité et leur emplacement à la campagne. Identifiées en quelque sorte par leur date avec l'histoire de la nation, elles offrent pour premier enseignement à leurs élèves, la mémoire des grands hommes qui les ont précédés sur ces bancs scolaires qu'ils ont quittés pour aller présider aux destinées du plus

[1] Fondé par le roi Henri VI en 1441.
[2] Fondé par John Lyon en 1585.

vaste empire qui existe sous le soleil. Une collection de bustes et de portraits y représente sans cesse aux jeunes habitants de ces lieux les traits des citoyens dont le nom remplit les annales de l'Angleterre, ou occupe encore la première place dans l'attention des contemporains. La plupart y sont représentés encore jeunes, tels qu'ils étaient au moment où les premiers feux de la gloire vinrent dorer leur front, et où leur renommée naissante a fait désirer un souvenir de leur présence : cet air juvénil semble un rapprochement de plus entre eux et leurs successeurs.

Mais c'est surtout en éloignant de la capitale et des grandes villes ces grands centres de l'éducation secondaire, et en les maintenant dans cette situation, que les Anglais se sont assuré un avantage incalculable. On connaît leur amour pour la vie rurale, et l'influence salutaire qu'elle exerce sur eux. Rien donc de plus naturel que d'avoir placé les foyers de l'éducation nationale à la campa-

gne; rien aussi de plus utile au développement moral et matériel de cette jeunesse. Il est difficile de concevoir un séjour mieux fait pour exercer une action heureuse et durable sur l'élite des fils d'une grande nation que celui d'Éton, par exemple. Les logements des maîtres et des élèves y forment un vaste et bel édifice, dans ce style semi-gothique qui répond si bien aux mœurs et aux idées du pays. La chapelle, qui serait digne d'être une cathédrale, compte parmi les plus beaux morceaux de l'architecture anglaise du XVe siècle. Vis-à-vis, et de l'autre côté de la Tamise, s'élève le château de Windsor, demeure de la royauté, avec sa grosse tour ronde bâtie par Guillaume le Conquérant et sa chapelle de Saint-Georges, toute couverte de blasons des chevaliers de la Jarretière depuis Édouard III. Tout à l'entour du collége, de vastes prairies limitées par les ondulations de la Tamise forment un parc orné de pelouses et de futaies à perte de vue. Ce n'est pas là seulement que

ces enfants prennent leurs récréations : ils se répandent à toute heure dans la campagne ou dans le bourg voisin; sauf le temps des classes, ils font à peu près ce qu'ils veulent, et n'abusent que rarement de cette liberté si étrange à nos yeux. Sans surveillants, sans autres restrictions que celles imposées par certains usages traditionnels et par ce respect de soi-même dont tout Anglais est pénétré, ils commencent ainsi avec une impétueuse et précoce vigueur l'apprentissage de la vie publique, du *self-government*, comme le faisaient d'ailleurs leurs pères et les nôtres dans les écoles du moyen âge [1]. Le nombre des élèves laborieux

[1] M. Charles Lenormant, dans son ouvrage sur l'*Enseignement des langues classiques*, a parfaitement expliqué le changement qui s'opéra au XVIe siècle dans la discipline des écoles publiques, et qui a reçu de Napoléon Ier son caractère définitif. Il en fut d'elles comme des institutions politiques. La crainte trop légitime inspirée par la réforme fit régner partout la compression et la restriction, et substituer l'action d'une autorité effrayée et souvent impuissante, à la confiance, à l'indépendance et à la spontanéité. On ne pouvait payer trop cher le bienfait du maintien de la foi et de l'unité catholique; mais il faut regretter que l'Angleterre, en perdant ces trésors, ait été la seule

n'est sans doute pas plus grand que dans nos lycées : peut-être l'est-il moins ; mais l'étude des langues anciennes y est à la fois très-avancée chez quelques-uns et populaire chez tous. En outre, chez la masse des enfants, la vie, la santé, l'intelligence, coulent à pleins bords, avec une sorte de sérénité expansive et respectueuse que l'on ne rencontre guère chez les élèves de nos casernes universitaires. Quelle différence entre un pareil séjour et les maisons où nous avons fait nos classes, vraies prisons murées entre deux rues de Paris, dominées partout par des toits et des tuyaux

à conserver des institutions catholiques que le moyen âge y avait fondées. « Il est difficile, » dit M. Lorain, ancien recteur, dans un ouvrage dont nous parlerons plus loin, « il est difficile d'avoir vécu longtemps dans nos colléges sans songer que des esprits ainsi comprimés pendant dix ans, surtout à l'âge où la nature, plus expansive, a plus besoin de spontanéité, s'aigrissent; que tout leur effort intérieur se concentre en une haine de la règle et de l'autorité qui éclate plus tard, on sait avec quelle violence, quand ils passent de cette servitude à la liberté illimitée... Si l'on avait à fonder un collége, il serait bon de commencer par essayer d'y transformer cette vie de caserne que l'empereur avait faite aux enfants pour les préparer à la vie de régiment. »

de cheminées, avec deux rangées d'arbres étiolés au milieu d'une cour pavée ou sablée, et une malheureuse promenade tous les huit ou quinze jours à travers les guinguettes des faubourgs!

Cependant on ne remarque pas de rudesse, ni de grossièreté chez cette jeunesse émancipée de si bonne heure. A certains jours solennels, ses aînés figurent en costume de cour devant la famille royale et l'aristocratie, et y déclament des discours grecs, latins, anglais, avec une aisance et une simplicité de bon goût que tout le monde envierait. Mais c'est pendant leurs récréations ordinaires qu'il faut les voir, à l'ombre de leurs grands arbres, pour juger de la virilité anticipée de ces enfants de la liberté, en même temps que de l'énergique vitalité des classes supérieures de l'Angleterre; et l'on comprend le mot du duc de Wellington, lorsque revenu vers le déclin de ses jours dans ces beaux lieux où il avait été élevé, se rappelant les jeux de son enfance,

et retrouvant la même précoce vigueur chez les descendants de ses camarades, il dit tout haut : *C'est ici qu'a été gagnée la bataille de Waterloo.*

Si l'on passe des *écoles* aux *universités*, on aperçoit plus clairement encore le lien qui unit l'éducation à la vie publique, et les racines par où les vieilles institutions britanniques puisent leur robuste vie dans la vie sans cesse renouvelée des jeunes générations. Les universités d'Oxford et de Cambridge, sont, à mon sens, la vraie merveille de l'Angleterre. C'est par là que passent d'abord tous les membres du clergé anglican, tous les héritiers de la pairie, de la grande propriété, les légistes et les gens de lettres, les hommes politiques; c'est là que les pères de famille enrichis par le commerce, l'industrie ou la littérature se hâtent d'envoyer leurs fils ; c'est donc là que se forme presque exclusivement la classe dirigeante du pays. Dans la liste des *honors*, c'est-à-dire des hauts grades académiques ob-

tenus depuis 1802 et que l'on reproduit dans l'annuaire de chaque université, on retrouve plusieurs des grands noms de l'Angleterre contemporaine. Aussi cette liste, quand elle est publiée chaque année dans les journaux, est accueillie par la nation tout entière avec un vif intérêt : et un *honneur* ainsi obtenu reste pendant la vie entière une distinction hors ligne pour les titulaires[1].

C'est ici que l'avenir de l'Angleterre se retrempe incessamment dans les eaux du passé. Nulle part au monde le moyen âge n'est encore debout et vivant comme à Oxford et à Cambridge. Il n'y est point à l'état de résurrection factice, ou de mosaïque déterrée sous la lave mal éteinte des révolutions. Il n'y a jamais péri.

La plupart des fondations remontent aux

[1] Dans le *Parliamentary Companion* de Dod, espèce d'annuaire des deux Chambres, qui a en Angleterre toute l'autorité d'un code officiel, on voit notés avec soin les honneurs universitaires des membres assez heureux pour avoir ainsi débuté dans la vie publique.

temps où l'Angleterre était encore catholique, et ont gardé l'ineffaçable empreinte de leur origine. L'esprit de conservation, qui est le plus précieux apanage de la race anglaise, y règne plus que partout ailleurs. Dans ces foyers de l'anglicanisme, on a maintenu avec respect et dans la situation la plus apparente les effigies des deux souverains que leur catholicisme a rendus les plus impopulaires de tous ceux qui ont régné sur la Grande-Bretagne. A Cambridge, et là seulement dans toute l'étendue des trois royaumes, on voit la statue de la reine Marie, si odieuse au peuple anglais parce qu'elle essaya, par les tristes moyens que sollicitait l'intolérance de son siècle, entre le brutal Henri VIII et l'impitoyable Elisabeth, de ramener son royaume à l'unité catholique. A Oxford reste également debout la statue de Jacques II, qui paya de sa couronne le périlleux honneur d'avoir voulu imiter Louis XIV en imposant à la fois le catholicisme et le pouvoir absolu à son

royaume. Le peuple anglais ne connaît pas, du reste, cette odieuse manie de dégrader et de mutiler les monuments historiques, dans le vain espoir d'effacer jusqu'au souvenir des victimes de la passion ou de l'injustice des révolutions. Bien plus, au plus fort du siége de Sébastopol, pendant la *Commemoration* d'Oxford, à la cérémonie où deux généraux de l'armée de Crimée venaient recevoir, avec les insignes du grade honorifique de docteur ès-lois, l'ovation la plus chaleureuse qu'une ardente et patriotique jeunesse pouvait décerner à d'illustres vétérans, on voyait à la place d'honneur, dans l'enceinte où se célébrait cette fête, le portrait en pied de l'empereur de Russie, qui avait participé en 1815 à une solennité semblable : son image y était comme témoignage du passé, et nul ne pensait à lui faire payer la rançon du présent. Comme de raison, les gloires plus spécialement universitaires y sont l'objet des plus respectueux hommages. Où pourrait-on com-

prendre mieux le culte des ancêtres intellectuels que dans une corporation qui, comme le collége de la Trinité à Cambridge, a l'insigne honneur de compter à lui seul dans son arbre généalogique les noms de Bacon, de Milton, de Newton et de Byron, c'est-à-dire les plus grands génies de l'Angleterre sauf Shakspeare, qui ne fut d'aucune université, et Burke qui fut élevé à celle de Dublin ?

On conçoit que l'esprit de conservation si bien justifié ne se borne pas seulement aux monuments matériels, et se déploie plus énergiquement encore dans la garde des habitudes et des traditions qui ont présidé à la naissance de ces grandes institutions. Tout subit l'influence de ce souffle tutélaire. Je priais un jour le *master* (président ou supérieur) d'un collége de me donner quelques détails sur le règlement intérieur de la maison : « Rien de plus facile, » me répondit-il ; « nous n'avons rien changé aux statuts que nous a donnés notre fondatrice, lady Marguerite, comtesse

de Richmond, mère du roi Henri VII, en 1505. » L'innovation, quand il faut la subir, vient du dehors et est l'œuvre de la puissance publique, du Parlement. C'est seulement ainsi que le protestantisme, sous sa forme d'ailleurs la plus mitigée, a pu pénétrer dans ces créations de la vieille foi et les envahir. Aujourd'hui, du reste, les chefs les plus accrédités des deux universités se résignent aux réformes prudentes et modérées, décrétées ou préparées par le Parlement, à la charge de les tempérer en les appliquant eux-mêmes. Ils travaillent avec énergie et succès à faire disparaître les abus inséparables des avantages de la durée, l'esprit de routine, la rouille du temps; ils entr'ouvrent même d'une main la porte à la liberté religieuse, et de l'autre ils développent la part déjà faite aux sciences physiques et mathématiques. Dans la même année 1855, pendant que le comte de Derby posait à Oxford la première pierre d'un nouveau musée exclusivement destiné aux collec-

tions d'histoire naturelle, dans cet ancien sanctuaire naguère si exclusif de la théologie et des langues anciennes, le Parlement abrogeait les serments qui interdisaient l'accès de cette université aux catholiques.

Je n'ai pas la prétention de peindre ici la vie intérieure ou extérieure des universités anglaises. Quand même j'en aurais le loisir, cette tâche serait inutile. Elle a été trop bien remplie par M. Lorain, qui, dans son mémoire présenté à l'Académie des sciences morales et politiques, a expliqué avec autant d'autorité que de talent et d'exactitude le gouvernement, l'organisation de ces grands corps, les droits et les fonctions des professeurs et des étudiants, le système des études et des examens[1]. Je veux seulement signaler deux ou trois traits qui démontrent l'analogie fondamentale de ces grands corps avec

[1] *Mémoires sur l'Université d'Oxford*, par M. Lorain, ancien recteur, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, les 22 et 27 juin 1850 : extrait du Compte-rendu de l'Académie, rédigé par M. Charles Vergé.

les autres institutions politiques et sociales de l'Angleterre, et par conséquent l'action naturelle qu'elles doivent exercer sur le maintien de l'ancien esprit britannique.

Et d'abord leur indépendance complète à l'égard du pouvoir. Il leur faut bien reconnaître, comme tout le monde, l'empire de la loi, du Parlement, lequel de son côté n'exerce cet empire qu'avec des ménagements infinis. Mais quant au pouvoir exécutif, au gouvernement proprement dit, il n'y a absolument rien à voir. C'est à peine s'il nomme trois ou quatre professeurs par université [1]. Tous les chefs de l'Université, tous les membres des différents colléges dont l'agrégation forme l'Université, sont élus par leurs pairs, comme les membres de l'Institut de France, mais sans aucune intervention, présentation ou approbation du pouvoir. Ils ne reçoivent du gouvernement ni mandat ni salaire. Ils ne lui

[1] Ce sont ceux qui portent le titre de *Regius professor*. Il y en a huit à Oxford et six seulement à Cambridge.

rendent aucun compte de leur enseignement. Le programme des études, les conditions d'admission, d'examen, les règlements de discipline intérieure ou extérieure, tout est en dehors et au-dessus de l'action du pouvoir royal ou ministériel. L'esprit conservateur qui a toujours distingué les universités anglaises est donc uniquement le fruit spontané de l'indépendance et de la conviction. Elles sont en cela, comme en tout, l'image de la société anglaise et de son aristocratie, libre, fière, mais ordonnée, d'autant plus respectueuse envers l'autorité qu'elle en est plus indépendante, toujours ouverte au mérite, toujours prête aux progrès utiles, aux réformes nécessaires, mais solidement assise sur la tradition et sur le droit individuel.

C'est pourquoi la charge de chancelier de l'Université d'Oxford ou de Cambridge, conférée à vie par l'élection de tous les docteurs et licenciés, est regardée comme le suprême honneur dont puisse être revêtu un prince ou

un pair d'Angleterre, et qu'elle a été imposée à ce titre au duc de Wellington avant de l'être au comte de Derby; comme aussi le mandat de représentant d'une des universités à la Chambre des Communes est le plus recherché de tous par les ministres et les orateurs, tels que Pitt, Peel et M. Gladstone.

Après l'indépendance politique, ce qui distingue surtout les universités anglaises des établissements qui portent le même nom sur le continent, c'est que chacune d'elles se compose d'une agrégation de vingt *colléges* distincts, lesquels sont autant de petites républiques dont les fondateurs ont été les législateurs. Chaque collége renferme un nombre de *fellows* ou de prébendaires dont le nombre varie de dix à cent, qui se recrutent eux-mêmes à certaines conditions voulues par le fondateur, et ne peuvent perdre leur dignité qu'en se mariant ou en obtenant un bénéfice au dehors. Ils élisent entre eux un chef inamovible, et président sous sa direction à l'in-

struction et aux examens des étudiants. Cette existence *collégiale* est la base de l'existence de l'Université : chaque collége a des lois et règlements particuliers, des *honneurs* et des examens spéciaux, en dehors des grades conférés ou reconnus par l'Université tout entière. C'est une vraie fédération morale et intellectuelle, dont chaque branche a, comme les divers États de l'Amérique du Nord, ou les cantons de l'ancienne Suisse, une histoire, une législation, une influence, une renommée à part, mais qui toutes viennent aboutir, comme les affluents d'un grand fleuve, dans un réservoir commun de gloire, de force et de vie.

En outre, chaque collége est propriétaire. Ils ont tous été richement dotés par leurs fondateurs en domaines fonciers qui, bien qu'éloignés et souvent éparpillés dans plusieurs comtés divers, passent pour être mieux administrés que toute autre propriété dans un pays où toutes le sont très-bien. C'est un argument assez contrariant pour les adversaires de la

main-morte. Les revenus, joints aux droits que payent les étudiants, servent à entretenir le personnel et le matériel de ces colléges, où sont logés et nourris maîtres et élèves, et dont la magnificence rivalise avec celle des plus beaux palais de l'aristocratie.

Ainsi donc l'indépendance la plus absolue à l'encontre du pouvoir, la variété dans l'unité, la diversité des règlements, la liberté des enseignements, l'antiquité et le caractère religieux de l'origine, l'opulence et la stabilité du patrimoine, telles sont les bases sur lesquelles repose le haut enseignement en Angleterre. Tout y diffère de ce qu'il est devenu sur le continent (à la seule exception de la Belgique), et tout, encore une fois, s'y rapproche des autres branches de la société anglaise.

On le voit par ce qui précède : les universités anglaises, comme la constitution et la société anglaise tout entière, ne sont autre chose qu'un magnifique échantillon de l'an-

cienne société du moyen âge, telle qu'elle existait dans toute l'Europe occidentale. La France, l'Italie, l'Allemagne, la Bohême, les Pays-Bas, l'Espagne, le Portugal, les royaumes scandinaves, possédaient autrefois des institutions absolument semblables. L'Université de Paris était organisée précisément sur le même pied, avec ses nombreux et célèbres colléges de Navarre, de Beauvais, de Lisieux, d'Harcourt, etc., fondés la plupart par la munificence des évêques et des seigneurs. Cela est si vrai que, lors des discussions intérieures de l'Université d'Oxford sur l'application des réformes récemment introduites, on cherchait sans cesse la solution des difficultés en recourant à l'*Histoire de l'Université de Paris*, par Du Boulay, tant est évidente et naturelle l'analogie entre ce que nous avons perdu et ce que les Anglais ont eu soin de conserver. On sait d'ailleurs que les mots d'*université* et d'*universitaire* ne s'appliquaient autrefois qu'à des corporations indépendan-

tes, et jamais à un système national et uniforme d'éducation publique, lequel n'exista nulle part avant que Napoléon, venant à la suite de la faux révolutionnaire, n'eût imaginé d'élever, sur les ruines de nos dix-huit universités et de nos innombrables écoles libres, le casernement intellectuel qui dure encore, quoique modifié dans ses applications les plus oppressives, par la loi de 1850.

Je ne dirai qu'un mot des étudiants ; ce sera pour relever un contraste nouveau et significatif entre eux et les nôtres. Les nôtres sortent brusquement de la servitude des lycées, où chaque minute de leur journée est réglementée sur un échantillon commun à la France entière, pour entrer dans la liberté absolue de la vie de jeune homme à Paris. Dès que notre lycéen est transformé en étudiant, nul ne surveille ni sa conduite ni ses études ; il loge où il veut et fait tout ce qu'il veut du matin au soir et du soir au matin. L'étudiant anglais sort d'une école comme

Eton, où il a déjà goûté l'attrait et la responsabilité de la liberté, pour retrouver à Oxford ou à Cambridge une discipline presque aussi sévère que celle qu'il a suivie pendant son enfance. Il peut disposer de sa journée, mais à la condition d'assister deux fois par jour à l'office divin, et de ne jamais sortir dans la rue sans le costume officiel, une robe noire avec un bonnet carré. En outre, tout étudiant doit loger dans un des colléges de l'Université : il y occupe un appartement particulier, mais il faut qu'il dîne au réfectoire commun avec ses camarades et ses maîtres, et que le soir il soit rentré à heure fixe. Toute contravention grave à ces lois, tout outrage constaté à la régularité des mœurs ou simplement aux usages du monde poli, entraîne soit l'expulsion de l'Université, soit la *rustication*, c'est-à-dire un exil de trois mois, qui équivaut, par la perte des frais d'inscription, etc., à une amende de 1,000 à 1,200 fr., infligée à la famille du délinquant. Tel est le régime que su-

bit, sans l'ombre d'un murmure, l'élite de la jeunesse anglaise de dix-huit à vingt-deux ans, et qui leur apprend le respect de soi en même temps que le respect de la loi et de la tradition.

Qu'il y ait, au sein de cette confédération, des luttes, des jalousies, des rivalités mesquines, c'est ce que nul homme qui sait ce qui se pratique partout où les hommes sont réunis ne sera tenté de nier. Mais en faisant aussi large qu'on le voudra la part de l'infirmité humaine [1], il faudra bien convenir que jamais et nulle part on n'a su maintenir une organisation plus propice à la moralité [2], à la liberté, à la dignité de l'enseignement.

On a élevé de nombreuses objections contre

[1] La critique et même la satire de ces grandes institutions, au point de vue religieux, a été faite avec esprit et mesure par le célèbre Newman, dans un roman intitulé *Loss and Gain*.

[2] Je ne parle ici que relativement et non absolument. Je ne prétends pas que les mœurs des étudiants anglais soient beaucoup plus régulières que celles des étudiants de France, d'Allemagne ou d'Italie. Mais ils sont certainement astreints à une discipline plus sévère.

le système d'éducation que suivent ces puissantes et antiques corporations. On leur reproche d'être trop riches, trop arriérées, trop stériles ; de rester trop étrangères au mouvement des idés modernes, de ne pas publier des écrits assez nombreux ou assez volumineux. A tous leurs détracteurs, les universités anglaises peuvent répondre triomphalement en montrant leurs produits, c'est-à-dire la nation anglaise représentée par ses chefs et ses classes dirigeantes. Elles ont été instituées, selon une belle parole du docteur Pusey, pour faire des hommes et non des livres. Tout observateur impartial conviendra qu'elles ont merveilleusement rempli leur mission.

J'allais oublier l'aspect extérieur de ces universités, et cependant il est au moins aussi frappant et aussi original que leur organisation. Mais comment peindre un spectacle si curieux ? Que l'on se figure, réunies dans le pourtour d'une même ville, et se touchant

par leurs enceintes particulières, quinze ou vingt de nos anciennes abbayes, dans toute la grandeur et toute la magnificence de leur époque la plus florissante, telles qu'on peut se les représenter d'après les planches si rares du *Monasticon gallicanum*, ou les vues plus rares encore de Cluny, de Cîteaux et de Clairvaux. Chacune d'elles avec deux, trois et quatre cloîtres à arcades ogivales ou cintrées, avec un réfectoire grand, haut et voûté comme une église, avec une bibliothèque toujours, avec un musée et une galerie de tableaux quelquefois, surtout avec une chapelle où se célèbre deux ou trois fois par jour l'office canonial accompagné de chants d'une beauté antique. Sans doute chacun de ces édifices, pris isolément, n'est pas irréprochable. Il en est cependant bien peu qui n'étonnent par leur grandeur, leur distribution pittoresque et si excellemment adaptée à leur destination ; bien peu aussi qui n'offrent un certain mérite de style ou d'antiquité.

Plusieurs sont des monuments du plus haut prix, tels que la chapelle de *King's College* et la façade de *S. John's* à Cambridge, les cloîtres de *Magdalen* et de *Merton*, et l'église de *Christ-Church* à Oxford. Mais c'est surtout l'ensemble et l'agglomération si rapprochée de ces vastes et curieux édifices qui a quelque chose de prodigieux et d'unique, et qui, comme l'Alhambra à Grenade ou la Piazzetta de Venise, laisse une impression qu'on ne retrouve nulle part ailleurs.

Sous ce rapport, Cambridge est peut-être préférable à Oxford même, parce que ses dix-sept colléges, moins vastes pour la plupart que les vingt-quatre de sa rivale, y sont mieux groupés et plus rapprochés. Presque tous sont disposés les uns à la suite des autres le long d'une limpide et profonde rivière, qui arrose et embellit une série de parcs remplis d'arbres comme on n'en voit nulle part ailleurs. Chaque collége a son parc, et ces parcs ne sont séparés entre eux que par

des grilles à jour ou des fossés sans murs, de sorte que leur réunion forme une vaste forêt de haute futaie, au milieu de laquelle on voit surgir les tourelles, les clochers et les toits crénelés des colléges[1]. A Oxford, plus isolés, les préaux, les jardins, les parcs consacrés aux récréations des maîtres et des étudiants, sont encore plus vastes ; les uns vont se confondre avec la campagne environnante : dans les autres, on voit errer sur des pelouses incomparables, à l'ombre de ces arbres séculaires qui sont là comme partout la plus belle parure de l'Angleterre, des troupes de cerfs ou de paons que l'on entretient respectueusement parce que le fondateur l'a ainsi voulu il y a trois ou quatre siècles. Ce sont les jardins d'Armide, transportés des régions de la féerie dans celle de l'histoire et de l'éducation réelle.

Il faut plaindre l'Anglais dont la jeunesse

[1] C'est la promenade qu'on appelle *The Backs of the Colleges.*

se passe loin d'un tel séjour. Il faudrait plaindre surtout celui qui, après y avoir vécu, se souviendrait sans émotion de ces voûtes, de ces cloîtres, de ces ombrages, de ces chants religieux ; celui qui, appelé dans la suite de la vie et au sein des luttes politiques à discuter et à juger les idées et les institutions dont Oxford et Cambridge sont les types et les sanctuaires, en se reportant aux plus rayonnantes années de sa vie, ne se représenterait pas à lui-même tel que l'enfant dont parle le poëte :

> .....Si quid
> Turpe paras, ne tu pueri contempseris annos,
> Sed peccaturo obsistat tibi filius infans.

Mais un tel oubli est aussi rare que réprouvé : et tant que la très-grande majorité des fils de la classe supérieure sera élevée aux universités, tant que celles-ci conserveront leur indépendance et leur organisation actuelle, on peut être convaincu que la vieille société anglaise conservera aussi une armée de

champions énergiques, intelligents et dévoués[1].

[1] M. E. M. Whitty, dans la satire spirituelle intitulée *Political portraits* (London 1854), où il immole avec tant d'esprit le passé et le présent de l'Angleterre à l'unité absolutiste qu'il rêve pour l'avenir, pose en principe que l'éducation universitaire est le boulevard de la vieille Angleterre, et que tout homme ainsi élevé est par cela même l'ennemi de ce qu'il appelle le *progrès*, c'est-à-dire du radicalisme unitaire.

XII

LE CATHOLICISME EN ANGLETERRE.

Il y a cependant une merveille plus noble, plus éblouissante encore que toutes les merveilles d'Oxford ou de Cambridge : c'est le courage moral de ceux qui ont su abandonner les jouissances d'un tel séjour, sortir de ces colléges où ils occupaient le premier rang, quitter ces lieux enchanteurs, briser les liens les plus tenaces du cœur de l'homme, pour rentrer dans l'unité catholique. On sait que c'est à Oxford que s'est formé le noyau de ces hommes éminents qui, désignés par le

nom très-impropre de *Puséyites*, ont en vain tenté de régénérer l'anglicanisme, et ont fini par confesser la vérité catholique, en lui immolant leurs bénéfices, leurs positions laborieusement acquises, leur légitime ambition, leur popularité, leurs joies de famille ou de confraternité, leur bien-être, et trop souvent leurs plus chères amitiés. Les Manning, les Newman, les Faber, les Wilberforce étaient, de l'aveu même de ceux qui ne les ont pas suivis dans leur glorieuse exode, les premiers d'entre tous, les premiers par la vertu, comme par le talent, la science et l'éloquence. Ce sera l'éternel honneur de l'Église catholique, au XIXe siècle, que d'avoir su conquérir de si belles âmes par le seul fruit de la conviction et de l'étude, sans aucune contrainte, sans aucun secours du pouvoir ou de l'opinion publique. Ce sera aussi l'éternel honneur de la race anglaise que d'avoir enfanté de telles recrues à la vérité, et d'avoir donné, dans un temps si fécond en palinodies lucratives, le

spectacle généreux du sacrifice de toutes les jouissances de la vie matérielle et intellectuelle aux joies de la conscience vaincue et illuminée par la foi.

On comprend à la fois tout le mérite et toute la consolation d'un tel sacrifice lorsqu'en sortant de ces cloîtres et de ces palais académiques conservés par l'esprit national d'un grand peuple, mais dérobés par le schisme à la vérité catholique, on va s'agenouiller au pied de l'autel où repose cette vérité même, dans la pauvre petite chapelle qui s'élève, sous la garde de la liberté religieuse, au fond d'un faubourg oublié. Quand arrive le dimanche, ou une de ces fêtes supprimées par la réforme, et naguère célébrées avec tant de pompe dans ces basiliques qui n'ont conservé d'autre trace du catholicisme que leur beauté architecturale ou un nom qui semble un reproche vivant[1], il faut que le voyageur sache

[1] Il y a un collége de *Corpus Christi* à Oxford et un autre du même nom à Cambridge, quoique l'Eglise anglicane

s'arracher à la séduction de ces splendeurs dont l'orgueil révolté a fait sa proie, pour fêter ailleurs le Dieu des humbles et des pauvres. Il faut qu'il entre dans ce sanctuaire modeste, sombre et bas, mais qui, à Cambridge du moins, dans sa pauvreté, a reçu de la main de Pugin l'empreinte de la renaissance ogivale. Il y rencontrera peut-être le descendant d'une de ces anciennes races de gentilshommes normands dont la foi a bravé victorieusement pendant dix générations la proscription et le dédain. Il se trouvera à côté de quelque pauvre servante sans place, qui a, elle aussi, tout sacrifié et tout enduré pour la vérité. Il y verra un ou deux étudiants craintifs et curieux, venus pour voir et non pour prier; puis des ouvriers, des laboureurs

n'admette pas la transsubstantiation. Il y a aussi le collége d'*All Souls* ou des *Ames du Purgatoire*, quoique la prière pour les morts soit interdite. Plus les colléges de *Sainte-Madeleine*, de *Saint-Jean*, de *Saint-Alban*, de *Saint-Édouard*, etc., quoique l'intercession des saints soit prohibée.

irlandais, missionnaires en guenilles de la vieille religion. Mais il y subira la contagion d'une ferveur inaccoutumée; la plus douce et la plus noble des émotions inondera son âme. Il y goûtera dans toute sa pureté la joie d'appartenir à cette Église qui, à travers tant de pertes et tant de malheurs, survit à tout et se rajeunit toujours. Et alors la conscience d'une grandeur et d'une force surnaturelle s'emparera de son cœur. Il se dira avec orgueil que la majesté du peuple anglais est moins imposante, sa constitution séculaire moins antique, sa robuste société moins solide, et cet immense empire britannique sur lequel le soleil ne se couche plus, moins immense que le grand corps de l'Église, dont il est, lui étranger, avec ces pauvres déshérités, l'enfant et le représentant sur cette terre usurpée.

Mais c'est aussi dans de tels moments que tout catholique gémit profondément sur l'impénétrable arrêt de Dieu, qui a permis qu'un

tel pays ait été dérobé à l'unité catholique. Quoique l'Angleterre ait conservé plus qu'aucune autre nation l'esprit du moyen âge catholique, sa vertu et sa grandeur tiennent trop encore de la Rome antique. Chrétienne au fond du cœur et par l'intention, elle aurait sans cesse besoin de se retremper dans l'esprit chrétien dont la nouvelle Rome a seule le dépôt intégral. Mais aussi combien l'Eglise, depuis trois siècles et au temps où nous sommes, n'a-t-elle point à déplorer l'hostilité ou seulement l'indifférence de cette grande nation! Hélas! l'Eglise manque à l'Angleterre et l'Angleterre manque à l'Eglise. Que n'eût point fait le peuple anglais pour la foi, s'il lui était resté fidèle, avec son infatigable activité, son indomptable énergie, la propagande illimitée de son commerce, de ses flottes, la munificence des contributions qu'il prodigue aujourd'hui à l'erreur! Quelle force, quel appui, quelle abondante moisson l'Eglise romaine n'eût-elle pas trouvés dans cette race

qui donna autrefois à la liberté ecclésiastique saint Anselme, saint Thomas, saint Edmond, les plus vaillants champions qu'elle ait jamais connus, et qui aujourd'hui consacre à la propagation d'un christianisme erroné et impuissant tant de trésors et tant de persévérance! Quel dédommagement pour l'Eglise et quel contraste avec ces pays méridionaux qui, après deux siècles de stérilité, d'atonie et de décadence, s'égarent aujourd'hui sur le chemin de la défection! Mais aussi quelle influence salutaire et bénie le catholicisme n'eût-il pas exercé sur le cœur du peuple anglais, pour en fléchir la roideur, en purifier l'âpreté, en réduire surtout l'implacable égoïsme? Nous eussions vu se réaliser l'idéal d'une nation catholique au sein de la civilisation moderne.

Dieu ne l'a pas voulu. L'esprit du mal a prévalu. Le lien qui avait uni pendant mille ans Rome et l'Angleterre a été violemment rompu. Rome et l'Angleterre sont encore et

toujours en lutte, lutte d'autant plus alarmante que, depuis la Révolution, les événements les ont plus rapprochées et remises d'une certaine façon l'une en face de l'autre.

C'est ainsi que deux âmes faites pour s'entendre et s'aimer, mais divisées par quelque fatale erreur, par la faute d'un jour, d'un moment, deviennent étrangères l'une à l'autre, se côtoient pendant toute la vie pour se combattre et se déchirer sur le chemin même où leur union les eût menées au comble de la joie et de la félicité. Et cependant un instant de lumière, un malheur, un de ces hasards où se révèlent les mystères de la Toute-Puissance, suffirait pour le bien comme il a suffi pour le mal ; et de toutes les réconciliations que le monde a vues, ce serait la plus heureuse et la plus féconde.

Je n'ai pas, du reste, l'intention d'examiner ici avec détail la situation religieuse de l'Angleterre, ni l'avenir qu'on peut y entrevoir pour le catholicisme et l'anglicanisme.

Il faudrait pour cela seul un volume. Je prie même instamment mes lecteurs de vouloir bien ne pas oublier que j'ai entrepris de parler de l'Angleterre au point de vue politique, et non au point de vue religieux. Cela explique assez pourquoi je m'étends sur certaines questions, et pourquoi il en est d'autres, plus importantes encore, dont je ne dis rien.

Il y a toutefois un fait trop manifeste et trop important, même dans l'ordre politique, pour n'être pas signalé. Le catholicisme a suivi une marche ascendante dans tout l'empire britannique, depuis l'émancipation si glorieusement conquise par O'Connell il y a un quart de siècle. Ce n'est plus seulement en Irlande, c'est en Angleterre, c'est même dans la puritaine Ecosse, c'est surtout dans l'immense étendue des colonies anglaises, que le nombre des diocèses, des paroisses, des églises, des monastères, des congrégations catholiques augmente sans cesse et dans une proportion régulière. A Londres, dans la si-

tuation la plus en vue du faubourg le plus peuplé, le passant étonné contemple un vaste ensemble d'édifices gothiques, église admirable, demeure épiscopale, presbytère, école, hospice de sœurs : c'est Saint-Georges de Southwark, c'est le sanctuaire qui, sous le nom du patron de la vieille Angleterre, élève au sein de la foule bruyante, hostile ou insouciante, et des flots de ce mouvement d'affaires qui ne cesse ni jour ni nuit, le drapeau triomphant de la foi et de la liberté religieuse.

Cependant l'animosité protestante longtemps endormie s'est réveillée. L'espèce d'indifférence ou d'indulgence qui avait amené les esprits au point d'autoriser la présence d'un nonce du saint-siége à la cour d'Angleterre[1], a disparu pour faire place à des

[1] La loi qui rétablissait les relations diplomatiques entre les deux cours avait été votée par la chambre des communes ; mais un amendement introduit à la chambre des pairs par un fanatique Écossais, lord Eglinton, qui prétendait imposer au pape de ne prendre pour ses envoyés

invectives à la fois officielles et populaires contre la papauté. Faut-il attribuer ce regrettable changement à la façon dont a été promulguée et appliquée la bulle de 1850, qui rétablissait en Angleterre la hiérarchie épiscopale et qui fera resplendir dans les annales de l'Église le pontificat de Pie IX d'une gloire si rare et si enviable ? Plusieurs le pensent. J'incline à croire qu'ils se trompent, et qu'il n'y a là qu'une conséquence naturelle des progrès imprévus de la foi qu'on croyait éteinte, et surtout des conversions nombreuses qui ont en quelque sorte décapité le clergé anglican, en lui enlevant ses théologiens les plus éminents et ses prêtres les plus exemplaires.

Mais il est une appréhension que je me permettrai d'exprimer, non toutefois sans une respectueuse défiance. Je m'incline de-

que des laïques, la rendit naturellement inutile. Il est bien possible que, sans le vouloir, lord Eglinton ait rendu un très-grand service à l'Eglise catholique et au Saint-Siége.

vant tout catholique anglais avec le plus tendre respect. Personne dans l'univers chrétien n'a aussi bien mérité qu'eux de la foi orthodoxe : les uns l'ont maintenue à travers trois siècles d'affronts et de persécutions; les autres l'ont reconquise au prix de sacrifices dont notre siècle avait presque perdu le sentiment. Et toutefois, je crains que, parmi cette foule de généreux néophytes qui ont honoré et consolé toute l'Eglise par leur retour à l'unité, et qui aujourd'hui dans le sacerdoce ou dans la presse catholique se dévouent à la défense de leur foi nouvelle, il n'y en ait quelques-uns qui ne redoutent pas assez le danger de froisser ou de braver le sentiment national, ce sentiment qu'il est partout si dangereux d'avoir pour ennemi, et qui n'est nulle part plus puissant ni plus susceptible qu'en Angleterre. Je ne croirai jamais, comme on l'entend dire sans cesse aux ennemis de la vraie foi, qu'en devenant catholique, comme ses pères l'étaient il y a

trois cents ans, un Anglais doive devenir étranger ou hostile à son pays, et se transformer en Italien ou en Français. La gloire de l'Eglise catholique, l'une des conditions et des conséquences de son immortalité, c'est de se faire toujours *toute à tous;* c'est de se prêter avec une flexibilité infatigable aux institutions, aux mœurs, aux idées de tous les pays et de tous les siècles, en tout ce qui n'est pas incompatible avec la foi et la vertu chrétienne; c'est de permettre à tous ses enfants d'élire en quelque sorte un domicile particulier, de posséder un patrimoine propre au sein de cette incomparable unité, qui ne triomphe de tout et ne survit à tout que par son élasticité et son universalité. *In domo Patris mei, mansiones multæ sunt.*

L'Angleterre surtout exige et mérite à cet égard des précautions spéciales : car enfin ce n'est pas un pays païen, et il n'est pas permis de l'aborder et de la traiter comme les îles de l'Océanie ou les plateaux du Thi-

bet. C'est un pays chrétien, et où le christianisme, tout mutilé, déchiré et insurgé qu'il soit contre l'autorité légitime, possède encore une rare énergie et une fécondité qui n'est pas à dédaigner. En outre, c'est un pays qui a été catholique pendant mille ans, c'est-à-dire pendant trois fois plus de temps qu'il n'a été protestant, et où le catholicisme a gravé, en traits ineffaçables, mille vestiges de son empire. Cela étant, la tactique à la fois la plus loyale, la plus habile et la plus facile pour les nouveaux catholiques semble devoir être d'invoquer sans relâche ce passé dont aucun Anglais n'a appris à rougir, et de renouer la chaîne des temps, en revendiquant pour l'antique génie du pays et en y ramenant comme à sa source tout ce qu'il y a de précieux et de fécond dans ses nouveaux développements. Ses institutions les plus vénérées, ses gloires les plus populaires et les plus pures se rattachent au catholicisme. Le jury, le Parlement, les universités datent du temps

où l'Angleterre était la fille soumise du Saint-Siége. Ce sont des barons catholiques qui ont arraché la grande charte au roi Jean; ce sont des Irlandais catholiques qui ont constitué la principale force des armées anglaises dans la Péninsule et en Crimée. Sauf la reine Elisabeth, les seuls souverains dont le peuple ait gardé la mémoire sont des rois catholiques : Alfred, Èdouard le Confesseur, Richard Cœur de Lion, Edouard III, Henri V. Les cathédrales, les églises, les châteaux, toutes ces constructions ecclésiastiques et féodales dont l'Angleterre s'est éprise avant nous et qu'elle restaure et conserve avec un soin si pieux, sont exclusivement l'œuvre des générations catholiques. La fervente dévotion des nouveaux catholiques trouve le ciel peuplé de saints anglais, depuis saint Wilfrid et saint Boniface jusqu'à saint Thomas de Cantorbéry. Tout cela est le patrimoine, le trésor des catholiques anglais. Pourquoi donc ne pas rester Anglais, aussi Anglais que pas un?

Pourquoi emprunter à d'autres pays des idées, des habitudes, des formules qui, innocentes ou même louables en soi, peuvent paraître antipathiques au génie de la nation anglaise, et viennent entretenir ce préjugé tout-puissant et enraciné qui a fait repousser le *papisme* comme une religion surtout antinationale[1]? Pourquoi dédaigner les souvenirs et les garanties de la vieille Angleterre? Pourquoi surtout affecter de l'indifférence ou de l'éloignement pour les grands principes de liberté qui sont la vie même de l'Angleterre, qui sont nés de la constitution faite par les catholiques du moyen âge, et qui donnent aux catholiques modernes la seule force dont ils puissent disposer contre le protestantisme vainqueur[2].

[1] Plus d'un historien accrédité a reconnu que, si la reine Marie n'avait pas, en épousant Philippe II, semblé identifier la cause catholique avec l'esprit espagnol et continental, l'antique religion eût pu être solidement rétablie.

[2] Il y a tel journal catholique, paraissant à Dublin, qui publie chaque semaine deux ou trois invectives contre cette constitution même en vertu de laquelle il a droit de pro-

Je tremble que les idées qui sont en vogue depuis quatre ans parmi certains catholiques du continent n'aillent infecter la génération contemporaine de nos frères au delà du détroit. En adoptant les leçons et les exemples de l'école arrogante et fanatique qui a rangé le duc d'Albe parmi ses héros, et s'est donné pour mission de réhabiliter la révocation de l'édit de Nantes, les catholiques anglais renonceraient à l'arme la plus précieuse, et la seule invincible de nos jours.

La liberté de la conscience devant la loi humaine, ce principe tutélaire et invincible qu'ils ont eu la gloire d'aller *les premiers* planter dès le XVIIe siècle dans le Nouveau-Monde [1], fait leur force et leur gloire dans la

clamer ses convictions et de déblatérer contre tout ce qui est anglais, sans courir l'ombre d'un danger, ou sans rencontrer l'ombre d'une restriction.

[1] Au Maryland, État fondé en 1632 par lord Baltimore, à la tête d'une colonie catholique, qui prit pour base de sa constitution la liberté religieuse et le régime représentatif, principes qu'aucune autre colonie n'avait encore admis. Elle est restée le principal foyer de la religion catholique aux Etats-Unis.

mère-patrie. Ils ont le droit d'en faire leur apanage légitime en même temps que leur arme de circonstance : car ce principe si souvent invoqué par le protestantisme a toujours été répudié par lui dans la pratique. Partout où les protestants ont été les maîtres ils se sont crus condamnés à le méconnaître ou à l'abroger.

Un des plus ardents admirateurs de la réforme l'a proclamé récemment : PARTOUT OU LE PROTESTANTISME A LAISSÉ LA LIBERTÉ A L'ÉGLISE ENNEMIE, IL N'A PAS TARDÉ A DISPARAITRE DÉSHONORÉ [1]. Quel aveu et quelle leçon ! Grâce au ciel, le catholicisme n'a rien de pareil à craindre, il n'est nulle part plus

[1] Edgar Quinet. *Marnix de Sainte-Aldegonde*, 1854. — Ajoutons cette citation d'un adversaire moins violent et plus compétent : « Nous constatons comme une vérité historique que ce que nous appelons aujourd'hui liberté religieuse, liberté d'examen, liberté de conscience, n'était de rien au réformateur français (Calvin), et qu'il n'a jamais revendiqué des droits qu'il ne reconnaissait à personne, CONTRAIRES D'AILLEURS BIEN PLUS QUE FAVORABLES AU BUT QU'IL SE PROPOSAIT. » *Bibliothèque universelle de Genève*. Octobre, 1855, p. 171.

florissant, plus vigoureux, plus triomphant que là où les Eglises ennemies jouissent en fait et en droit de la liberté la plus complète, comme en France et en Belgique. Il l'est mille fois plus que là où il a longtemps sommeillé et où il s'abrite encore sous la théorie chimérique de sa domination exclusive, en Espagne, en Portugal, en Italie. En Amérique, le fanatisme des *Know-Nothings* n'est qu'une humiliante conséquence de la rage impuissante du protestantisme contre les progrès prodigieux dus par le catholicisme à la seule force de la liberté religieuse[1].

Mais c'est en Angleterre surtout que l'expérience est concluante pour les catholiques.

[1] Les deux organes les plus importants de la presse catholique des Etats-Unis, la Revue trimestrielle de l'éloquent et savant M. Brownson, qui paraît à Boston, et le *Freeman's journal* qui paraît à New-York, tous deux rarement d'accord, sont cependant unanimes à reconnaître que les attentats des *Know-Nothings* ne menacent d'aucun danger sérieux l'existence du catholicisme en Amérique : ils protestent tous deux contre les alarmes qu'on a semées à ce sujet en Europe.

Sans la liberté politique, ils sont demeurés impuissants : avec elle, tout est devenu impuissant contre eux. Les catholiques doivent tout à la liberté, rien à l'autorité temporelle. Ni Philippe II, ni Jacques II, n'ont pu conjurer leur défaite. Mais à partir du moment où ils n'ont réclamé que le droit commun, où ils ont retourné contre leurs adversaires le principe de la liberté de conscience, toute la puissance et tous les préjugés de l'Angleterre ont essayé en vain de comprimer leur essor. Il y a un siècle, lorsque le dernier des Stuarts essaya de reconquérir le trône de ses pères, ils n'étaient encore qu'une poignée de malheureux, oubliés même du monde catholique. Aujourd'hui, partout où flotte le pavillon anglais, dans les cinq parties du monde, il abrite une église, une école, une colonie catholique et libre[1].

[1] On lisait dernièrement dans le *Waterford Chronicle* la lettre touchante d'un soldat irlandais du 81e régiment d'infanterie, stationné à Rangoon, dans le pays des Bir-

Telle est la vertu des institutions libérales sincèrement pratiquées, que leur esprit finit par dominer et les mœurs nationales, et les préjugés les plus invétérés, et le texte même des lois le plus régulièrement votées. Se figure-t-on l'application d'une mesure comme celle du rétablissement de la hiérarchie catholique par Pie IX dans un pays protestant, gouverné comme l'est le royaume de Naples? Elle serait tout simplement impossible. Or en Angleterre, malgré le soulèvement des passions populaires, elle n'a rencontré, grâce à la liberté politique et religieuse, aucun obstacle sérieux et n'a servi qu'à accélérer le mouvement catholique[1]. Toutes les restric-

mans. Il y parle de l'église que lui et ses camarades construisent, au moyen de vingt-cinq mille francs de souscriptions volontaires, récoltées parmi les catholiques du régiment, et d'un subside de cinq mille francs donné par le gouvernement. C'était, disait-il, la troisième église catholique qu'il avait vu construire par le régiment depuis son séjour aux Indes.

[1] Depuis 1851 le nombre des églises catholiques dans les douze diocèses nouvellement établis s'est élevé de 586 à 653, c'est-à-dire d'un huitième, et celui des communautés de femmes de 53 à 82, c'est-à-dire de moitié.

tions apportées par l'acte même de l'émancipation en 1829 au développement des jésuites et des autres ordres religieux, toutes les pénalités récemment décrétées contre la prise de possession publique des nouveaux titres épiscopaux, ont été absolument et ridiculement impuissantes, grâce à la liberté d'association, à la liberté d'enseignement et à la liberté de la presse, dont il n'est plus possible de priver un citoyen anglais. Il faudrait faire des lois pour dépouiller nominativement et directement de l'usage de ces libertés telle classe de citoyens, à cause de la religion qu'ils professent. Il faudrait ensuite trouver des juges, des agents, des dénonciateurs pour appliquer ces lois. Cela s'est fait autrefois, mais aujourd'hui la force des habitudes libérales oblige la passion publique de reculer devant cette extrémité. L'orgueil anglican, le fanatisme des dissidents verrait avec une vive satisfaction les catholiques anglais et irlandais replongés dans leur ancien ilotisme.

Mais placés sous la sauvegarde des principes et des pratiques d'un gouvernement sincèrement et sérieusement constitutionnel, les catholiques ont jusqu'ici triomphalement bravé la haine et la malice de leurs ennemis. Leurs églises, leurs maisons d'éducation et leurs monastères des deux sexes se fondent, se peuplent et s'administrent avec une facilité et une liberté qui non-seulement n'est pas surpassée, mais qui n'est pas même égalée dans aucune autre contrée du monde, catholique ou protestante. Leur liberté peut être regardée aujourd'hui comme hors d'atteinte. Il leur reste à obtenir dans la pratique une observation plus sincère et plus équitable des principes de l'égalité en tout ce qui touche à la nomination des emplois, à la répartition des fonds du budget, à l'intervention des ecclésiastiques rétribués par l'Etat, dans l'armée[1], les prisons, les hospices. Ils y par-

[1] En Angleterre tout progrès de la vérité, de la justice, et par conséquent du catholicisme, est le fruit de la lutte.

viendront, lentement peut-être, mais sans faute : leur droit, leur nombre toujours croissant, les nécessités du temps où nous vivons, tout est pour eux.

En restant sur le terrain où le génie d'O'Connell a planté leur drapeau, ils demeurent inattaquables, et peuvent être sûrs de marcher en avant. En le quittant pour arborer les théories intolérantes et absolutistes de certains écrivains catholiques du continent, ils prêteront le flanc à des attaques aussi dangereuses que faciles. Ils redeviendront et ils resteront les *étrangers de l'inté-*

de l'effort; c'est pourquoi tout progrès y est durable et profond. Au commencement de la guerre d'Orient, on s'était plaint de l'insuffisance du nombre des aumôniers catholiques attachés à l'armée anglaise en Crimée. Les journaux et les membres catholiques du Parlement ont réclamé auprès du gouvernement et de l'opinion publique. Ils ont été si bien écoutés qu'une lettre du P. de Damas, aumônier au 2e corps de l'armée française, insérée dans l'*Univers* du 14 mars 1856, constate que, à la fin de février, c'étaient les aumôniers catholiques de l'armée anglaise qui suppléaient, par leurs visites dans les ambulances françaises, aux vides créés par la mort ou la maladie dans les rangs de nos admirables prêtres et religieux détachés en Crimée.

rieur; ils rendront infranchissable l'abîme qui les sépare de leurs concitoyens protestants. Car il ne faut pas se faire illusion, quelque singulier que soit le récent enthousiasme des Anglais pour certaines formes nouvelles de l'autorité dans le monde, ils ne s'y sont livrés avec tant d'effusion que parce qu'ils se sentent, avec une confiance peut-être mal fondée, à jamais rassurés sur la possibilité d'un tel régime chez eux. Cela n'est pas plus sérieux que l'espèce d'anachronisme romantique qui enflammait, il y a quelques années, d'un amour rétrospectif pour la maison des Stuarts, certains Anglais trop exclusivement admirateurs du passé, mais qui auraient figuré au premier rang des adversaires de Jacques II, s'ils avaient vécu de son temps.

Il est impossible de parler du catholicisme en Angleterre sans songer à l'Irlande, qui en a été jusqu'à présent le foyer et le boulevard, et il faut bien lui consacrer quelques lignes en passant.

Je m'honore d'avoir été le premier à signaler aux catholiques français les souffrances et les gloires de leurs frères d'Irlande[1]. On était alors au lendemain de l'acte d'émancipation, et l'Irlande recommençait à peine à compter parmi les peuples dont l'Europe se préoccupe.

On sait le rôle important qu'ont joué depuis lors dans le Parlement anglais les représentants de l'Irlande, et comment sous la conduite d'O'Connell ils ont assuré la prépondérance définitive de la politique des whigs. A peine ce grand homme eut-il disparu qu'une effroyable famine, produite par la maladie des pommes de terre, est venue décimer une population qui devait à la trop facile culture de cette plante une propagation hors de toute proportion avec ses ressources. Mais par un mystère de la bonté divine, cette épreuve suprême est devenue le point de départ d'une situation considérablement meilleure. Une

[1] *Lettres sur le Catholicisme en Irlande*, adressées au journal *l'Avenir*. Novembre 1830.

immense émigration, qui porte partout avec elle la foi catholique et des mœurs chrétiennes, a été organisée. La race irlandaise s'est répandue à flots sur l'Australie, sur le Canada et sur les Etats-Unis. On a calculé qu'en deux années, plus de cinq cent mille Irlandais avaient débarqué sur le sol de l'Amérique. De là un double bienfait.

D'abord l'Eglise a reçu aux Etats-Unis ces immenses renforts qui lui ont permis de prendre les développements prodigieux contre lesquels se débat en vain le fanatisme des *Know-Nothings;* de porter, par exemple, le nombre des catholiques, qui était de vingt-cinq mille en 1789[1], à plus d'un million en 1855, pour la seule province ecclésiastique de New-York[2].

Et pendant que l'Irlande peuplait ainsi le

[1] Lors de la fondation du premier évêché catholique à Baltimore.

[2] Il y a aux Etats-Unis trois autres métropoles, ou provinces ecclésiastiques, Baltimore, Cincinnati, Oregon.

Nouveau-Monde de ses enfants affamés, mais toujours fidèles, l'équilibre se rétablissait dans son propre sein. Le nombre des individus recevant des secours de la charité publique, qui s'était élevé en janvier 1849 au chiffre de 620,147, est descendu en janvier 1855 à celui de 106,802, malgré la mauvaise récolte de l'an dernier. Tout annonce que la misère devient de jour en jour moins écrasante, et plusieurs évêques ont cru devoir user de leur autorité morale pour détourner leurs ouailles de suivre désormais le courant de l'émigration.

Mais il s'est opéré un autre changement plus important et plus bienfaisant mille fois, et qui est cependant resté presque inaperçu parmi nous. Depuis longtemps la propriété territoriale en Irlande, passée presque exclusivement entre les mains de protestants d'origine anglaise et écossaise, à la suite des confiscations en masse opérées sous Elisabeth et par Cromwell, était grevée de dettes et de

charges hypothécaires exorbitantes. L'exploitation en était devenue plus onéreuse que profitable. Mais l'expropriation en était à peu près impossible, par suite des obstacles nombreux que la législation anglaise oppose à la disposition des biens fonciers. Créanciers et débiteurs étaient également victimes, et les pauvres tenanciers en souffraient plus encore.

Cette aristocratie, étrangère par l'origine et par la foi au pays dont elle suçait la substance, n'y résidait même pas, et, sauf quelques nobles exceptions, ne lui rendait aucun des services que la grande propriété rend à l'Angleterre : elle était pour la malheureuse Irlande un poids plus écrasant encore que celui de l'Eglise anglicane.

Or, un récent acte du Parlement, connu sous le nom de : *Encumbered Estates Bill*, en délivrera graduellement le pays, et changera la face de l'Irlande. Il a armé une commission de jurisconsultes du droit de mettre en vente,

sans les formalités ordinaires et par lots, les terres des propriétaires obérés dans toute l'étendue de l'île. Cette commission a fonctionné depuis 1849 et fonctionne encore avec un succès complet. La propriété se déplace ainsi, et, qui plus est, elle passe entre des mains catholiques. En effet, les anciennes familles de catholiques irlandais avaient été dépossédées, au XVIe et au XVIIe siècles, de leurs biens territoriaux; les nouvelles familles, enrichies par le commerce et l'industrie, ne pouvaient que très-exceptionnellement acquérir des biens-fonds. Aujourd'hui, grâce à l'action de la nouvelle loi, ils ont pu employer leurs économies, leurs capitaux à acquérir des lots provenant du morcellement et de la vente par expropriation des grands domaines de l'aristocratie protestante. Quelques capitalistes anglais sont aussi venus s'abattre sur cette proie, mais l'immense majorité des acquéreurs nouveaux appartient à la bourgeoisie catholique des villes irlan-

daises[1]. Cela étant, l'Irlande sera dotée de ce qui lui manquait le plus, d'une classe de propriétaires rapprochés du peuple par la religion et pas assez riches pour aller dépenser ailleurs les revenus de leurs biens. C'est là toute une révolution, révolution féconde, légitime, bienfaisante, et qui sera le contre-pied de celles qui ont jusqu'à présent désolé l'Irlande. Le morcellement n'y

[1] Pour donner une idée de cette transformation salutaire, je citerai les résultats des opérations de la commission dans les comtés de Galway et de Mayo, d'après le rapport officiel du 1er janvier 1856. Depuis 1850, 636,000 arpents de terre (c'est-à-dire plus du quart de la superficie totale de ces deux grandes provinces, qui comprennent la septième partie de l'île entière), y ont été vendus pour la somme de plus de cinquante millions de francs. Le nombre des propriétaires a été *quadruplé :* un tiers des acquéreurs ont acheté des lots au-dessous de 50,000 francs; les *quatre cinquièmes des nouveaux propriétaires sont Irlandais :* enfin le taux des salaires de la classe ouvrière a *doublé.* — Le rapport général publié le 1er septembre 1856 sur l'ensemble des opérations de la commission pendant les sept années de son existence depuis le 25 octobre 1849, constate la mise en vente de 3,096 domaines, lesquels ont été divisés en 9,329 lots, et acquis par 6,486 nouveaux propriétaires, dont 6,208 Irlandais et seulement 283 Anglais et Ecossais. Le total du prix payé se monte, en chiffres ronds, à 18,300,000 livres sterling (457 millions de francs), ce qui donne une moyenne d'environ 50,000 fr. par lot.

aura aucun des inconvénients qu'il entraîne chez nous : ce n'est qu'une mesure transitoire, dont les effets funestes disparaîtront promptement par la seule action de la loi des successions; car nul n'osera désormais imiter les anciens conquérants protestants dont nous parlions plus haut, et qui, avec une habileté prévoyante, avaient condamné les catholiques irlandais à partager également leurs biens entre tous leurs enfants, dans l'intention trop bien justifiée de détruire ainsi leur fortune et leur influence sociale.

Enfin, n'oublions jamais que si les Anglais ont longtemps et cruellement opprimé l'Irlande, qu'ils regardaient comme un pays conquis et ennemi, ils sont restés, dans cette odieuse carrière, bien en deçà de ce qu'ont fait les Espagnols en Amérique et les Russes en Pologne. N'oublions pas surtout qu'en apprenant à ce peuple vaincu l'usage des droits politiques et des lois de l'Angleterre, ils l'ont mis à même, d'abord de reconquérir

la pleine liberté de sa religion, puis de s'assimiler, par toutes les voies légales, à la grandeur et à la prospérité de ses vainqueurs.

XIII

L'ANGLICANISME.

Reste le clergé anglican, dont la richesse est en Irlande un mal sans raison d'être, sans excuse, et qui ne peut manquer de disparaître dans un prochain avenir. Mais on se tromperait gravement si l'on voulait confondre ou même assimiler le rôle et l'influence de ce clergé en Angleterre avec son existence abusive et délétère en Irlande. Il est bon de se faire une idée exacte de ce qu'est encore l'Eglise anglicane chez elle, là où elle est devenue l'Eglise nationale, traditionnelle,

l'Eglise du peuple, surtout du peuple des campagnes. Nul parmi nous n'est tenté d'exagérer ses mérites. Mais gardons-nous aussi d'exagérer sa faiblesse et sa décadence, sous peine de renouveler les amers et ridicules mécomptes dont on a été plus d'une fois victime. Gardons-nous surtout de certaines déclamations injurieuses ou mensongères, et de nous délecter à colporter certaines historiettes, authentiques ou non, qui rappellent exactement celles que l'on a débitées contre le clergé et les moines de l'ancienne France, celles que l'on débite chaque jour en Angleterre contre Rome, et qui ne prouvent rien, absolument rien, contre la vitalité de l'institution elle-même. C'est la gloire du catholicisme de n'avoir jamais à redouter la force ni la grandeur de ses antagonistes. Ce devrait être le privilége de ses défenseurs de laisser sans envie et sans regret aux fauteurs du schisme, de l'incrédulité et de la spoliation les lieux-communs de l'invective, de la déri-

sion et surtout de la calomnie déversée sur les personnes et les choses ecclésiastiques.

Certes l'on ne retrouvera pas au sein du clergé anglican cette ardeur passionnée du bien, cette tendre et généreuse sollicitude pour le salut des âmes, cette pratique quotidienne de l'esprit de sacrifice dans ce qu'il a de plus humble et de plus héroïque, qui n'ont jamais plus honoré le sacerdoce catholique qu'au siècle où nous sommes, en France comme en Allemagne, en Belgique comme en Irlande, et partout. Aussi la consolante certitude de l'immense supériorité du clergé catholique suffit et au delà pour nous délivrer de la crainte de rendre trop de justice à ses adversaires.

Pour apprécier la valeur persistante de l'anglicanisme, pour le combattre avec avantage et à bon droit, pour découvrir ses côtés vraiment faibles, il faut donc commencer par reconnaître la force qui se cache sous sa torpeur apparente. Il ne faut pas surtout la ju-

ger d'après certains échantillons du protestantisme que nous voyons en France ou à Genève. Ne voir dans le protestantisme, tel qu'il s'est formulé en Angleterre au sein de l'Église nationale, comme de plusieurs autres sectes, qu'une religion purement négative, c'est commettre une erreur grossière. La religion des Anglais au contraire a tous les caractères d'une religion positive, quoique incomplète et souverainement illogique. Une foi sincère, fervente même, à la divinité et aux mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ remplit l'âme d'une foule de laïques et de ministres de l'Eglise anglicane. Certes ce n'est point assez : que sert de croire au Fils de Dieu, si l'on ne croit ni à l'autorité ni aux sacrements qu'il a institués ? Il faut donc plaindre les anglicans de se contenter d'une solution si insuffisante et si peu logique des problèmes que posent la conscience et la nature. Mais on ne peut nier ni la bonne foi de plusieurs, ni l'influence profonde et sérieuse qu'exercent

encore le culte et la doctrine de l'anglicanisme sur un grand nombre d'âmes.

Il est incontestable qu'une renaissance religieuse a eu lieu en Angleterre, chez les anglicans comme chez les catholiques, depuis les premières années de ce siècle. Ç'a été en même temps une renaissance de la foi et une renaissance des mœurs chrétiennes. La moralité générale de la société anglaise s'est incontestablement améliorée pendant cette période. Quiconque a connu les mœurs et les habitudes des classes supérieures vers la fin du règne de Georges III, ne peut pas manquer d'être frappé de ce changement. Les observateurs les plus frivoles comme les plus compétents sont d'accord pour le reconnaître. Les scandales si nombreux alors dans les rangs les plus élevés tendent à disparaître entièrement. Quand ils éclatent, ils excitent, dans ce pays où tout se dit et où tout s'imprime, une réprobation qui retentit d'un bout à l'autre de la Grande-Bretagne. La profession patente et pratique

de la foi aux mystères de la révélation, l'assiduité aux offices, une préoccupation ardente des questions religieuses, jointe à une sollicitude active et constante pour les classes pauvres et ignorantes, voilà ce que l'on trouve aujourd'hui chez une portion très-considérable, peut-être dans la majorité, de l'aristocratie anglaise. Il n'en est malheureusement pas ainsi chez les classes ouvrières, surtout dans les villes : là l'indifférence et l'ignorance, à peu près absolue en matière de religion, se sont développées dans une proportion douloureusement analogue aux progrès de la population. Mais ce n'en est pas moins un symptôme salutaire et encourageant que cette régénération du sens chrétien dans la tête de la société, au sein d'un pays où l'influence des classes supérieures est encore si puissante et leur rôle politique et social si considérable. Il faut féliciter et honorer l'aristocratie anglaise de n'avoir pas attendu le déluge révolutionnaire pour mettre un frein

à la corruption qui menaçait de l'envahir, et qui a partout ailleurs envahi et énervé les victimes avant le naufrage.

Je ne pense pas qu'on puisse attribuer au clergé anglican une part importante dans cette amélioration, trop peu étudiée jusqu'à présent. Elle semble plutôt avoir pris naissance dans l'initiative de quelques laïques, et avant tout dans celle de William Wilberforce[1], l'illustre auteur de l'Abolition de la traite des noirs, le promoteur de l'émancipation des nègres. La vie publique et privée de ce grand homme de bien offre un modèle tellement accompli de ferveur, de charité et d'humilité chrétienne qu'on a peine à s'expliquer comment tant de vertus ont pu exister hors de la vérité suprême[2].

[1] On voit dans le *journal* de sa vie, qu'il se plaignait sans cesse de la tiédeur et de l'indifférence des évêques et du haut clergé de 1790 à 1797, époque où il publia son livre intitulé *Practical christianity*, qui a ouvert une ère nouvelle dans l'histoire de l'anglicanisme.

[2] La vie de Wilberforce, né en 1757, mort en 1833, a été écrite en cinq volumes par ses deux fils, dont l'un est au-

Toutefois et sans avoir eu l'honneur d'enfanter cette renaissance, le clergé anglican y a pris sa part, et en a recueilli le bienfait. Il ne pouvait guère en être autrement. Ce clergé est une branche de l'aristocratie, dont il partage à la fois la force et la faiblesse. Comme autrefois en France, la carrière ecclésiastique est une des plus courues par les fils puînés des familles anciennes ou opulentes. En outre, tous ou presque tous les membres du clergé sont élevés à Oxford ou à Cambridge avec les enfants de l'aristocratie. Il était donc plus que naturel de voir le clergé suivre ou accompagner la classe dirigeante dans son retour au bien. Puis est venu ce qu'on a appelé le *mouvement d'Oxford*, inau-

jourd'hui évêque anglican d'Oxford, et dont l'autre a récemment renoncé à une des plus hautes dignités de l'Eglise établie pour rentrer dans le giron de la vérité. Je ne connais pas de livre qui donne une plus grande idée des devoirs et des mérites de l'homme public qui veut servir Dieu et son prochain dans la vie publique, comme l'a fait Wilberforce pendant les quarante-cinq ans qu'il passa à la Chambre des Communes.

guré non par le docteur Pusey, comme on l'a trop dit, mais par le P. Newman ; et quoiqu'il ait abouti à ramener les plus éminents d'entre ses fauteurs au sein de l'Eglise catholique, il n'en a pas moins exercé une action durable et féconde sur l'anglicanisme lui-même [1].

Cette race de recteurs et de chanoines buveurs et chasseurs, de curés bons-vivants, dont on nous a tracé tant de portraits, et dont se souviennent tous ceux qui ont habité l'Angleterre il y a trente ans, s'est, à ce qu'il paraît, complétement éteinte. Elle a été remplacée par un clergé où il y a toujours beaucoup d'éléments inférieurs et imparfaits, mais qui renferme aussi une foule d'homme studieux, austères, pieux et charitables. Cette charité, antique héritage de l'Eglise que ce

[1] Il y a vingt-cinq ans, un *undergraduate* ou étudiant d'Oxford qu'on eût vu communier (selon le rit anglican) eût excité à peu près autant de surprise qu'un élève de l'Ecole polytechnique à la même époque chez nous. En 1855, sur cent étudiants du collége de Merton (celui qui a donné M. Manning à l'Eglise), quarante-cinq communiaient tous les huit jours.

clergé remplace, a survécu à tous ses désordres, et a pris aujourd'hui de nouveaux développements. L'instruction populaire dans les campagnes est presque entièrement à la charge du clergé. Il y pourvoit par des prélèvements opérés sur ses revenus, et dès 1847 il montrait avec orgueil les 21,000 écoles, les 1,500,000 enfants, les 81,000 instituteurs qu'il entretient au moyen d'une dépense annuelle de 22 millions de francs[1]. Que l'on consulte à cet égard le suffrage des juges les plus compétents et les plus intéressés à signaler les vices du clergé anglican; que l'on interroge les membres de ce clergé, qui l'ont quitté pour se faire catholiques. Ils diront combien ils ont laissé dans l'anglicanisme de régularité, de dispositions précieuses et surtout d'empire sur les classes rurales. Cet empire a été consolidé par la panique récente

[1] Je donne en chiffres ronds les sommes portées aux *Parliamentary Returns*, que cite M. Lorain : *De l'instruction populaire en Angleterre*, 1855.

que les nombreuses conversions au catholicisme ont inspirée. Le peuple anglais est bien plus protestant que le clergé ; et on peut dire que c'est lui surtout qui retient son clergé dans les liens de la révolte contre l'unité romaine. Ici l'axiome vulgaire, que les extrêmes se touchent, a reçu un énergique démenti. L'anglicanisme est de toutes les sectes protestantes celle qui se rapproche le plus du catholicisme, et c'est aussi celle qui lui a fourni le plus de recrues; tandis qu'on ne voit encore aucun symptôme de réconciliation ou même d'impartiale indifférence chez les dissidents. Certains esprits impatients appellent à grands cris la chute de l'Eglise anglicane, et y voient d'avance le triomphe du catholicisme en Angleterre. Ils sont sous l'empire d'une complète illusion. Les ennemis protestants de l'Eglise établie lui reprochent précisément d'être une pépinière de catholiques, et sa chute ne servirait qu'à grossir les rangs déjà trop serrés des rationalistes et des sociniens.

La renaissance architecturale qui a éclaté avec tant d'énergie au sein du clergé anglican a été aussi un symptôme de force et de vie, qu'il serait absurde de méconnaître. Elle a pu dégénérer, chez une portion des jeunes ministres puséyites, en affectation et en puérilité : ce sont là de petites misères inséparables de toute rénovation et de toute secousse salutaire. Mais il n'en est pas moins sûr qu'elle a ouvert la porte à l'étude de l'antiquité ecclésiastique, qu'elle a conduit plusieurs sur le chemin de l'unité, et que chez ceux mêmes qui sont restés en route, elle a fait naître un sentiment profond des droits de la tradition et par conséquent de l'autorité. Rien de plus curieux d'ailleurs ni de plus méritoire que les efforts faits par le clergé anglican pour rendre aux cathédrales, aux églises collégiales et abbatiales, l'antique splendeur des temps catholiques. Il faut citer comme modèle du genre l'église d'Ely, merveilleux monument du génie monastique,

restauré par les soins du docteur Peacock, doyen du chapitre anglican, avec autant de science que de splendeur. A voir ces vieilles églises, si vastes, si belles de leur primitive beauté, et empruntant une parure nouvelle aux vitraux et aux ciselures que leur prodigue une pieuse munificence, on les dirait toutes prêtes à recevoir dans toute son intégrité cette vérité divine dont elles ne possèdent qu'une trop faible portion. Souvent ce respect louable et scrupuleux des Anglais pour l'antiquité ecclésiastique produit des contrastes bizarres. C'est ainsi qu'en allant faire son pèlerinage à l'emplacement du tombeau profané de saint Thomas de Cantorbéry, le catholique aperçoit une chaire néo-gothique qu'on lui dit être le trône de l'archevêque actuel, et tout à côté le magnifique sépulcre d'un cardinal du xve siècle, dont l'épitaphe relate tous les titres, et où les mots *sacrosanctæ Romanæ ecclesiæ* viennent en quelque sorte aboutir au trône usurpé du primat

schismatique. Il faut du reste admirer sincèrement le zèle et la munificence des prêtres et des laïques anglicans pour la décoration et la restauration de ce qu'ils regardent comme la maison de Dieu. Il faut les féliciter de ce qu'avec leur heureuse et ordinaire inconséquence, ils ne s'aperçoivent pas que l'ornementation de l'architecture et de la sculpture catholique, qu'ils reproduisent à si grands frais, repose presque exclusivement sur les deux dogmes de la présence réelle et de l'invocation des saints, que l'anglicanisme officiel proscrit rigoureusement, malgré les protestations et les interprétations de l'école *anglo-catholique*.

Ils font du reste mieux que restaurer et décorer, ils construisent. Quoique le clergé anglican ait la possession exclusive des innombrables églises que le catholicisme avait autrefois élevées, et dont aucune révolution n'a réduit le nombre, le manque de *church accommodation* est une des grandes doléances

du jour. Or, d'après le récent compte-rendu officiel de la commission chargée de veiller à l'érection de nouvelles églises, il y a eu, depuis trente-cinq ans, *six cents* églises nouvelles construites pour la seule Eglise anglicane, et au moyen de souscriptions volontaires, très-faiblement aidées par le budget. Ces églises neuves contiennent 584,000 places, dont 350,000 sont rendues gratuites à perpétuité, et réservées aux indigents. C'est peu de chose en comparaison de l'accroissement immense de la population ouvrière. Mais c'est mieux que rien. Un culte qui construit n'est pas encore un culte qui tombe.

Il faut encore signaler comme un autre signe de vie les efforts que fait l'anglicanisme pour échapper au joug de la puissance temporelle, qu'il a acceptée sous Henri VIII et Elisabeth, et dont on lui fait sentir de temps à autre tout le poids. La *convocation* est une sorte de parlement spirituel analogue à nos anciennes assemblées du clergé, composé de

deux chambres, l'une des évêques et l'autre des délégués du clergé inférieur. Elle date des temps catholiques, où elle votait les impôts sur le clergé. Elle était tombée dans l'oubli et la désuétude complète. Depuis quatre ans elle se réunit, non plus pour la forme, mais pour y discuter des questions sérieuses et surtout pour y réclamer de la couronne un peu plus de *self-government*. Mais le Parlement oblige la couronne à répondre par des refus polis. Il se figure, peut-être avec raison, que toute l'émancipation de l'Eglise officielle tendrait à développer dans son sein les éléments qui l'attirent vers l'unité catholique.

XIV

DE QUELQUES EFFORTS DE LA SOCIÉTÉ ANGLAISE CONTRE LE DANGER.

Certes, parmi ses enfants les plus dévoués, nul ne pense que l'Eglise anglicane, même en la supposant complétement émancipée du pouvoir temporel, soit de force à lutter seule contre les difficultés sociales qui menacent l'Angleterre. Toutefois elle peut avoir sa part et une part considérable dans la double œuvre de résistance et de transformation qui doit sauver ce grand peuple. Loin de l'en exclure, toutes les grandes influences nationales la convient à s'y associer.

Mais c'est surtout par l'activité, la prévoyance et l'énergie qui ont toujours caractérisé les classes dirigeantes que cette mission de salut sera remplie. Dans la crise qui commence, la première condition de succès c'est de reconnaître le danger, de l'étudier et de le regarder en face. Or, c'est ce qui se fait aujourd'hui en Angleterre. Personne ne se fait illusion sur le péril que présente d'un côté la propagande des idées démocratiques par une presse que rien ne restreint; de l'autre, l'accroissement prodigieux de la population ouvrière des villes et des fabriques, étrangère ou inabordable à toute influence religieuse, et enfantée par le développement de cette production houillière qui a dépassé toute attente et renversé toutes les proportions de l'ancienne société anglaise. Les classes investies du mandat politique ont noblement abordé le problème. Elles ne reculent ni devant la responsabilité de leur fonction sociale, ni devant la solidarité qui les

unit aux masses dont la pression les enveloppe et les déborde. Elles s'efforcent de pourvoir au plus pressé par les progrès de l'instruction populaire, sous l'inspiration de la religion, et par d'innombrables institutions de prévoyance et de patronage, destinées à propager et à consolider le bien-être matériel et le progrès moral des ouvriers et de leurs familles. A chaque pas, l'on rencontre la preuve que des efforts sérieux et des sacrifices généreux sont consacrés à l'œuvre commune.

Parmi tant de créations qu'il faudrait citer, je veux au moins signaler en passant cette admirable *Société pour l'amélioration des classes laborieuses*, présidée par le comte de Shaftsbury, et qui, de concert avec l'*Association métropolitaine pour l'amélioration des habitations des classes ouvrières*, a obtenu du Parlement, en 1851, l'acte intitulé *the low lodgings Bill* pour régler les logements en garni. Elles ont en outre établi à leurs propres frais de nom-

breux établissements modèles, recherchés avec empressement par les ouvriers, et où l'on affirme qu'on est parvenu à réduire à 8 sur 1,000 la mortalité, qui est en général à Londres de 25 sur 1,000[1]. Tout voyageur intelligent doit s'imposer l'obligation de visiter attentivement ces maisons modèles, et de les comparer avec les anciens garnis dont la condition s'est, du reste, considérablement améliorée depuis la loi que nous citions plus haut.

Dans une sphère plus relevée encore, et pour se donner une idée du dévouement pratique et spontané avec lequel les privilégiés de la fortune et de l'instruction s'occupent d'élever la condition sociale et morale des populations ouvrières, de grossir leur patrimoine intellectuel, il faut visiter le *Collége des ouvriers adultes*, fondé à Londres par souscription, dirigé avec un zèle pieux et désin-

[1] Henry Roberts, *De la Condition physique des classes ouvrières*, p. 16, 1855.

téressé par le révérend M. Maurice, et où M. Ruskin, l'écrivain le plus remarquable du jour sur les questions d'art, fait gratuitement un cours de dessin pratique. On y apprendra de précieux détails sur les tendances des hommes qui fréquentent cette école. On les verra réclamer d'eux-mêmes l'enseignement du latin en même temps que du français; on saura avec quelle docilité ils reçoivent les enseignements de la religion, qu'ils ignorent, et surtout de quelle reconnaissance profonde et presque excessive ils sont animés envers ceux qui se donnent un peu de peine à leur intention.

On comprendra ainsi la pensée généreuse qui a fait consacrer, à la fondation de *quarante* écoles gratuites de dessin pour les ouvriers des villes provinciales, le reliquat considérable des sommes perçues à l'entrée du Palais de Cristal en 1851, par l'association dont ce palais a été l'œuvre entièrement spontanée.

Dans un autre faubourg de Londres, et

entre tant d'institutions dignes d'admiration et d'envie, citons encore l'école fondée pour les cinq cents enfants des deux sexes employés dans la fabrique de chandelles de la compagnie de Price. Elle a été créée dans l'origine, en 1848, par l'acte spontané d'une demi-douzaine de petits garçons qui se mirent à tenir une école mutuelle entre eux dans le coin d'un atelier, sans aucune provocation ou intervention d'autrui ; peu à peu les autres enfants se joignirent à eux, et pendant quelques mois l'école fut successivement dirigée et développée par un comité choisi par les enfants eux-mêmes, tant le principe du *self-government* est inné dans cette noble race. Maintenant les actionnaires de la Compagnie ont pris en main cette école, et, sous l'impulsion donnée par M. James Wilson, elle est devenue un modèle de tendre et intelligente sollicitude pour l'âme et l'esprit des enfants de l'ouvrier[1].

[1] *Special report by the directors to the proprietors of Price's*

Dans un pays où de pareils faits sont quotidiens et universels, nul n'a le droit de dire que les riches n'ont aucun souci des pauvres, que la société est sans entrailles, qu'elle dissimule le mal qui la ronge, ou qu'elle s'étourdit sur la nécessité d'en chercher le remède. Bien loin d'y découvrir une trahison ou une conspiration permanente contre les classes souffrantes, on peut affirmer qu'il s'y déploie un effort constant et sincère pour adoucir leur sort. La charité publique y dépasse les limites connues ailleurs ou autrefois, et, comme on l'a dit avec raison, ce sont les

patent Candle company, 24 march, 1852. Je remarque ce passage dans une lettre très-touchante et très-curieuse de M. Wilson : « Les manufacturiers qui se font élire au Parlement pour y demander des lois sur l'éducation, me font tout l'effet de pères de famille qui se consacreraient aux affaires de leur paroisse, en faisant nommer des marguilliers et des bédeaux supplémentaires pour gérer les affaires de leur propre famille... Jamais l'effort public ne peut tenir lieu de l'effort privé; jamais l'intervention de l'Etat, quelque sage et puissante qu'elle soit, ne peut rivaliser avec l'action individuelle dans la tâche délicate de former l'âme et de développer le caractère moral d'êtres humains, à l'époque la plus impressionnable de leur existence. »

sacrifices nationaux qui prouvent la vertu nationale.

De tout ce qui précède, on peut déduire que les classes dirigeantes en Angleterre valent infiniment mieux qu'elles ne valaient il y a cent ans, ou peut-être à aucune autre époque de leur histoire. Elles sont plus morales, plus humaines, plus sages, plus éclairées qu'autrefois. Cela ne veut pas dire qu'elles le soient encore assez, mais cela prouve qu'elles sont animées d'un esprit de dévouement et de charité qui fait chaque jour de nouveaux progrès.

Nous n'en voudrions pas conclure que l'aristocratie anglaise soit sûre de ne pas succomber. Pour humilier les victorieux et consoler les vaincus, pour inculquer sans relâche l'indispensable précepte : *Non habemus hìc manentem civitatem*, Dieu permet souvent que les pouvoirs de ce monde succombent et disparaissent au moment où ils ont mérité le plus d'être conservés. La monarchie française

s'est abîmée sous le meilleur des rois qui ait régné depuis saint Louis, sous celui qui a le plus aimé le peuple au nom duquel on l'a égorgé. L'histoire n'est guère qu'un long recueil des triomphes de la violence, du mensonge, de l'ingratitude et de l'égoïsme. La justice et la raison, le dévouement et l'honneur n'en conservent pas moins leur droit et leur prix. C'est précisément l'incertitude de leur succès ici-bas qui fait leur mérite et leur gloire.

XV

L'ANGLETERRE DÉMOCRATISÉE RESTERA-T-ELLE LIBRE?

Il est temps de conclure. Après ces excursions dans un trop vaste domaine, revenons au problème que nous nous sommes posé, et pour le mieux résoudre, supposons qu'un ouragan subit ait fait disparaître tout ce que nous venons d'admirer et de célébrer. Supposons toutes les institutions aristocratiques de l'Angleterre anéanties ; supposons la pairie détruite, la chambre des Communes renversée par le suffrage universel, les universités et les écoles publiques supprimées, la vieille Angle-

terre submergée dans un océan de ruines comme la France l'a été en 1789. Supposons enfin que l'Angleterre survive, comme la France a survécu, à une telle catastrophe. Cela étant, demandons-nous si ayant survécu elle resterait libre.

Ainsi posée, la question intéresse toutes les nations modernes, car toutes ont perdu ou vont perdre les derniers débris des institutions, des traditions et des mœurs aristocratiques. Et l'aristocratie, une fois abattue, ne peut pas plus être rétablie qu'une futaie de chênes après un défrichement.

Mais faut-il se passer à tout jamais d'abri parce que celui de notre enfance a disparu ? Ne faut-il rien replanter, ne plus compter sur aucune croissance, parce que nous ne reverrons jamais les ombrages que nos pères ont détruits ? Faut-il se résigner, comme nous l'enseigne une école de sophistes repus, à nous passer de liberté parce que nous n'avons plus d'aristocratie pour la protéger? Faut-il

se laisser duper par ces tardifs panégyristes de ce qu'ils n'ont jamais ni connu ni compris? Pour tous les esprits vraiment politiques, le procès de l'aristocratie est gagné, depuis qu'elle est morte et enterrée. Mais parmi ceux qui la vantent le plus aujourd'hui, il en est qui l'admirent avec la condition sous-entendue que la liberté dont elle était la compagne ou la garante ne lui survivra pas et qu'elles ne ressusciteront pas plus l'une que l'autre. Faut-il accepter leur oraison funèbre comme l'Evangile de l'avenir et proclamer avec eux que le sacrifice de nos croyances libérales est la condition du maintien de la société moderne; que sa sécurité, sa prospérité, son existence même sont à ce prix, et que pour vivre désormais en paix il faut renoncer à cette liberté qui fut la foi et qui reste le seul honneur de l'humanité moderne; *et propter vitam vivendi perdere causas?*

Disons-le hardiment : cela n'est pas, cela ne sera pas vrai pour l'Angleterre, ni pour la

race anglo-saxonne. Nous en avons pour garant le grand peuple qui, sorti de la souche anglaise, a créé dans le nouveau-monde une société nouvelle. Il faut être aveugle pour méconnaître les vices, les dangers, les passions qui troublent et menacent la république des Etats-Unis, pour oublier la tache inexcusable de l'esclavage et les sauvages attentats des *Know-Nothings* : mais il faut être plus aveugle mille fois pour ne pas voir qu'elle renferme, au sein d'une liberté sans limites, toutes les conditions de la force et de la grandeur, tous les germes d'une destinée gigantesque.

Nous avons en outre pour nous rassurer, dans une sphère plus restreinte quoique si vaste encore, les nouvelles colonies anglaises, et le développement immense de liberté et de vie que présentent l'Australie, le cap de Bonne-Espérance, le Canada. Là point d'aristocratie quelconque, point de traditions indigènes, point de prestige historique, point d'influences

héréditaires, point d'us et coutumes superstitieusement respectés. La race anglo-saxonne y est aux prises avec l'inconnu, avec l'infini. Elle n'y apporte que ses dons naturels et les vertus acquises par une longue pratique de la liberté, et qui lui resteraient sans aucun doute, quand même la victoire de la démocratie la jetterait à la dérive sur l'océan de l'avenir comme un navire qui aurait chassé sur ses ancres. Dans ces sociétés naissantes, vigoureux rejet de la vieille tige anglaise replantée dans une terre nouvelle, elle montre déjà ce mélange d'indépendance et de discipline, d'énergie et de tenue, de hardiesse et de persévérance, de liberté et de légalité qui caractérisent tout le cours de son histoire. Aucun symptôme sérieux de désaffection ou de séparation ne se manifeste envers la mère-patrie, qui de son côté, tient les rênes de l'autorité métropolitaine avec la plus prudente modération. Ainsi se vérifie la noble prédiction de Burke, qu'il appliqua prématurément

aux Etats-Unis insurgés, mais qui semble avoir été depuis la règle de conduite de la politique coloniale des Anglais. « Tant que « vous aurez, » disait-il à la Chambre des Communes en 1775, « la sagesse de faire de l'au- « torité souveraine de ce pays comme le « sanctuaire de la liberté et le temple auguste « et sacré de notre foi commune, partout où « la race d'élite des fils de l'Angleterre adore « la liberté, ils tourneront leurs regards vers « vous... La servitude peut leur venir de « partout. C'est une ivraie qui croît dans tous « les champs. Ils peuvent l'aller chercher en « Espagne, la retrouver en Prusse... Mais la « liberté ! c'est de vous seuls qu'ils peuvent « la recevoir[1]. »

[1] C'est dans ce même discours que, pour peindre le retour de la paix dans le pays de Galles, après que l'Angleterre lui eut communiqué les bienfaits de sa constitution, il fit une si heureuse application de ces beaux vers d'Horace :

... Simul alba nautis
Stella refulsit,
Defluit saxis agitatus humor,
Concidunt venti, fugiuntque nubes
Et minax (quod sic voluere) ponto
Unda recumbit.

Ailleurs encore, et sur le plus vaste théâtre qui ait été jusqu'à présent ouvert à l'intelligence et à l'activité des races européennes, dans l'Inde, en deçà et au delà du Gange, de quel éclat ne voit-on pas briller le génie colonisateur du peuple anglais ! Et pour tout homme qui aime son prochain, qui croit au progrès légitime de la race humaine, et qui aspire au bonheur croissant du plus grand nombre, quel spectacle consolant et merveilleux que celui de la domination anglaise !

Dans ces régions, sans doute son histoire n'est pas exempte de taches ; il a fallu le procès de Warren Hastings et la foudroyante éloquence de Burke et de Sheridan pour rendre à jamais impossible à des gouverneurs anglais la tentation d'imiter les exactions et les oppressions des anciens maîtres du pays. En outre, l'égoïsme immodéré du commerce britannique a imposé aux populations des restrictions industrielles que la pratique loyale du libre échange fera nécessairement dispa-

raître, ou des cultures forcées, comme celle de l'opium, qui est une honte pour l'Angleterre et un fléau pour la Chine.

Mais tout bien considéré, et en faisant une large part au mal, l'on peut hardiment affirmer que l'histoire n'offre pas l'exemple d'une conquête qui ait si complétement tourné au profit de la race conquise. Que l'on songe à l'effroyable condition de ces races timides et industrieuses, livrées pendant tant de siècles sans défense à la cruauté, à la rapacité, à la débauche des Mogols, des Afghans, des Mahrattes, et qu'on la compare au sort des cent cinquante millions d'âmes qui vivent en paix à l'ombre des lois et du drapeau de l'Angleterre. Ils sont gouvernés par une poignée d'étrangers, étrangers par l'origine, par les mœurs, par la religion, mais rapprochés par la justice et l'humanité des populations qu'ils administrent, et qu'ils ont dérobées aux pires excès de l'oppression et de l'iniquité. Ces étrangers n'ont pas même craint de mettre

les armes à la main de ces indigènes, car on sait que ceux-ci forment les neuf dixièmes de l'immense armée qu'entretient la Compagnie des Indes. Mais qu'ont-ils à craindre? Il n'y a pas un Hindou qui ne sache qu'aucun souverain indigène ne les gouvernerait aussi bien, ne veillerait avec autant de sollicitude à leurs intérêts, à leurs besoins, à leurs droits. Quelques insurrections locales ou passagères, comme celle des Santals, ne changent rien au fond des choses ni à leur généralité. Depuis un demi-siècle que la guerre s'est portée exclusivement vers le nord de l'Hindostan, l'exploitation pacifique de ce colossal empire nous offre le spectacle d'une immense école, où des hommes justes et sages, venus de loin, implantent au cœur de l'Orient, sans violence, et par la seule force expansive du bien, les arts, les lois, les mœurs honnêtes et simples de l'Occident; poursuivent avec une prudente mais féconde lenteur l'anéantissement des rites sanguinaires de

l'idolâtrie [1], du sacrifice des veuves, des sacrifices humains, de l'infanticide ; assurent aux missionnaires chrétiens la liberté de la vérité ; substituent la régularité et la modération des impôts aux extorsions de la fiscalité asiatique [2], et le jugement par le jury à

[1] Il nous faut bien relever ici un exemple entre mille de la crédulité de ceux qui se laissent duper par les mystifications dont la presse anglaise se fait un jeu et qui ne réussissent que trop souvent à tromper le public des deux mondes. Le *Punch*, qui est le *Charivari* de l'Angleterre, ayant annoncé un jour qu'un fabricant de Birmingham venait de monter une manufacture d'idoles destinées à être importées dans l'Hindostan, quelques journaux américains s'amusèrent à reproduire cette plaisanterie. De là elle a passé dans divers journaux religieux de la France qui l'ont prise au sérieux, et elle a servi de thème à mainte invective contre l'abominable cupidité des Anglais, qui font de l'idolâtrie une spéculation.

[2] On a découvert dernièrement que, dans quelques régions lointaines de cette immense péninsule, certains agents subalternes du fisc, indigènes de naissance et fidèles aux traditions de l'exécrable despotisme qui pesait autrefois sur tout l'Hindostan, ont eu recours à la torture pour obliger les contribuables à solder leurs impôts arriérés. Les ennemis de toute liberté parmi nous en ont aussitôt fait un nouveau thème d'invectives contre l'Angleterre. Ils ont oublié d'ajouter que, à la différence de ce qui se pratique dans les pays gouvernés selon leur système, ce crime à peine connu, et connu par le fait de la sincérité nationale, a été aussitôt signalé et dénoncé à l'indignation publique par les mille voix de la presse, que

l'arbitraire; établissent graduellement l'égalité légale des Anglais et des Hindous, ouvrent à ceux-ci la porte des écoles, des emplois et des dignités, et préparent ainsi les éléments d'une grande fédération future, qui sera peut-être pour l'Asie entière le berceau d'une rénovation incalculable.

La seule tristesse que puisse éprouver un Français à la vue d'une si grande et si légitime prospérité, c'est de songer qu'il s'en est fallu de bien peu que ce rôle civilisateur ne

le Parlement en a sur-le-champ pris connaissance, qu'une enquête a été ordonnée et a eu lieu, que nul n'a songé ni à le défendre ni à le nier, et que la répression en a été aussi prompte qu'assurée. Bien loin de compléter ainsi leur récits, nos dévots calomniateurs ont osé dire qu'après cette découverte l'*Angleterre avait gardé le silence !* et cela, en présence des discussions qui, pendant les deux sessions de 1855-1856, ont fait retentir le pays et l'Europe du soulèvement que ces faits ont excité dans le cœur des Anglais.

On peut affirmer sans crainte que, sauf quelques rares exceptions, à peine perceptibles dans un empire de 150 millions d'âmes, la rapine et l'oppression ont disparu depuis le procès de Warren Hastings en 1784, et ne se retrouvent que chez les princes tributaires ou indirectement soumis à la Compagnie des Indes. Voir à ce sujet les belles réflexions de lord John Russell : *Memorials and correspondance of Fox*, p. 257.

fût échu à la France, et que, sans les misères de la monarchie absolue sous Louis XV et les folies de la Révolution, la gloire de Dupleix et de Suffren eût pu éclipser celle de Clive et de Wellesley.

Peut-être les manies bureaucratiques de notre administration auraient-elles retardé ou compliqué l'œuvre de la colonisation : mais en revanche la nature beaucoup plus sympathique du caractère français eût plus facilement gagné le cœur des populations indigènes, et l'influence de la religion catholique, secondée par le génie de la France, aurait peut-être renouvelé avec plus de succès encore les merveilles trop éphémères de la domination portugaise dans l'Hindostan.

Heureusement Dieu nous a accordé un magnifique dédommagement dans cette terre d'Afrique où s'est retrempée la vertu militaire de la France et que le sang de nos plus généreux enfants a rendue française à jamais. L'Algérie est pour nous la meilleure des co-

lonies : de tout ce que nous avons envahi depuis un siècle, elle seule nous est restée, comme pour montrer que les conquêtes faites et consolidées sous le règne de la liberté sont les plus légitimes et les seules durables.

Pour en revenir à l'Inde, qu'on veuille bien le remarquer, cette initiation de l'Orient à la civilisation de l'Occident est l'œuvre de la bourgeoisie anglaise. L'aristocratie proprement dite n'y a aucune part : elle fournit tout au plus des chefs civils et militaires aux trois présidences, et quelques-unes de ses branches cadettes aux rangs inférieurs de l'administration. Mais la presque totalité des fonctions publiques, tous les rouages de ce grand mécanisme, sont entre les mains de la classe moyenne, de cette classe dont l'avénement a lieu plus graduellement en Angleterre, et qui remplacerait l'aristocratie si celle-ci devait disparaître. Elle a fait ainsi preuve d'une capacité et d'une moralité qui l'honorent et qui forment un contraste frappant

avec les tristes résultats de la colonisation espagnole et de l'anéantissement des peuples indigènes en Amérique.

La grande association de marchands et de commis enrichis qui s'appelle la *Compagnie des Indes*, et à laquelle l'Angleterre a délégué l'exercice et le bénéfice de sa souveraineté sur l'Hindostan, n'a pas plus échappé aux critiques de la presse qu'au contrôle du Parlement. Son histoire a été écrite par un adversaire déclaré mais consciencieux. Il résume ainsi qu'il suit son récit : « On devra reconnaître que la Compagnie, pendant la durée de sa domination, a plus fait pour ses sujets, leur a témoigné plus d'intérêt, a usé avec moins d'égoïsme de l'omnipotence dangereuse dont elle était investie, a adopté avec plus d'empressement tous les progrès utiles, non-seulement que tel ou tel souverain contemporain, mais encore que tous les souverains du monde réunis[1]. »

[1] Mill's *History of India* t. VI, p. 280.

Si, transplantée dans des climats lointains et privée de toutes ces conditions de succès que les politiques à courte vue regardent comme exceptionnelles dans l'histoire du monde, la race anglaise montre partout une supériorité et une solidité si bien constatées, comment n'aurait-on pas le droit de compter sur la persistance de ces qualités dans le noyau primitif de la nation, même en le supposant prédestiné aux épreuves et aux bouleversements qui nous ont mis où nous sommes?

XVI

DES QUALITÉS QUI PEUVENT GARANTIR A L'ANGLETERRE SA LIBERTÉ EN DEHORS DE L'ARISTOCRATIE.

De toutes les qualités qui constituent la force sociale de cette race privilégiée, la plus rare et la plus essentielle à la vie politique d'un peuple libre, c'est le respect des opinions d'autrui. De là cette loyauté qui caractérise les discussions publiques, et cette garantie du droit des minorités qui éclate dans tous les actes politiques de l'Angleterre moderne. Ce n'est que bien tard, et sous l'action, sous la pression bienfaisante de ses institutions de discussion et de publicité, qu'elle est

arrivée à ce degré de justice et d'impartialité. Ce n'est donc pas un apanage exclusivement propre à la race anglo-saxonne, c'est la conséquence des lois et des libertés qu'elle a su conserver. C'est la plus récente de ses vertus, mais c'en est la plus noble et la plus enviable. La majorité qui domine à un moment donné n'use plus de son pouvoir comme autrefois ; elle n'agit que de façon à ce que la minorité puisse toujours faire entendre ses protestations, essayer de montrer qu'elle a la raison pour elle, et préparer les moyens de devenir majorité à son tour. Ce sont en effet les minorités qui ont surtout besoin de liberté. Sous tous les régimes, les majorités sont toujours à peu près sûres d'accomplir ou d'obtenir ce qu'elles veulent. Une surprise peut établir le pouvoir absolu, mais il ne peut durer qu'avec la sympathie de la majorité de ceux qui lui obéissent. En Angleterre la majorité tient à la liberté, parce qu'elle sent qu'elle est sans cesse exposée à redevenir minorité ;

et, quelles que soient les transformations qui s'opèrent actuellement chez ce peuple, ou que l'avenir lui réserve, il y a tout lieu de croire que cette disposition tutélaire continuera à l'animer. De là ce besoin d'entendre discuter toutes les faces d'une question, d'accorder la parole à tous les intérêts, à tous les partis, et de respecter les franchises de cette parole avec une tolérance qui semble quelquefois dégénérer en complicité. C'est ce que les Anglais appellent jouer loyalement, *fair play*, dans leur langue politique, tout imprégnée des images et des souvenirs de leurs récréations de jeunesse.

Nul parmi nous ne doit oublier le calme et intrépide courage que déployèrent lord Aberdeen, sir James Graham et M. Gladstone, en 1851, pour défendre la liberté religieuse des catholiques contre le bill des *Titres ecclésiastiques* ; ils risquaient de perdre à jamais leur grande existence politique, tant la passion populaire et parlementaire était excitée par

le rétablissement de la hiérarchie épiscopale ; et cependant, un an plus tard, ils furent tous les trois appelés aux postes les plus importants du ministère de coalition.

Quiconque a entendu le mémorable discours de M. Gladstone contre la prolongation de la guerre, dans la séance du 24 mai dernier, aurait pu croire que la majorité ou au moins une portion très-considérable de la Chambre des Communes partageait l'opinion de l'orateur, tant le silence était profond, l'attention soutenue, l'approbation de ses amis incontestée : et cependant il n'y avait peut-être pas trente membres de son avis sur cinq cents, et l'opinion du dehors ainsi que la presse tout entière étaient unanimes à le combattre. Il en a été de même quand M. Cobden et M. Bright ont développé leurs théories de la paix à tout prix. On a vu naguère le très-regrettable M. Lucas, doublement antipathique à la presque unanimité de la Chambre, comme converti au catholicisme et comme

représentant les opinions les plus vives du *parti irlandais*, se faire toujours écouter avec respect et attention[1]. Ceux qui ont passé par nos assemblées politiques et qui ont eu à y lutter contre l'intolérance successive ou simultanée des majorités et des minorités, sont à même d'apprécier le bienfait de tels procédés.

C'est que le peuple anglais, qui a l'instinct et le goût du courage civil, reconnaît et admire cette vertu chez tout homme qui ose résister isolément à l'ascendant des idées dominantes, au flot de l'opinion. Même quand on contredit le plus directement ses passions et ses préjugés, il se contente de l'impuissance de ses contradicteurs; et loin de vouloir les bâillonner, il sent que la résolution et la té-

[1] Dans l'affaire Madiaï (séance du 15 mai 1851), il eut l'honneur de mettre en déroute lord Palmerston et lord John Russell, non pas en revendiquant pour les gouvernements catholiques le droit et le privilége de persécuter l'erreur, mais en déroulant le tableau des persécutions et des violences opérées par les gouvernements protestants, qu'avaient encouragés ces deux nobles lords. Le *Times* lui-même sut rendre justice à la supériorité de M. Lucas.

nacité de ces individualités énergiques sont une gloire et une force de plus pour le caractère national. Il semble qu'il n'y a au fond rien de plus anti-démocratique que ces résistances individuelles à la volonté de la foule. On n'en voit guère plus de traces dans la république des États-Unis que dans les monarchies absolues de l'Europe. Dans les démocraties, on est toujours tenté de regarder comme une offense à l'égalité, comme le *nec plus ultrà* du privilége, l'audace de celui qui se détache en relief sur le fond uniforme de l'assentiment universel. En effet, c'est le comble de l'aristocratie que d'oser ainsi tenir tête à ce que la divinité du jour exige, que de remonter le torrent qui se précipite sur sa pente, et de rester seul debout quand tous se prosternent ou se cachent. Mais rien ne s'oppose à ce que cette énergie d'une conscience invincible se retrouve au sein d'une démocratie chrétienne et sincèrement libérale.

D'ailleurs l'habitude en est tellement géné-

rale, tellement enracinée dans les mœurs anglaises, tellement identique avec toutes les traditions de la vie générale et locale, que, selon toutes les probabilités, on la verra survivre, pour l'honneur de cette race et du genre humain, à toutes les révolutions, et coexister avec toutes les formes nouvelles de la vie politique.

Cet esprit de justice et de loyauté dont s'enorgueillissent les Anglais dans leur régime politique à l'intérieur, produit un autre effet qui n'est pas sans importance. On a dit avec trop de raison qu'en France les popularités sont fugitives et les impopularités implacables. Il n'en est point ainsi au delà du détroit. La popularité est éphémère, fugitive comme partout, mais nul n'est condamné à l'impopularité perpétuelle. On a vu les hommes qui ont été les plus impopulaires pendant de longues années reconquérir en un jour l'estime et l'admiration publique. Un fait de guerre éclatant, un discours habile ou opportun, un acte

de dévouement ou de charité, a rendu à tels personnages qu'on pourrait nommer une position qui semblait irrévocablement compromise ou perdue. De là un grand encouragement à la patience et à la persévérance, ces deux conditions indispensables de toute carrière politique.

De là aussi, et de bien d'autres causes, la trempe supérieure des hommes publics. Oui, l'âge d'or de l'éloquence parlementaire est peut-être passé ; le cycle des grands ministres, comme celui des grands orateurs, paraît terminé : mais il reste à la liberté anglaise un trésor inépuisé, c'est le caractère de ses hommes publics. Ils ont certes des préjugés, des passions, des infirmités sans nombre. Qu'on leur reproche des vues étroites et exclusives, un égoïsme national sans frein, un orgueil souvent aveugle et une inconséquence souvent risible : à la bonne heure ! Mais ce qu'on ne voit plus parmi eux, c'est ce cynisme de l'apostasie, ce culte abject de la force et du

succès, cet abaissement presque universel des âmes, qui ont trop souvent déshonoré notre histoire contemporaine. Nous ne nions pas qu'il n'y ait aussi en Angleterre des exemples d'apostasie et de corruption : nous nions qu'ils aient été acceptés ou pardonnés par l'opinion. Placé sous le feu d'une publicité implacable, élevé dans des traditions d'honneur politique qui rendent à l'homme public la bassesse aussi impossible que l'est au soldat la lâcheté, l'Anglais qui se sent des inclinations basses, qui veut sacrifier au lucre ou à la peur les convictions ou les antécédents de sa vie, prend son parti ; il sait qu'il ne lui est pas permis d'étaler sa honte aux yeux de ses concitoyens, et il se fait oublier dans quelque recoin obscur du budget. Il n'y a pas d'exemple, dans l'Angleterre de nos jours, d'un homme qui ait grandi par l'apostasie, et qui ait gouverné son pays en faisant à son ambition le sacrifice de la morale et de l'honneur[1].

[1] Ce qu'il faut craindre, ce n'est pas tant la vue de l'im-

C'est ici le lieu de faire une remarque essentielle. Chez les nations continentales, le sentiment de l'honneur politique et social avait naguère son foyer et ses garanties dans l'esprit aristocratique de la cour, de l'armée, du monde. Aujourd'hui, dans la ruine universelle des institutions et des idées aristocratiques, cette fleur si facile à flétir demeure sans abri, en butte au souffle mortel et de plus en plus impétueux de l'intérêt personnel et matériel. Aussi, dans les pays où le silence de la tribune et de la presse vient garantir l'impunité aux défaillances de l'homme public, le culte de l'honneur devient un mythe suranné. Partout, au contraire, où s'est introduit et consolidé le régime parlementaire, il a créé de nouveau le règne de la pudeur politique : elle exerce sa domination sous une forme souvent âpre et confuse, mais avec une sévérité efficace. Les susceptibilités exagérées

moralité des grands que celle de l'immoralité menant à la grandeur. (Tocqueville, *Démocratie en Amérique*, t. II, c. 5.)

mais salutaires de l'opinion publique, sans cesse éveillées par la presse, tiennent en bride chez les ambitieux, non pas tous, mais la plupart des penchants inférieurs de la nature humaine. La probité, la fidélité aux engagements, le désintéressement avéré deviennent les premières conditions de la carrière d'un homme politique. L'honneur refleurit, grâce à cette contrainte morale, sans laquelle il n'y a de vertus ni publiques ni privées.

Si l'on descend des individualités aux masses, et si l'on cherche à reconnaître ou à approfondir les traits distinctifs du peuple anglais dans son action politique, on trouve que la vertu caractéristique de la société anglaise, c'est l'effort, l'effort personnel, prolongé, énergique et spontané. Or, chacun sait que l'effort est la première condition du mérite et de la vertu, dans la vie temporelle comme dans la vie spirituelle. Le régime qui provoque le plus à l'effort, au labeur, à la lutte, est donc celui qui contribue le plus à la moralité

d'une nation comme à son honneur. C'est le propre du régime représentatif, parfaitement compris et appliqué, sous ce rapport qui est le plus important de tous, par la race anglo-saxonne. Là, nul n'imagine de demander au gouvernement de tout faire, de tout prévoir, de tout enseigner, de tout décider, à la charge de payer ce même pouvoir d'un profond oubli ou de la plus noire ingratitude, lorsque la fortune cesse de le favoriser. Là, nul gouvernement n'a encore imaginé de se substituer à l'action collective ou individuelle des citoyens, de comprimer partout la force spontanée, la volonté responsable, de vouloir tout subordonner à son initiative, à sa correction, à son autorisation, à sa surveillance, à son intervention, à son intérêt personnel. Bien loin de se laisser aller à cet empiétement universel qui a fait la force apparente et la faiblesse réelle de tous les pouvoirs dont la France a successivement subi les lois, le gouvernement anglais ne se mêle qu'à son corps défendant

de tout ce qui n'est pas du domaine de la politique proprement dite. Il est poussé dans cette voie par l'esprit démocratique et radical, par l'aveuglement suranné de quelques libéraux, mais il n'y marche qu'à pas de tortue.

L'opinion est encore d'accord avec la tradition pour imposer au sujet anglais le droit et le devoir de travailler et de prendre de la peine dans l'intérêt du bien général. A la grande démonstration pour la réforme administrative qui eut lieu au théâtre de Drury-Lane, le 13 juin dernier, on a entendu le président de ce *meeting* proclamer cet axiome : « Les affaires publiques de l'Angleterre sont les affaires particulières de tout Anglais[1]. » Il n'y a là rien de nouveau. En remontant à soixante ans en arrière, à l'époque de l'explosion des doctrines révolutionnaires en Angleterre, on trouve dans une lettre de lord Grenville, secrétaire d'État et collègue de

[1] *The public business of England is the private business of every Englishman.*

Pitt, ce passage : « Pour sauver ce pays, il « faut fortifier le gouvernement, mais il faut « avant tout que le gouvernement ne soit pas « chargé de tout ; il faut que tout citoyen « mette la main à l'œuvre, selon son rang et « sa position sociale... : Toute notre législa- « tion repose sur cette hypothèse que les pro- « priétaires et les magistrats à titre gratuit « feront leur devoir ; s'ils ne le font pas, le « pouvoir ne fera ni le leur ni le sien [1]. »

Ce concours de tous à l'œuvre commune n'est pas seulement la base de la vie politique, c'est la base fondamentale de toute l'organisation sociale. La lutte, le travail, l'activité indépendante et spontanée, sont partout. Il en résulte, au premier abord, une certaine apparence de confusion et de désordre. Elle frappe et étonne ceux qui arrivent des pays où tout est arrangé, casé, étiqueté, selon les règles de cette fatigante uniformité et de cette

[1] Lettre du 14 novembre 1792.

minutieuse sollicitude de l'autorité qui évite à l'honnête homme tout dérangement en le déchargeant de toute responsabilité, mais qui tue l'esprit de dévouement et de sacrifice, qui énerve la race des peuples modernes et les condamne à une minorité perpétuelle. Ils ne savent s'émanciper de la tutelle d'un maître que pour se précipiter dans une orgie anarchique : après quoi, éperdus, étourdis, épuisés par un effort violent et court, ils deviennent la proie du premier audacieux qui leur offre le joug accoutumé, en attendant que la démagogie revienne et ne retrouve en face d'elle que des hommes déshabitués de toute action virile et libre, et endormis dans une léthargie chronique.

Les Anglais ne connaissent pas ces alternatives de débauche et d'impuissance. Ils sont toujours en mouvement et en action. Aussi quelle surabondance d'énergie, d'activité, d'intelligence et de force productive, dans toutes les directions de la vie sociale, politi-

que et industrielle ! Sous ces dehors agités, compliqués, la vie circule partout et l'ordre retrouve ses droits : chacun se met à sa place et fait son affaire.

Les premiers intérêts de tout peuple civilisé, l'enseignement, la charité, la police, plongent leurs racines et puisent leur séve dans l'intarissable réservoir des volontés indépendantes et des sacrifices spontanés de vingt millions d'âmes chrétiennes.

L'Anglais donne son argent, son temps, son nom à une œuvre de charité ou d'intérêt public; il met sa gloire à ce que l'œuvre qu'il adopte ainsi soit au niveau de tous les besoins et de tous les progrès; mais pour y parvenir il ne songe pas à invoquer ou à accepter la main-mise des agents du pouvoir sur tout ce que ses pères et lui ont fondé. Il garde l'autorité avec la responsabilité, le droit avec le devoir. Il tomberait en pamoison devant notre système de charité légale, dirigée, surveillée, éduquée, et en fin de compte

garrottée ; où depuis 1852 tous les membres de tous les bureaux de bienfaisance de la France entière sont nommés et révoqués par les préfets ; où il en est de même de tous les administrateurs des hospices, auparavant électifs.

Supported by voluntary subscription, telle est la fière et noble inscription qu'on lit dans toute l'Angleterre sur la façade de la plupart des hôpitaux, des hospices, des asiles divers de la misère humaine. Alors même que le gouvernement a pris l'initiative, le public est toujours venu revendiquer sa part et son droit : *Condidit rex, civium largitas perfecit*, comme il est dit sur la façade de l'immense hôpital des aliénés de Bedlam. On comprend bien que ces mots : *entretenus par des souscriptions volontaires*, impliquent ceux-ci : *gouvernés par l'autorité des souscripteurs*. C'est toujours le même principe : l'effort, le sacrifice personnel et permanent, puis le droit et le pouvoir naissant du sacrifice et de l'effort.

Tant que ce principe sera en force et en honneur, l'Angleterre n'aura rien à craindre : sa gloire et sa vertu pourront résister à la contagion de la servitude continentale.

L'Angleterre échappe ainsi au plus grand ennui et au plus grand danger de la société moderne, à l'uniformité sociale et à la toute-puissance du gouvernement. La variété des droits et la fécondité des volontés individuelles brisent dans l'œuf le germe fatal de cette uniformité, qui n'est pas seulement la mère de l'ennui, qui est surtout la fille de la bureaucratie, qui est en outre la marque et la condition de la servitude, et qui, bien loin d'être une garantie de stabilité pour les peuples ou les pouvoirs publics, n'a jamais préservé ceux-ci des chutes les plus rapides et les plus honteuses. On y connaît encore moins le détestable abus de la force, qui ressort de l'omnipotence des gouvernements modernes, quelles que soient leur origine ou leur dénomination, dictature ou assemblée, monarchie

ou république. Chez les nations de notre temps une révolution ou une conspiration démolit sans peine le pouvoir, mais trop souvent pour substituer à celui qui tombe un nouveau venu qui ne veut pas plus de frein que son prédécesseur, qui s'arroge également le droit et la faculté de tout faire, et qui y réussit toujours pour un temps, tellement les inventions les plus utiles de la civilisation elle-même et l'heureuse douceur de nos mœurs ont simplifié la tâche, naguère plus laborieuse et plus incertaine, du despotisme !

L'Angleterre, où tous les progrès matériels ont trouvé leur berceau ou leur développement, et où la philanthropie et le *comfort* jouent un plus grand rôle que partout ailleurs, n'a pas encore connu l'humiliation de cette mobilité et de cette souplesse universelle. La mollesse de la vie civile n'y a pas plus énervé les institutions que les caractères. Personne n'y est tout-puissant, ni le roi, ni la loi, ni la noblesse, ni l'émeute. Tout ce qui

triomphe, tout ce qui domine rencontre à chaque pas des barrières. C'est tantôt une corporation, tantôt un individu; c'est tantôt un titre écrit, tantôt une habitude nouvelle; tantôt un souvenir, tantôt un préjugé; mais c'est toujours quelque chose! Et ce quelque chose a pour garantie la résolution d'un ou de plusieurs hommes accoutumés à la lutte, à la résistance, à l'action, à l'entente avec le voisin pour la cause commune. On est sûr que jamais l'oppression, décrétée par la loi ou exercée par l'autorité, n'y pourra atteindre les proportions qu'elle prend dans ces pays où, tous les citoyens étant réduits à l'état de molécules identiquement petites, la pensée du droit et de la volonté individuelle finit par disparaître chez tous ces atomes avec les moyens de résistance et l'habitude de s'en servir.

XVII

DE LA PUBLICITÉ EN ANGLETERRE.

En parlant des institutions et des traditions de l'Angleterre, de celles qu'on peut non-seulement lui envier, mais même lui emprunter au profit de notre société démocratique, si l'on recherche attentivement quel est le principal instrument de ce mécanisme social si solide en même temps que si compliqué, la garantie la plus efficace de la possession de tant de biens anciens et nouveaux, je penche à croire qu'elle réside dans la *publicité*. Celle qui règne en Angleterre est à la fois immense,

complète et sincère. Elle n'a pas toujours été ainsi [1], mais elle l'est aujourd'hui. Cette publicité ne peut, comme de raison, exister sans la liberté de la presse; mais la liberté de la presse ne suffit pas toujours pour l'établir. Nous le savons par expérience. Nous avons eu la licence de la presse, nous n'avons jamais eu la vraie publicité.

Dans la société moderne, celui qui a la publicité a tout. Quand l'ambassadeur de Venise voulut donner à sa république une idée complète de la toute-puissance de Cromwell, en 1656, il lui écrivit: « Cet homme a chassé la Chambre des Communes: IL PARLE ET IL MENT TOUT SEUL [2]. »

Dans l'Angleterre actuelle, la publicité appartient réellement et sincèrement au public.

[1] On voit dans la correspondance de Wilberforce que, dans les dernières années du XVIIIe siècle, il avait à se plaindre de l'altération de ses discours par les journaux de l'opinion qu'il combattait.

[2] Dépêche de Sagredo, citée par M. Guizot, *Histoire de la république d'Angleterre et de Cromwell*, t. II, p. 240.

En fait et en droit, la liberté de la presse y est illimitée; mais elle pourrait être l'objet de toutes les mesures utilement répressives qui ont existé chez nous sous le gouvernement parlementaire, sans qu'il en résultât aucune altération dans la loyauté et la franchise des allures de la presse britannique. La publicité anglaise n'est ni imposée, ni garantie, ni contenue par les lois. Elle est dans les mœurs, dans l'esprit public ; elle est née d'une pratique prolongée de la liberté. Elle est devenue la première nécessité et la plus impérieuse habitude du pays. N'attendez pas du journaliste anglais de la justice ou de la modération dans ses jugements ; non, mais le récit fidèle et détaillé des faits qu'il apprécie, la reproduction exacte des paroles ou de l'écrit qu'il accuse figure toujours dans ses colonnes à côté de ses articles de fond, et rétablit ainsi les droits de la vérité.

Prenons deux exemples où le contraste entre la France et l'Angleterre est le plus

frappant. La reproduction des débats parlementaires, à l'époque où elle était libre chez nous, subissait les mutilations et les altérations les plus graves, au gré de l'opinion ou des passions du journal qui feignait de tenir ses lecteurs au courant des débats législatifs. Je ne sache guère que le *Journal des Débats* qui ait fait une honorable exception à cette règle. Qui ne se souvient de la façon dont le *National* assaisonnait les discours de ses adversaires d'interruptions imaginaires et d'injures forgées à froid dans ses propres bureaux? La presse anglaise ignore ces artifices honteux; vous pouvez lire indifféremment la discussion la plus passionnée ou la plus importante dans un journal libéral ou dans un journal conservateur, et vous y trouverez presque toujours le compte-rendu fidèle des arguments et des incidents du débat. Les *reporters* (sténographes) embellissent souvent le style des discours qu'ils reproduisent; ils dédaigneraient d'y ajouter ou d'en retrancher une

parole ou une idée essentielle. Cette sévère probité, cette noble bonne foi est d'autant plus méritoire et d'autant plus salutaire qu'il n'y a jamais eu de compte-rendu officiel des discussions parlementaires, ni d'autre moyen de rectifier ou de préciser les termes employés par les orateurs que les réclamations individuelles adressées aux divers journaux. Or, ces réclamations sont tout ce qu'il y a de plus rare.

Le droit de réplique n'est pas non plus garanti par la loi en Angleterre, mais il s'exerce presque toujours avec une scrupuleuse loyauté. Il a fallu plus d'une disposition législative et d'innombrables contestations judiciaires pour en assurer l'exercice parmi nous. Et Dieu sait encore de quelles difficultés, de quelles chicanes, de quelles misérables et fatigantes contestations l'on est assailli, quand on se voit réduit à en user. On l'a dit avec raison, la presse en est encore parmi nous aux procédés des puissances barbaresques.

Nul n'ignore le mal que le journalisme a fait à la cause des institutions libres, au point que la liberté en est presque réduite à dire à la presse, comme Catulle à Lesbie : *Nec tecum, nec te sine, vivere possum.* Mais on ne remarque pas assez que les plus graves d'entre ses abus ont survécu à la ruine de toutes nos autres garanties. Depuis qu'il n'est plus tempéré par la liberté et le retentissement de la tribune, son empire n'en est devenu que plus redoutable. Jamais les milliers d'abonnés que comptent nos journaux de toutes couleurs n'ont été plus servilement attelés au char de leurs maîtres. Jamais leur intelligence et leurs oreilles n'ont été plus hermétiquement fermées à tout autre son que le tintement de la grosse cloche qui les assourdit chaque matin pour le reste de la journée. Jamais l'homme qui n'est pas inféodé à l'une des deux ou trois opinions dominantes n'a eu moins de chance qu'aujourd'hui de faire connaître ses protestations, ou d'arra-

cher une réparation à ses calomniateurs ; trop heureux si ceux-ci ne cherchent pas à l'entraîner sur un terrain semé d'embûches, où ils savent bien qu'on risque de rencontrer un tiers tout-puissant qui se chargera d'imposer silence à leur victime.

En Angleterre, il en est tout autrement. Le public s'y regarde comme un jury permanent. Il veut entendre le pour et le contre. Tout individu attaqué ou désigné dans un journal devient aussitôt partie au procès. Il use et abuse des franchises de la défense. Le journal est tenu, par respect pour la souveraineté de l'opinion, de prendre ou d'affecter les allures de ces juges auxquels l'équité anglo-saxonne ne permet plus de rudoyer un accusé ou de lui tendre des piéges. L'injustice prévaut souvent encore, le mal triomphe comme ailleurs: mais sa victoire, toujours contestée, n'est jamais complète, jamais définitive. Toute plainte trouve un écho, tout droit un champion, tout effort un champ clos.

De plus, et au-dessus de toute contestation ou de toute préoccupation personnelle, les intérêts généraux comme les droits civiques rencontrent dans cette publicité universelle et illimitée la garantie la plus certaine et la plus féconde.

C'est d'abord le seul mode efficace d'exercer le contrôle de l'opinion, de rendre impossible le trafic des consciences, de réprimer certains excès d'iniquité, de corruption ou de bassesse qui échappent à toute autre répression. En outre, la flamme, toujours allumée, de la discussion quotidienne promène ses rayons sur toutes les surfaces des questions controversées, et pénètre jusque dans les recoins les plus obscurs du préjugé ou du mensonge. A la longue, aucun abus, aucune injustice ne peut résister à la dénonciation énergique et répétée des personnes lésées ou seulement des spectateurs honnêtes et désintéressés. Les résistances sont plus ou moins longues, les changements plus ou moins gra-

duels : mais le résultat final de toutes les discussions engagées depuis un siècle devant les grandes assises de la publicité anglaise a toujours été favorable à la liberté, à la justice, à l'humanité.

J'excepte de ce jugement, comme je l'ai fait plus haut, tout ce qui touche à la politique extérieure de l'Angleterre et à ses relations avec les nations étrangères. Ici la partialité politique, religieuse, nationale, qui disparaît par le conflit prolongé des parties adverses dans les discussions intérieures, reprend toute sa force et toute sa ruse. Mais on pourrait ne voir ici qu'une exception qui confirme la règle. Les partis, les principes, les États qui, au dehors, ont le malheur ou l'honneur d'attirer la répulsion de la majorité des Anglais, ne sont guère représentés au sein de la presse anglaise; ils n'interviennent pas dans ces polémiques prolongées d'où finit presque toujours par jaillir l'étincelle de la vérité et de la justice. Sur toutes les questions de po-

litique étrangère, l'on parvient à faire croire au public britannique tout autant de sottises, tout autant de mensonges qu'une publicité restreinte en fait triompher chez nous, sur les questions qui nous touchent de plus près. Les grands journaux anglais entretiennent à grands frais, dans les capitales étrangères, des correspondants qui sont chargés de dissimuler ou de falsifier le fait et le droit, autant qu'il le faut pour complaire aux préjugés et aux intérêts britanniques, et ils remplissent cette tâche avec un succès complet.

L'adulation devient alors aussi brutale que l'injure. J'en veux citer un trait, pour qu'on ne m'accuse pas d'être aveuglé par l'anglomanie. Il s'agit de cette heureuse alliance entre la France et l'Angleterre aujourd'hui sanctionnée par d'immortelles victoires, mais qui a été préparée, préconisée, popularisée avant tous par madame de Staël, et, depuis elle, par tous les hommes d'État de l'opinion libérale en France. Pour lui rendre hommage, la

presse anglaise se croit le droit de nier ou d'ignorer toutes les merveilleuses conquêtes opérées par la religion, par la charité publique et privée, par la liberté civile; tous les incalculables progrès réalisés par le génie de la France dans les lettres, dans l'art, dans la science historique, dans la répression pénale, dans l'industrie, dans tout l'ensemble de la vie publique, pendant trente-sept ans de liberté politique. Devant le contraste que présente l'état religieux, intellectuel et social de la France de 1850 avec celui de la France de 1812, je ne connais qu'un seul journal français qui osât dire ce qu'un Anglais a dit dans le *Times* du 12 novembre dernier, et regretter que l'ère des Napoléons ait été interrompue par le *sombre épisode de la Restauration et l'intermède corrupteur du régime des d'Orléans!*

Tels sont les abus qui peuvent accompagner l'usage du plus précieux des droits. Telle est la rançon que la passion ou le mensonge fait payer à la vérité pour que celle-ci puisse

parler librement. Et cependant il ne faut pas que les blessures infligées par la publicité anglaise à nos croyances et à nos affections nous rendent injustes comme elle, et nous fassent méconnaître que chez elle le bien l'emporte sur le mal. Constatons surtout que la religion et la morale, qui sembleraient devoir courir les plus grands risques au sein d'une publicité sans frein et sans relâche, sortent triomphantes de cette formidable épreuve. Il est incontestable que la cause catholique en particulier a fait des progrès exactement proportionnés au développement de la liberté de la parole et de la presse. L'explosion de colère et d'orgueil provoquée dans la presse par le rétablissement de la hiérarchie épiscopale n'a amené aucune des conséquences que l'on pouvait redouter. Chez les protestants, le ton général de la littérature périodique ou non périodique est assurément plus chrétien, plus moral, plus chaste qu'il ne l'était il y a un siècle, avant que la

publicité eût acquis les proportions actuelles. On peut affirmer qu'il n'y a guère de pays au monde où la presse, même censurée ou bâillonnée, enfante aussi peu de productions contraires aux mœurs et à la foi chrétienne, où les journaux observent mieux le respect de la décence et de la religion du pays. J'entends dire qu'il circule dans les bas-fonds de la société anglaise une foule d'écrits licencieux et impies. C'est possible ; mais j'affirme qu'on ne les rencontre nulle part où un honnête homme très-curieux et peu scrupuleux puisse porter ses investigations. J'affirme que, dans aucun lieu public fréquenté par les honnêtes gens, dans aucune publication répandue parmi eux, on ne trouve rien qui approche, en fait d'attaque à la morale et à la religion, de ce qui se débite à l'heure qu'il est en France, à cinquante mille exemplaires par jour, sous l'empire de la législation qui interdit avec une infatigable vigilance la moindre critique des actes officiels.

Qu'en faut-il conclure? que toutes les erreurs doivent être également réprimées et comprimées? Cela est tout simplement impossible. Les pouvoirs les plus absolus l'essayeraient en vain. Aussi font-ils un choix qui n'est pas toujours heureux. Peut-être l'agitation politique, à côté de ses inconvénients trop manifestes, a-t-elle l'avantage d'éloigner les esprits malades ou pervers de la révolte contre les vérités et les lois les plus essentielles à la santé des âmes. On a pu remarquer que, pendant nos orages et nos dangers de 1848 à 1851, nos journaux, même les plus violents, ralentissaient l'acharnement de leurs attaques contre les mœurs et contre le Christianisme. Il n'en est plus ainsi, comme on sait. On doit en gémir plus que s'en étonner. La compression ne peut jamais être tellement absolue que le mal ne trouve quelque issue et quelque dédommagement. L'avenir montrera si l'on a appliqué le remède avec le discernement le plus opportun. Souvent,

pour avoir voulu interdire la critique et la discussion là où elles n'offraient que peu ou point d'inconvénients, on en est réduit à les détourner sur les objets les plus sacrés. Les Pères du dernier concile de la province de Bordeaux, tenu à la Rochelle, ont paru croire qu'il en était ainsi ; car on lit dans leur lettre synodale de juillet 1855 ce passage remarquable :

« Si, dans ces derniers temps, le droit de « tout dire a été comprimé à l'égard des « puissances de la terre, ne semble-t-il pas « qu'il y a un redoublement d'outrages con- « tre la majesté divine ? »

XVIII

L'ANGLETERRE ET L'ESPAGNE.

Un contraste achèvera peut-être d'éclairer ceux d'entre mes lecteurs qui repoussent les arguments par lesquels j'ai essayé d'établir la supériorité intrinsèque du régime politique qui a pour principe la liberté.

Prenons un point de comparaison dans l'histoire, en dehors de toute préoccupation et de toute partialité nationale. Laissons de côté la France : comparons l'Angleterre et l'Espagne, telles qu'elles étaient au sortir du moyen âge et avant la Réforme, l'une sous Henri VII,

l'autre sous Charles-Quint. Puis voyons ce qu'elles sont devenues.

En 1510, l'Angleterre, épuisée par la guerre des deux Roses, dépouillée de toutes ses possessions en France, ne possédant pas encore l'Écosse, sans colonies et presque sans marine, compte à peine parmi les puissances importantes de l'Europe. En 1510, l'Espagne, délivrée du joug des Maures après sept siècles d'une lutte sans pareille dans l'histoire, constituée en corps de nation par Ferdinand et Isabelle, maîtresse d'un nouveau monde par Christophe Colomb, maîtresse des Pays-Bas, de la moitié de l'Italie et de tout le nord de l'Afrique, domine de toute la tête tous les royaumes chrétiens. Ximénès la gouverne ; sainte Thérèse va naître dans son sein ; Gonsalve de Cordoue combat pour elle. Elle touche à l'empire universel.

Trois siècles après, où en sont-elles ?

En 1800, l'Angleterre, malgré ses révolutions, ses guerres civiles, ses guerres de reli-

gion, sa lutte formidable contre la révolution française, dispute à la France la première place dans les affaires du monde. Elle n'a plus de rivale sur mer; elle est la reine du commerce et de l'industrie : elle a un pied à Gibraltar, un autre à Malte; elle a fondé un empire en Asie, un autre en Amérique qui l'éclipsera peut-être un jour; elle a marché de grandeur en grandeur; elle a produit, dans presque tous les ordres de la pensée, des génies qui n'ont point de supérieurs; enfin elle est gouvernée, comme Athènes et Rome dans leurs plus beaux jours, par des générations d'hommes chez qui la grandeur civique se couronne du prestige d'une incomparable éloquence.

En 1800, l'Espagne, malgré les vertus de son héroïque population, si sobre, si patiente, si désintéressée, si pieuse, si supérieure par tous ces côtés à la race anglaise ; l'Espagne, préservée par l'unité religieuse d'une source abondante de discordes et de maux; l'Espa-

gne ne compte plus en Europe ! Elle a tout perdu : institutions politiques, garanties civiles, richesse, crédit, influence, marine, armée, commerce, industrie, science, littérature, tout lui manque à la fois. Elle est tombée de chute en chute, de despote en despote, de favori en favori, jusqu'à n'être plus que la proie d'un Godoy.

Pitt et Godoy : ces deux noms résument la destinée et la différence de ces deux grandes nations chrétiennes au commencement du XIXe siècle.

D'un côté, la vie, et la vie dans sa plus féconde splendeur : de l'autre, la mort, et quelle mort !

Comment s'expliquer une telle différence ? Les protestants, et toute cette foule qui regarde la réforme de Luther comme une ère de progrès, ont une réponse toute prête. C'est le protestantisme qui a fait la grandeur de l'Angleterre : c'est le catholicisme qui a fait la décadence de l'Espagne.

Pour tout catholique digne de ce nom, cette explication est un blasphème.

Mais encore faut-il pouvoir se rendre compte d'un contraste si saisissant. Et comment y parviendra-t-on, si ce n'est en reconnaissant que la liberté politique a seule pu donner à l'Angleterre ce prodigieux essor, et qu'en Espagne le despotisme a infecté, confisqué, anéanti les dons les plus précieux que jamais Dieu ait prodigués à un peuple ici-bas ?

Notre foi se trouve ainsi d'accord avec la raison, avec l'expérience, avec l'évidence historique. Car, encore une fois, cette liberté qui a fait la gloire et la force de l'Angleterre n'est que le legs bienfaisant et constamment amélioré des siècles catholiques. L'Espagne, avec ses Cortès, ses *Fueros*, ses municipalités, l'avait pleinement possédée : elle y avait puisé la force de vaincre et d'expulser les Maures, et le droit de marcher à la tête de la chrétienté, avant que la fatale omnipotence et le stupide égoïsme de ses rois ne l'eussent

condamnée à s'enfoncer lentement dans le néant.

Lorsqu'elle semble n'avoir plus qu'à s'éteindre, et que la main de Napoléon vient briser ce trône déshonoré pour y faire asseoir un des siens, cette race chevaleresque redevient, par un effort sublime, maîtresse d'elle-même et digne de ses pères. Aidée par sa vieille ennemie, l'Angleterre, elle brise à son tour la fortune du vainqueur de l'Europe. Mais aussi la liberté politique plante son drapeau à côté de celui de l'indépendance nationale, sur la plage inexpugnable de Cadix : et malgré les aberrations, les excès, les crimes même qui accompagnent encore aujourd'hui la laborieuse renaissance d'un peuple si longtemps asservi, cette épreuve est moins longue et moins honteuse que celle qui l'avait fait descendre des mains d'Isabelle la Catholique entre celles de Godoy.

Quant à ceux qui, comme moi, se préoccupent avant tout des intérêts religieux d'un

pays, je les engage à rechercher dans l'histoire ce que le pouvoir absolu avait fait de la religion, au XVIIe et au XVIIIe siècles, dans la monarchie catholique par excellence, et au besoin, à aller étudier sur place, comme je l'ai fait, ce qu'est devenu l'*état des âmes* dans la patrie de sainte Thérèse, de saint Ignace et de Calderon. Ils y verront qu'il n'a fallu rien moins que la secousse révolutionnaire pour faire jaillir Balmès et Donoso Cortès du fond de ce catholicisme espagnol énervé par le despotisme en même temps que déshonoré par l'Inquisition.

Sondez, leur dirai-je, sondez la décadence lamentable du catholicisme dans ce pays où le système de la compression universelle a si longtemps triomphé ; comparez-la avec ce que fait et ce que peut l'Eglise dans les pays où il lui a fallu vivre et lutter, à l'ombre de la liberté politique ou intellectuelle, en Angleterre, en Belgique, en France ; et puis prononcez !

XIX

CONCLUSION.

Il faut du courage, je le répète, pour rendre justice à l'Angleterre par le temps qui court, et pour rester fidèle à la vieille admiration qu'elle a inspirée aux libéraux. Dans tout ce qui touche à ses relations avec les nations étrangères, sa mobilité, son ingratitude, ses enthousiasmes étranges, l'âpreté de son égoïsme, l'abus de sa propre force, son mépris odieux pour la faiblesse d'autrui, son indifférence absolue pour la justice quand cette justice ne lui offre pas d'intérêt à servir ou de

force à respecter, en voilà plus qu'il n'en faut pour armer contre elle l'indignation des âmes honnêtes[1]. Mais encore une fois, ce n'est point sa politique étrangère, ce ne sont ni ses alliances, ni ses agressions que j'ai voulu examiner, encore bien moins défendre ou vanter. Il n'y a là rien à apprendre, rien à admirer.

[1] On nous permettra de reproduire ici ce que nous disions avant la révolution de février sur le contraste entre la politique étrangère de la France et celle de l'Angleterre : « Nous avons aussi de tristes pages dans notre his« toire, mais je ne sache rien qui ressemble à cette tacti« que odieuse. Nous avons opposé aux peuples étrangers « le joug du despotisme, mais nous commencions par le « subir et l'aimer nous-mêmes. Nous avons même porté « au bout de nos baïonnettes l'anarchie et la dévastation « dans beaucoup de pays de l'Europe, mais nous avons « commencé par être nous-mêmes enivrés par ce délire que « nous propagions au dehors. Ce que nous n'avons jamais « fait, Messieurs, c'est de garder pour nous les bienfaits « de l'ordre, de la justice, de la liberté, de la hiérar« chie sociale, et d'aller au dehors soudoyer, fomenter, « patronner le désordre ou la tyrannie. Non, grâce au ciel, « la France n'a point cet égoïsme et cet aveuglement à se « reprocher. Mon cœur lui rend avec bonheur cet hom« mage, non pas dans un étroit et mesquin esprit de pa« triotisme exclusif que j'ai toujours réprouvé, mais pour « obéir au sentiment moral, au sentiment de la justice « outragée qui se fait enfin jour et qui m'arrache ce cri « d'indignation trop longtemps comprimé. » (Discours du 14 janvier 1848, à la Chambre des Pairs, sur les affaires de Suisse.)

Mais il en est tout autrement de sa vie intérieure, de son organisation sociale et politique. Là tout est digne d'étude, et presque tout est digne d'envie. Grâce à des institutions nées dans le moyen âge, et que seule en Europe elle a su conserver et perfectionner, seule aussi elle a su jusqu'à présent échapper à l'autocratie et à l'anarchie, tandis que tous les peuples du continent sont tombés en proie à l'une ou à l'autre, et quelquefois à toutes deux. Maintiendra-t-elle ce glorieux privilége à travers la crise qu'elle subit aujourd'hui? Restera-t-elle encore l'asile inviolable de la liberté et du bon sens politique? Telle est la question. Je n'ai point hésité à la résoudre par l'affirmative, parce que je n'ai encore découvert aucune atteinte essentielle au fond des principes, des habitudes, des règles qui ont fait sa grandeur et sa liberté. Malgré tous les symptômes alarmants que j'ai signalés, malgré la défection d'un trop grand nombre d'hommes d'Etat et d'écrivains qui tendent

d'avance la main à l'ennemi, j'estime qu'elle ne reniera pas son passé. Non, cette nation qui a résisté à Cromwell et qui a triomphé de Napoléon ne se fatiguera point de son libre arbitre au point d'abdiquer sa liberté, sa conscience, son honneur entre les mains d'un homme, quelque grand que l'avenir puisse le supposer. Elle ne substituera pas le règne silencieux de l'arbitraire à la féconde agitation de la liberté, ni la végétation stagnante des appétits rassurés ou rassasiés aux luttes généreuses, aux salutaires périls de la vie d'un peuple qui sait marcher tout seul.

Elle ne donnera pas cette satisfaction aux apôtres de l'ère nouvelle, ni cette désespérante leçon aux générations futures. Elle n'acceptera pas l'égalité dans l'asservissement pour rançon de la liberté proscrite. Elle ne sacrifiera pas à un rêve de nivellement jaloux, ou à un besoin maladif de paix et de sécurité, l'indépendance, la dignité, la spontanéité de sa noble nature. Non, quelles que soient les

apparences contraires, l'Angleterre n'écoutera pas la voix de ces faux prophètes qui enseignent aux nations à chercher dans leur abaissement un abri contre leur propre étourderie, à compter sur le silence universel pour oublier leurs remords, à abdiquer au profit d'un maître l'honneur et la conscience de la responsabilité. Non, l'Angleterre ne comprendra ni ne pratiquera jamais cette doctrine nouvelle qui présente au monde, comme l'idéal du passé et de l'avenir, un régime où nul ne peut ni agir ni monter qu'en rampant, où le talent, la vertu, la pensée, le courage, ne comptent pas, à moins de porter la livrée du pouvoir.

Chez elle, au contraire, c'est le pouvoir qui porte et continue à porter la livrée des idées, des croyances, des passions, des partis dont l'expression légitime constitue la vie et le droit d'une nation émancipée. La valeur individuelle des hommes n'y est point encore écrasée sous le sourd et implacable niveau des masses indifférentes et incompétentes. La

vue d'un tel pays repose l'œil fatigué de voir partout les misérables triomphes de la force, légitimés par l'aveugle imprévoyance des conservateurs, par les divisions non moins aveugles des libéraux, par le cynisme égalitaire des démocrates. Là, du moins, toute âme honnête et généreuse a la consolation de trouver une société fondée sur des principes qui rendent hommage à la dignité de notre nature, sans en méconnaître l'incurable faiblesse.

Mais cette consolation ne serait pas de longue durée, si l'Angleterre ne savait pas subir, dans une juste mesure, les transformations qu'exige la marche invincible du temps et de la civilisation moderne. C'est dans cette grande entreprise qu'elle est aujourd'hui engagée, et dont elle se tirera avec honneur, si elle reste fidèle aux leçons de sa propre histoire. Sa puissante et intelligente aristocratie, sans cesse recrutée par les éléments les plus actifs de la vie sociale, présidera à cette œuvre en s'y identifiant. Lorsque autre-

fois, au sortir du moyen âge, l'usage du canon et la formation des armées permanentes et plébéiennes annula le rôle exclusivement militaire de la noblesse, seule en Europe, l'aristocratie anglaise sut découvrir et comprendre la mission civile et politique des héritiers de la féodalité ; et seule en Europe, elle sut sauver du naufrage des institutions qui avaient été communes à toute la chrétienté pendant cinq siècles tout ce qui méritait d'être sauvé. Seule, elle voulut garder son rang à la tête de la nation, et seule elle y réussit en consacrant à la défense, à l'exercice des libertés publiques, sa richesse, son influence, son esprit de suite et de persévérance.

Aujourd'hui, de même, elle saura reconnaître que la société exige d'elle une transformation analogue, moins radicale sans doute, mais non moins laborieuse et non moins bienfaisante. L'œuvre de la vieille politique est achevée. Les vieux partis sont usés : whigs et tories ont fait leur temps.

C'est en vain qu'on essayerait de galvaniser ces cadavres. De nouveaux intérêts, de nouveaux problèmes ont surgi. Les grandes questions d'humanité, de charité, de travail, de justice au dehors et au dedans, sont posées par la main de Dieu. Elles attendent de l'intelligence et du dévouement de la classe supérieure ces solutions qui préoccupent déjà tous les esprits jeunes, perspicaces, généreux.

L'étude attentive et la pratique sincère des devoirs de la propriété; la communication de tous les bienfaits de l'ordre ancien aux populations nouvellement créées par l'industrie; la conciliation de leurs exigences impérieuses et légitimes avec le maintien des garanties de la liberté et de l'intelligence : voilà la tâche de ceux qui ont reçu de leurs pères le magnifique héritage d'une constitution qui fournit à l'activité humaine les instruments les plus énergiques et les plus flexibles qu'il ait jamais été donné à l'homme de

consacrer à son propre bien et à celui de ses semblables. Ils sauront s'en servir pour retenir ce grand peuple sur la pente rapide qui mène toutes les autres nations européennes de l'égalité à la servitude. Si j'en crois tout ce que j'ai pu voir et entendre, la société anglaise ne restera pas au-dessous de cette tâche. Les historiens futurs pourront encore la féliciter d'avoir toujours eu l'aristocratie la plus démocratique et la démocratie la plus aristocratique que le monde ait connues[1] ; et si de nouveaux Louis XI doivent triompher sur le continent, un nouveau Comines pourra répéter le témoignage que ce grand politique rendait il y a quatre cents ans : « Selon mon advis, en toutes les seigneuries du monde dont j'ay connoissance, où la chose publique est mieux traictée, et où règne moins de violence sur le peuple, c'est Angleterre[2]. »

[1] Macaulay.

[2] Parlant de la nécessité où était le roi d'Angleterre de ne rien entreprendre sans l'avis du Parlement, Comines

Je vais au-devant d'une dernière objection. J'entends dire sans cesse que la liberté et la prospérité de l'Angleterre sont dues au caractère particulier de son peuple, et que des institutions analogues aux siennes ne peuvent réussir qu'au sein d'une race douée comme lui de certaines vertus qu'on ne définit pas bien, mais dont on s'accorde à reconnaître l'absence dans toute autre région. Je tiens ce jugement pour diamétralement contraire à la vérité des faits que l'histoire nous fournit.

Les institutions dont jouit l'Angleterre n'ont rien de spécial. Elles ne sont que le développement intelligent et progressif de celles dont a joui pendant le moyen âge toute l'Europe, excepté l'empire byzantin, infecté pour toujours de l'irremédiable corruption du césarisme. Elles avaient été greffées par le christianisme sur le tronc germanique, dont nous sommes tous issus à différents degrés. La race

ajoute : « Qui est chose très-juste et très-saincte, et en sont les roys plus forts et mieux servis. »

anglaise n'a pas de plus grand admirateur que moi; mais je ne lui connais aucune vertu qui n'ait été donnée à toutes les races chrétiennes, et que chacune de ces races n'ait déployée dans les circonstances favorables. Si nous avons tous possédé, dans le passé, les institutions qui ont fait la force et la gloire de l'Angleterre, il n'y a donc rien dans la nature des choses qui s'oppose à ce que nous conquérions dans l'avenir celles qui sont la condition de sa grandeur actuelle.

Tous les peuples sont faits pour être élevés. Le gouvernement représentatif n'est autre chose qu'une longue éducation, laborieuse et difficile, mais la plus honorable et la plus féconde de toutes. L'exemple d'une nation qui a dû traverser le despotisme des Tudors, survivre aux ruses et à la corruption des Stuarts, et subir la dure main de Cromwell, pour arriver où elle est, n'a rien qui doive porter les autres nations à douter d'elles-mêmes, pendant que leur apprentissage dure encore.

Grâce à la Terreur, notre histoire a des pages plus sanglantes que l'histoire des Anglais, mais elle n'en a pas de plus honteuses. Je ne sache rien dans les annales d'aucun peuple moderne qui égale la dégradation politique de l'Angleterre sous le despotisme, sans pudeur au dedans et sans gloire au dehors, de Henri VIII ; rien qui surpasse la bassesse des partis sous Charles II, quand les hommes les plus éclairés étaient complices ou dupes d'un imposteur sanguinaire comme Titus Oates, quand le gouvernement et l'opposition tendaient à l'envi la main au salaire qu'y laissait tomber Louis XIV, l'ennemi le plus redoutable du pays.

De telles chutes ne permettent pas de croire à une vertu hors ligne chez la nation qui les a subies. Elle s'est cependant relevée dans sa force et dans sa liberté ; et depuis bientôt deux siècles, elle tend à occuper le premier rang parmi les sociétés modernes. Mais pourquoi et comment ? Parce que les

institutions qu'elle avait conservées et perfectionnées par une longue pratique lui garantissaient le moyen légal et naturel de réparer ses fautes et de reconquérir sa dignité; parce que la force et l'occasion ont heureusement manqué aux rois anglais pour absorber la vie nationale en leur autorité unique ; parce que les formes tutélaires et les principes fondamentaux du gouvernement parlementaire avaient survécu à tous les orages et ouvraient aux successeurs des assemblées serviles et vénales la voie d'une prompte et complète réhabilitation. C'est par ces efforts, par ces luttes, par cette gymnastique perpétuelle de la vie politique, et uniquement par là, que le caractère national s'est graduellement épuré, relevé, fortifié.

Ce n'est pas l'esprit public qui a fondé les institutions de l'Angleterre, ce sont ces institutions qui ont créé, maintenu et vingt fois sauvé, cet esprit public qu'il vaudrait encore mieux imiter qu'admirer.

L'Angleterre moderne ne jouit guère que depuis un siècle de la plénitude des libertés que sa constitution lui préparait. Par quelles luttes sanglantes, par quelles longues éclipses, par quelles incertitudes cruelles n'a-t-elle pas passé avant d'arriver à cette pleine et paisible possession d'elle-même ! Combien de fois, depuis le roi Jean Sans-Terre jusqu'au roi Georges II, l'Anglais honnête et patriote n'a-t-il pas dû douter de l'avenir de son pays, de la victoire du droit, du maintien de ses plus chères libertés ! Ceux qui ont persévéré, qui ont cru, qui ont espéré contre toute espérance, ont fini par avoir raison. Mais ce n'a été qu'à force de courage, de patience, et de foi robuste au bon droit et au bon sens, qu'ils ont été justifiés, et qu'ils sont entrés en jouissance de cette constitution qui leur a coûté si cher, mais qui vaut tout ce qu'elle a coûté, et qui a conquis l'admiration des esprits les plus élevés et les plus divers, depuis Montesquieu jusqu'au comte de Maistre.

Telle est la leçon suprême qu'offre la société anglaise à ceux qui sentent fléchir aujourd'hui leur foi en la liberté, leur estime du gouvernement tempéré. Telle est aussi la consolation qu'y doivent puiser ceux qui préfèrent la fière et patiente résignation de la défaite à une déshonorante complicité avec le triomphe de ce qu'ils ont toute leur vie combattu ou méprisé.

Éclairés par de si grands exemples, sachons accepter l'humiliation provisoire de la liberté comme un châtiment mérité de l'ingratitude, de la légèreté, de l'esprit de discorde et d'indiscipline qui ont accompagné parmi nous ses premiers bienfaits. Mais continuons à croire en elle et à conquérir par l'épreuve, pour nous ou pour notre postérité, les mérites qui nous ont manqué. Nous marchons dans la nuit, mais sur un chemin qui nous est connu, où nous pouvons à la fois nous souvenir du jour et l'attendre. Les éclipses n'étonnent que les enfants et n'effrayent que

les sauvages. Sachons les traverser la tête haute et le cœur tranquille. Poursuivons de ce *triste et intrépide regard* dont parle Bossuet les jeux et les insultes de la fortune adverse,

Donec fortunam criminis pudeat sui.

Tenons tête au scepticisme comme au fanatisme, à ceux qui professent l'indifférence en matière politique, comme à ceux qui prêchent la proscription de toute garantie et de toute indépendance. Au-dessous de notre foi aux vérités divines et à l'autorité infaillible, gardons aussi la foi aux nobles instincts de notre jeunesse, à ces principes de liberté, de justice et d'honneur qui font seuls ici-bas la force et la dignité du moindre citoyen comme des plus grandes nations. Au milieu des découragements, des hésitations, des apostasies qui nous assiégent, que du moins notre voix et notre vie restent d'accord avec notre passé: *Manet immota fides.*

1er janvier 1856.

POST-SCRIPTUM

DE LA TROISIÈME ÉDITION.

LA PAIX ET LA PAIRIE A VIE.

Depuis que les pages précédentes ont été écrites, l'honneur et la vigueur des institutions parlementaires ont été soumises, en Angleterre, à deux fortes épreuves. Elles en ont noblement et complétement triomphé. Ce triomphe est fait non-seulement pour honorer l'Angleterre, mais encore pour réjouir et pour rassurer tous les amis de la liberté en Europe. Il nous sera permis d'y insister, parce qu'il en ressort une confirmation éclatante de ce que nous avons cru pouvoir affirmer.

On sait que les détracteurs du gouvernement représentatif insistent spécialement sur les difficultés qu'apportent dans les questions de politique étrangère, et par-dessus tout dans les négociations diplomatiques, l'intervention des débats parlementaires avec la publicité qu'ils comportent et les divisions ou les agitations qu'ils révèlent.

L'histoire moderne de l'Angleterre, où la politique étrangère a été débattue, depuis un siècle et demi, avec une liberté et une publicité exactement proportionnées aux développements prodigieux de la puissance britannique, suffit et au delà pour réfuter ce sophisme banal. Mais à ceux qui n'ont ni le temps, ni surtout la volonté de regarder l'histoire, il manquait peut-être une démonstration immédiate, contemporaine et incontestable. Elle vient de leur être fournie.

A la veille du jour fixé pour la réunion annuelle du Parlement, la nouvelle la plus inattendue éclate en Europe. L'empereur de Rus-

sie accepte la paix aux conditions proposées par les puissances alliées et victorieuses.

On sait quel était alors l'état de l'opinion en Angleterre. La guerre avait été très-glorieuse, très-heureuse pour l'alliance. L'orgueil de la Russie abaissé, sa puissance atteinte dans sa base, sa marine anéantie, son prestige détruit, sa marche envahissante vers la Méditerranée et vers l'Inde arrêtée pour longtemps, peut-être pour toujours; voilà ce que deux années de guerre avaient suffi pour obtenir, au prix d'immenses sacrifices d'hommes et d'argent. Voilà ce que la paix, si promptement conquise, allait consolider. C'était grand et beau. Il était même difficile d'imaginer des résultats plus positifs et plus considérables. Et cependant la nouvelle de cette paix probable et prochaine n'excitait en Angleterre qu'un mélange d'aigreur et d'incrédulité qui dégénéra bientôt en mécontentement passionné. Pourquoi? Parce que, dans cette glorieuse issue de l'alliance, l'honneur

des armes anglaises n'avait point suffisamment resplendi pour satisfaire l'amour-propre national. Ni sur terre, ni sur mer, le drapeau anglais n'avait retrouvé le prestige qui à la fin des guerres de Napoléon Ier lui avait assigné le premier rang. A Inkermann et à l'assaut de Sébastopol, la victoire, noblement disputée par l'inébranlable intrépidité des troupes anglaises, avait été trop manifestement décidée par l'irrésistible élan des Français. Sans vouloir confirmer l'injurieuse assertion répétée à satiété par les journaux anglais, et d'après laquelle les Russes ne voulaient voir dans leurs adversaires britanniques qu'une *armée de lions commandée par des ânes*, il est certain que les deux campagnes n'avaient mis en lumière dans les rangs de l'état-major anglais aucune notabilité capable de lutter avec nos généraux d'Afrique.

Même sur mer, la supériorité si vantée et si universellement reconnue de la marine britannique n'avait nullement éclipsé cette

jeune flotte française, née de la patriotique prévoyance du gouvernement parlementaire, et chez laquelle l'Angleterre a pu reconnaître toutes les qualités propres à transformer éventuellement cette alliée si utile en rivale formidable. D'un autre côté, la tactique des Russes, toujours enfermés dans leurs forts et à l'abri de leurs batteries, avait obstinément refusé au pavillon anglais toute occasion de renouveler les audacieuses entreprises et les foudroyantes victoires de Nelson. On croyait enfin toucher à cette occasion tant désirée. D'immenses préparatifs, d'incalculables efforts avaient mis la nation à même de prévoir le jour où la flotte anglaise, en forçant la passe de Cronstadt et en écrasant de ses feux cette forteresse, irait jusque dans Pétersbourg faire signer à la Russie sa déchéance irrévocable.

Ce fut donc un mécompte universel lorsqu'on apprit en Angleterre que la paix pouvait et allait se faire ; que la France s'y montrait disposée ; que la Russie, dont nul ne

voulait admettre la bonne foi, semblait agir sans détour et sans retard ; que, sous peine de compromettre une alliance qui avait été si nécessaire et si heureuse, il fallait suspendre les hostilités, se prêter à des négociations, et se préparer à une paix dont le profit, si immense pour l'Angleterre, n'apparaissait pas encore bien nettement défini, mais dont la gloire reviendrait surtout à la France.

Trois semaines séparaient l'époque de la convocation du Parlement de celle fixée pour la réunion du congrès des plénipotentiaires à Paris. Pendant cet intervalle, il pouvait, il devait même, selon toute apparence, éclater de tels orages dans la vie politique du peuple anglais, que l'œuvre de pacification en deviendrait, sinon impossible, du moins considérablement plus longue et plus difficile. Les premières violences de la presse contre toute pensée de paix, contre toute entente avec la Russie, n'annonçaient que trop la gravité des obstacles qui se présenteraient. Les Chambres

une fois en permanence, toutes les passions populaires allaient trouver des organes officiels, dont la voix irait retentir dans toutes les cours et tous les cabinets de l'Europe, mais qui surtout attiseraient le feu intérieur. En outre, toutes les ambitions, toutes les rancunes et toutes les jalousies que suscite partout la soif du pouvoir, et que la liberté ne craint pas de convier à se produire au grand jour, allaient amonceler les difficultés sur les bras du pouvoir exécutif. Sans parler de la Chambre des pairs, où l'on pouvait rencontrer plus d'un ancien secrétaire d'État des affaires étrangères fort disposé à reprendre le fardeau des affaires, c'était surtout à la Chambre des communes que devait s'étaler la coalition des rivalités et des préjugés également intéressés à refuser au gouvernement l'honneur de cette paix si imprévue, et à l'Europe entière ses bienfaits si désirables.

Or l'événement a démenti toutes ces appréhensions et dissipé tous ces dangers. Dès

le premier jour de la session, lord Palmerston s'empressa de proclamer avec une noble confiance que la présence des représentants de la nation et des grands pouvoirs publics apportait au gouvernement une force et une assurance dont il se sentait fier et satisfait. Il exposa brièvement l'état des choses, et demanda implicitement les pleins pouvoirs qu'il lui fallait pour entrer dans une négociation dont nul ne pouvait ni méconnaître les difficultés, ni prévoir la fin si prochaine. Il les obtint et depuis lors rien n'est venu troubler la conduite des affaires. M. Gladstone, qui avait prononcé dans la session précédente de si éloquents plaidoyers en faveur de la paix, a gardé le silence. M. Disraëli, que sa position de *leader* de l'opposition érigé en critique permanent et obligé du ministère, n'a parlé que pour constater qu'aucun embarras ne viendrait de son côté, et pour répéter la déclaration faite à la Chambre haute par le chef du parti conservateur, lord Derby, sur la

nécessité de laisser aux dépositaires du pouvoir exécutif une entière liberté d'action. Sur les six cent cinquante-six membres de cette assemblée, investis d'une liberté absolue de parler à tout propos et de soulever toutes les discussions que bon leur semble, il ne s'est pas trouvé un seul homme qui ait tenté d'ouvrir la bouche pour compliquer la situation du pays, pour embarrasser la marche du gouvernement, pour exciter ou même pour exprimer les passions populaires. Le Parlement siége depuis deux mois ; et pendant tout cet intervalle, malgré les provocations et les diatribes quotidiennes de la presse démocratique, représentée surtout par le *Morning Advertiser*, pas une discussion dangereuse n'a eu lieu, pas une interpellation inopportune n'a été annoncée, pas une question indiscrète n'a été posée. La paix faite, elle sera appréciée, jugée avec une entière liberté. Mais jusque-là, c'est au gouvernement seul que la liberté est réservée en même temps que la responsabilité.

Il agit sous les yeux, on peut même dire, sous la main du Parlement : mais avec l'autorité, la dignité, la confiance d'un agent libre, responsable de tout ce qu'il fait, mais responsable envers d'honnêtes gens.

Ce silence éloquent, ce frein mis aux passions, aux rancunes, aux amours-propres, aux impatients et aux indiscrets par un acte spontané de cette libre omnipotence, par cette intelligence tacite des conditions essentielles de la vie politique, mérite d'être signalé comme une des plus belles pages de l'histoire contemporaine. Voilà donc ce que peut faire et ce que peut devenir une nation grandie et fortifiée par le long et salutaire exercice de la liberté ! Jamais le *self-government*, pris dans son acception la plus noble, jamais cet empire de soi qui fait la gloire des grands peuples et des grands caractères n'a brillé d'un plus pur éclat. Ni le sénat romain, ni le patriciat vénitien, dans le cours séculaire de leur glorieuse carrière,

n'ont donné un plus noble enseignement, n'ont montré un plus intelligent patriotisme. Sauf quelques obscurs fanatiques, obstinés calomniateurs de tout ce qui sert et honore la liberté, toute la presse européenne a semblé comprendre et honorer cette conduite du Parlement britannique. Tout homme de sens y doit voir un symptôme rassurant pour l'avenir de l'Angleterre, et un triomphant démenti infligé à ceux qui contestent aux gouvernements libres la faculté de concilier la prudence diplomatique et la discrétion politique avec l'énergie, l'indépendance et la dignité des mœurs politiques que comporte la liberté.

Pendant que le Parlement vengeait ainsi l'honneur des institutions représentatives, une autre question, moins considérable en apparence, mais d'un intérêt bien plus profond et plus permanent, est venue menacer l'une des bases essentielles de la constitution britannique. Le gouvernement de lord Pal-

merston avait choisi le moment où l'attention publique était émue et absorbée par la question de la paix et de la guerre pour essayer d'introduire dans l'organisation de la Chambre haute la plus grave des innovations. Il avait créé pair *à vie* un vieux juge, nommé sir James Parke, avec le titre de lord Wensleydale [1], et l'avait envoyé siéger sous ce nom parmi les pairs héréditaires. Le nouveau pair était sans postérité et n'était plus d'âge à en avoir ; si donc on l'avait créé pair héréditaire comme tous ses collègues, sa pairie se fût éteinte avec lui, et aucun inconvénient n'en serait résulté. Mais lord Palmerston semble avoir précisément voulu faire de cette

1 On sait que la pairie repose en général, comme autrefois les duchés-pairies en France, sur une terre ou un domaine appartenant au nouveau pair, et quelquefois sur une ville ou une province où il y a des possessions. Le pair porte seul le titre de sa pairie : ses enfants (autres que le fils aîné, héritier de la pairie, qui a un titre inférieur) conservent leur nom de famille. De là cette diversité de dénominations dans l'aristocratie anglaise, qui confond les étrangers, et qui ne se retrouve guère qu'en Espagne.

nomination unique et qui ne compromettait la position future d'aucune famille, une sorte de ballon d'essai pour revendiquer le droit de créer des pairies viagères et ouvrir ainsi, dans l'intérêt coalisé de l'esprit démocratique et de la prérogative monarchique, une brèche à l'antique édifice de la liberté et de l'aristocratie anglaise.

A-t-il agi en pleine connaissance de cause? a-t-il longuement prémédité cette révolution subreptice? ou bien s'est-il abandonné, avec l'étourderie qui l'a plus d'une fois caractérisé, aux chances de la lutte, et ne faut-il voir dans cette tentative qu'une légèreté qu'on est tenté d'appeler sacrilége, quand on songe aux gloires et aux intérêts qu'elle risquait également de compromettre? Peu importe d'ailleurs, la tentative a provisoirement échoué. Il vaut mieux en caractériser la portée que juger les intentions de ses auteurs.

On sait quels sont les prétextes qu'ils ont

avancés pour la justifier. La Chambre des pairs, outre la juridiction criminelle qu'elle exerce sur tous ses membres d'abord, puis sur tous les titulaires des grandes fonctions publiques, est, comme nous l'avons dit plus haut, la cour supérieure d'appel et de cassation pour les causes civiles. Le jugement de ces causes est en fait abandonné aux quatre ou cinq anciens chanceliers ou *chefs de justice*[1] qui ont été appelés à la pairie : on prétendait que leur petit nombre et leur grand âge exigeaient une augmentation de cette catégorie restreinte.

Mais d'abord par des mesures récentes la Cour des pairs vient d'être déchargée du jugement des appels dans les causes ecclésiastiques et coloniales : même avant cette réduc-

[1] On appelle ainsi les présidents des trois grandes cours, composées chacune de cinq juges. Ces trois cours sont : le *Banc de la Reine*, les *Plaids communs* et l'*Échiquier*. On sait d'ailleurs que toutes ces cours ne jugent qu'avec l'assistance de jurés chargés de prononcer sur les questions de fait. Il n'y a que le chancelier et les trois vice-chanceliers, ses suppléants, qui jugent sans jurés.

tion dans ses attributions, elle avait pu suffire à ses hautes fonctions, sans exciter les clameurs que l'on suppose. Aucune trace de mécontentement ne s'était fait jour dans le public, et on le conçoit en songeant à l'infatigable activité, à la verte et vigoureuse éloquence des deux ex-chanceliers lord Lyndhurst et lord Brougham, sur qui retombe la principale part des fonctions judiciaires. D'ailleurs, si le nombre des *law lords*[1] est trop restreint, quoi de plus facile que de choisir un ou deux pairs nouveaux, comme le nouveau lord Wensleydale, parmi les sommités de la judicature? Beaucoup de pairies modernes, et même des plus anciennes, n'ont pas d'autre origine ; et personne ne s'en est jamais plaint dans une assemblée qui est de droit présidée par le chancelier d'Angleterre, lequel est nécessairement un légiste et toujours né hors des rangs de l'ancienne aristocratie.

[1] Voir plus haut, p. 165, le sens de ces mots.

Mais, objectent les partisans de l'innovation, ces pairs empruntés à la haute magistrature n'ont pas toujours assez de fortune pour fonder un patrimoine digne du rang que la pairie héréditaire confère à leurs descendants, et c'est pourquoi il importe de limiter cette dignité au titulaire que rend assez riche le traitement attaché à sa charge.

Mais l'objection est fausse. En fait il n'y a point de profession plus lucrative que celle du barreau, qu'il faut toujours traverser pour arriver aux grandes charges judiciaires, et dont les sommités seules parviennent à ces charges. Ce sont des hommes de loi qui ont fondé plusieurs des fortunes les plus considérables de la pairie britannique. Il suffit de nommer les lords Camden, Hardwicke, Talbot, Bathurst, Eldon, pour rappeler de grandes existences territoriales élevées sur la base honorable des labeurs du barreau et de la judicature.

Mieux vaudrait d'ailleurs nommer des pairs

héréditaires sans fortune, ou se résigner à doter leur pairie d'une pension pendant deux ou trois générations, comme cela s'est souvent pratiqué pour des généraux ou des amiraux élevés à cette dignité; mieux vaudrait enfin renoncer à investir la Chambre haute des fonctions de Cour suprême, que porter atteinte au principe vital, à l'élément constitutif de ce grand corps, en dérogeant à la règle de l'hérédité.

En vain les défenseurs du gouvernement ont-ils affirmé qu'il ne s'agissait que de quelques cas particuliers, de porter remède à un mal temporaire, et que rien ne justifiait l'intention prêtée au pouvoir de diviser la Chambre des lords en deux catégories, l'une de pairs héréditaires et l'autre de pairs à vie, l'opinion ne s'est pas laissé prendre à ce subterfuge. La grande majorité des amis de la constitution anglaise a reconnu et proclamé dans cette mesure individuelle le premier échelon d'un système qui tendrait à neutraliser l'in-

dépendance souveraine que donne l'hérédité. Et d'un autre côté les organes de la démocratie dans la presse achevèrent d'éclairer la situation, en prêtant leur concours passionné à la prétention ministérielle. On vit se reproduire cette tactique que nous avons déjà signalée, et qui porte la démocratie à favoriser et à provoquer les empiétements de la prérogative monarchique, afin de niveler les supériorités sociales et d'abattre tout ce qui dure et tout ce qui résiste. Le *Daily-News* du 8 février est allé jusqu'à dire qu'il fallait renouveler l'agitation de 1831 pour le bill de réforme afin d'arracher comme alors, par la pression des masses populaires, aux pairs d'Angleterre le consentement auquel ils répugnaient. Mais ces excitations n'ont point trouvé d'écho. L'idée de l'hérédité est encore beaucoup trop intimement liée à celle de la pairie. L'esprit public se ferait plus facilement encore à l'abolition totale de la Chambre des pairs qu'à la suppression de l'hérédité, et à cette transformation burlesque de

la notion nationale et populaire que tout Anglais se fait de ce que doit être un pair d'Angleterre. En cette occasion, comme en tant d'autres, l'opinion publique s'est montrée plus sage que le gouvernement : elle a soutenu l'aristocratie, contenu et corrigé le pouvoir, sauvé la constitution et la vraie liberté.

La Chambre des pairs se décida donc à résister, et à refuser l'admission du nouveau lord qui se présentait pour siéger dans son sein avec un droit étranger et inférieur à celui de tous ses collègues. Nous ne reproduirons pas les différentes phases des débats que tout le monde a suivies et qui ont eu pour résultat la défaite du gouvernement et la retraite provisoire de son malencontreux candidat. Disons seulement que la discussion n'a peut-être pas été à la hauteur d'un si grand sujet. Les principaux orateurs du ministère, lord Granville et le duc d'Argyll, ont écarté soigneusement tout ce qui pouvait donner une portée radicale ou générale à l'innovation. Ils se sont du reste

exprimés avec le ton cavalier de grands seigneurs qui s'aveuglent volontiers sur l'importance des droits qu'ils doivent posséder en commun avec beaucoup d'autres, et avec cette indifférence un peu égoïste et un peu aveugle de gens qui, comme nos ducs et pairs d'avant 1789, se croient assurés d'être toujours hors ligne sous tous les régimes.

Mais pendant que ces descendants de deux des plus anciennes races de l'Ecosse et de l'Angleterre faisaient ainsi bon marché du privilége le plus précieux de leur ordre, l'on voyait les pairs d'origine plébéienne, et précisément ceux qui devaient leur dignité à leurs services judiciaires, combattre à outrance la prétention ministérielle et revendiquer avec passion la plénitude et l'inviolabilité de la dignité du corps où ils sont entrés. Rien ne démontre mieux ce que nous avons affirmé sur la force que puise l'aristocratie anglaise dans ces recrues qu'elle prélève périodiquement au sein du reste de la nation. C'est ainsi que le patri-

ciat romain sut se rajeunir et se défendre jusqu'aux jours où il eut pour champion suprême et pour suprême ornement un *novus homo*, dans la personne de Cicéron, avant d'aller s'éteindre dans l'irréparable ignominie de l'empire. On voit dans les discours de tous les lords jurisconsultes l'empreinte manifeste de l'humiliation qu'ils eussent éprouvée à être appelés à siéger parmi les pairs d'Angleterre autrement qu'à titre héréditaire, et aussi l'intelligence profonde des raisons qui font de cette condition l'honneur et la force de toute aristocratie vraiment politique. Le plus éloquent de tous a été l'octogénaire lord Lyndhurst, lui-même fils d'un peintre assez obscur, mais qui, chancelier sous le ministère de sir Robert Peel, a succédé au rôle qu'a eu quelque temps ce grand homme d'Etat, comme orateur et champion plébéien des intérêts aristocratiques. On a beaucoup remarqué ce passage où il déclarait, en citant le célèbre avertissement du *Moniteur* à l'adresse du sénat français, que

l'enthousiasme de l'Angleterre pour l'alliance de la France ne devait pas aller jusqu'à vouloir lui emprunter l'énergie et l'indépendance de ce premier corps de l'empire.

A côté de ces illustres parvenus, lord Derby, qui est encore le chef et le plus brillant orateur du parti conservateur, s'est montré fidèle aux devoirs de sa position et aux droits de son ordre. Rappelant avec une légitime fierté qu'il était le quatorzième titulaire d'une pairie créée en 1483, il combattit avec énergie et intelligence un acte qui n'avait pas de précédent depuis le temps où le premier de ses ancêtres était venu siéger à Westminster.

Il indiquait ainsi l'argument peut-être le plus efficace que l'on eût présenté en faveur de la pairie viagère. Il fut en effet démontré que les derniers Plantagenets avaient quelquefois usé de leur prérogative pour créer des pairs à vie, et l'on pouvait en citer quelques exemples qui remontaient au moins à quatre

cents ans. Quoique depuis lors la pairie viagère n'ait été conférée qu'à des femmes, et à quelles femmes encore! aux maîtresses étrangères de Charles II et de George Ier; on conçoit tout le poids d'un pareil argument dans un pays où la tradition exerce un si grand et heureux empire, où il n'y a pas de loi plus souveraine et plus respectée que la coutume immémoriale, et où un précédent a toujours eu plus de force qu'un raisonnement. On avait bien vu pendant la révolution de 1688, au plus fort de la crise amenée par la fuite de Jacques II, la *Convention*, formée des deux Chambres du Parlement, tenir grand compte de ce qu'avait fait l'assemblée des prélats et des barons, présidée par Lanfranc, qui à la mort de Guillaume le Conquérant, en 1080, avait attribué la couronne d'Angleterre au second de ses fils, de préférence à l'aîné.

Heureusement le respect du passé, et son étude consciencieuse, inséparable de toute discussion importante, ne va jamais jusqu'à

aveugler les Anglais sur les conditions essentielles de la vie moderne. Il était facile de comprendre que les changements introduits par le cours des siècles dans les attributions et la composition de la pairie rendaient absolument inapplicable et inconciliable avec la liberté moderne l'exercice d'un droit qui pouvait avoir eu son bon côté en plein moyen âge.

Les précédents dont on a parlé suffisaient donc aux yeux de beaucoup d'Anglais, pour rendre légale la nomination faite par la couronne ; mais on reconnaissait en même temps que ce qui était strictement légal pouvait n'être nullement constitutionnel. Le comte de Derby se chargea d'expliquer cette distinction ; et le chef du parti monarchique et conservateur, le grand seigneur dont l'aïeul présida à la révolution qui mit les Tudors à la place des Plantagenets, tout en protestant, aux applaudissements de tous ses collègues, de son profond respect pour la couronne, a

eu soin d'établir qu'il ne faisait aucun cas des prérogatives de la royauté qui remontaient aú delà de 1688, et qu'une longue désuétude avait comme anéantis aux yeux de la nation.

On sait le reste. A la majorité de trente-cinq voix, la Chambre des pairs résolut de ne point admettre dans son sein lord Wensleydale. Mais c'est ici qu'il faut admirer la haute prudence et la forte modération qui président hautement aux affaires publiques en Angleterre. La pairie n'a pas plus abusé de sa victoire que le gouvernement ne s'est acharné dans son entreprise. Le ministère a eu le bon esprit de ne point persévérer dans la fausse voie où il s'était engagé : il n'a voulu ni exciter les passions populaires, ni proclamer que la couronne se regardait comme insultée ou méconnue. Et aussitôt la majorité victorieuse de la Chambre des pairs s'est empressée de venir au-devant des vœux du pouvoir et de l'opinion publique en ce qui touche à la ré-

forme des abus de la juridiction de la Chambre haute. Sur la proposition de lord Lyndhurst et du comte de Derby, une commission, prise en nombre égal parmi les pairs ministériels et ceux de l'opposition, est chargée de discuter et de rédiger les changements qui devront servir de base à une loi nouvelle. On paraît d'accord pour maintenir à la Chambre des pairs le caractère judiciaire et la juridiction en dernière instance qui semblent inséparables de son histoire et de son essence, et dont la disparition serait en contradiction avec le titre même du Parlement dont la dénomination officielle et traditionnelle est toujours: *the high Court of Parliament*, la haute cour du Parlement. Mais on profitera sans doute de cette occasion pour abréger les lenteurs et diminuer les dépenses qu'entraîne tout appel devant la Cour des pairs, comme aussi pour faire disparaître l'anomalie qui permet au chancelier et aux présidents des trois grandes cours civiles de juger en appel, lors-

qu'ils sont pairs, les causes dont ils ont déjà eu connaissance devant leurs tribunaux particuliers. Surtout on fortifiera et on régularisera l'élément légiste dans la Chambre haute, en appelant à y siéger, à titre viager, non pas tels ou tels nouveaux pairs que la couronne désignera à son gré, mais les quinze grands juges d'Angleterre. Dans l'état actuel des choses, on leur donne voix consultative toutes les fois que les pairs héréditaires éprouvent le besoin d'avoir recours à leurs lumières; à l'avenir ils auraient voix délibérative, au moins dans toutes les affaires judiciaires; ils deviendraient pairs en même temps que juges, et formeraient, comme les vingt-cinq évêques ou *lords spirituels,* un élément à part, indépendant et original, suffisamment permanent et suffisamment mobile, mais étroitement limité, au sein des rangs serrés de la pairie héréditaire, laquelle continuera à se recruter, comme jusqu'ici, dans toutes les notabilités du pays, et à se limiter par l'extinc-

tion naturellement si rapide, en Angleterre comme ailleurs, des races opulentes [1].

Par cette transaction équitable et salutaire, la Constitution britannique aura échappé à l'un des dangers les plus sérieux dont elle pût être menacée. Cette grande et illustre assemblée, qui occupe à si juste titre le premier rang, ou, pour mieux dire, un rang unique dans les institutions parlementaires du monde, a victorieusement déjoué la tentative imprudente qui tendait à la réduire graduellement au niveau de tous les sénats du continent.

Plût au ciel que de pareils remèdes et de pareils exemples fussent de mise ailleurs qu'en Angleterre ! Quoi qu'il en soit, tous les hom-

[1] Sur les 372 pairs temporels d'Angleterre qui existent aujourd'hui, il ne reste plus que vingt-quatre pairies antérieures à l'an 1500, dont plusieurs n'ont duré jusqu'à ce jour que parce qu'elles étaient transmissibles aux femmes. Il n'y en a plus que dix-sept du XVIe siècle, et environ soixante du XVIIe, en comptant même celles qui ont été depuis remplacées par un titre supérieur d'une époque plus récente. — Sur les 53 duchés-pairies et duchés héréditaires qui existaient en France avant 1789, quatre seulement remontaient au XVIe siècle.

mes qui ont à cœur l'avenir de la liberté sur le continent, là où elle existe encore, comme là où elle peut et doit revenir, feraient bien de prendre pour sujet spécial de leurs préoccupations les questions qui se rattachent à l'organisation de la Chambre haute dans le mécanisme du gouvernement constitutionnel.

Loin de moi la pensée de vouloir condamner *a priori* les assemblées viagères. Ce serait trahir à la fois mes convictions et mes souvenirs. J'ai passé treize ans de ma vie politique au sein de la Chambre des pairs de France privée de son hérédité, et où le nombre des membres arrivés par leur droit héréditaire ne formait qu'une minorité peu considérable. J'ai fait ensuite partie de trois assemblées politiques bien diverses; et je n'hésite pas à affirmer que des quatre législatures où j'ai siégé c'est assurément la Chambre des pairs où j'ai vu les lois discutées avec le plus de consciencieuse attention et les droits de la minorité respectés avec le plus de scrupule.

Dans ses fonctions judiciaires surtout, où il lui fut donné de créer sa propre procédure[1], elle a su concilier dans une mesure incomparable les exigences de la justice avec les égards dus aux accusés. Jamais on n'a mieux compris et mieux pratiqué les conditions de la justice politique sous un gouvernement libre. Mais il ne faut pas dissimuler qu'elle puisait une grande force dans ce qui lui restait de ses anciens éléments héréditaires ; et d'ailleurs, avant même qu'elle ne disparût avec la royauté et la chambre élective dans le naufrage universel, elle était loin de jouir du crédit et de l'autorité auxquels elle avait droit.

En thèse générale, il est hors de doute que l'hérédité constitue la base la plus solide et la plus sensée de l'organisation et de l'existence d'une Chambre haute. Elle seule peut garantir

[1] Le curieux volume intitulé *Précédents de la Cour des Pairs*, et rédigé par M. Eugène Cauchy, garde des Archives, faisant fonctions de greffier en chef, sera pour le futur historien des institutions politiques de la France un noble et précieux monument.

la force et l'indépendance que réclame une institution de cet ordre : elle les garantit chez chaque membre individuel du corps qui, en succédant à son père, ne doit plus rien à personne ; elle les garantit au corps tout entier contre le pouvoir royal, en imposant un frein inévitable à l'abus du droit illimité de nomination ; elle les garantit surtout contre les empiétements quelquefois plus dangereux encore de la Chambre élective, en opposant à celle-ci une autorité distincte et libre, permanente et considérable.

Mais il y a des pays où le préjugé démocratique est tellement implacable, tellement déraisonnable et tellement puissant, que l'admission de l'élément héréditaire dans un corps politique est et sera peut-être toujours impossible. Il y en a d'autres où il peut être admis, mais non pas comme en Angleterre, à l'exclusion de tout autre. En Espagne, par exemple, l'*Estatuto real*, promulgué par M. Martinez de la Rosa en 1834, et la dernière constitution

qui a précédé la révolution de 1854, donnaient à la Chambre haute une composition qui, procédant à la fois de l'hérédité, de la nomination à vie et de la possession de certaines charges militaires, judiciaires ou administratives, semblait avoir résolu d'une façon pratique et rationnelle cette difficulté fondamentale. Il est aussi une opinion très-recommandable, qui n'a pas encore été traduite dans les faits, et d'après laquelle la force et l'indépendance qui proviennent surtout de l'hérédité se retrouveraient avantageusement dans le principe de la *co-optation*, c'est-à-dire en conférant à la Chambre qui n'émanerait pas directement du suffrage populaire le droit de se recruter elle-même. C'est à l'exercice de ce privilége que nos Académies doivent assurément ce qu'elles ont conservé d'autorité et de popularité au milieu de la décomposition sociale et du nivellement universel.

En somme, quels sont les éléments qui peuvent remplacer ou compléter la base essentielle

de l'hérédité ? Par quelles attributions, déjà éprouvées ou à essayer, peut-on compenser ce que l'origine et la nature d'une assemblée modératrice et inamovible auront toujours d'incomplet, d'impopulaire ? Ne convient-il pas surtout d'ajouter à la plénitude de son action politique et législative ces hautes fonctions de la judicature suprême qui, ailleurs aussi bien qu'en Angleterre, ont conservé plus que toutes les autres le prestige de la majesté et de l'autorité ?

Voilà les points sur lesquels on aimerait à voir se porter l'attention des publicistes et des hommes d'Etat fidèles à la sainte cause de la conciliation des droits de la liberté avec ceux de l'autorité. Il n'est aucun problème plus difficile, plus important, plus digne de la sollicitude de tous ceux qui tiennent à n'être pas pris au dépourvu, par les revirements de l'opinion et de la destinée, et qui d'ailleurs ne se laissent ni étourdir par les succès de la force, ni abattre par les défaites de la liberté,

ni corrompre par les mécomptes de l'honneur.

Ce qui peut servir de base à toute discussion, ce qui peut être regardé comme un principe acquis et démontré, c'est que l'indépendance la plus absolue est la condition nécessaire de ces grands corps.

Il ne faut pas seulement que la Chambre haute soit quelque chose, il faut que chacun de ses membres soit quelqu'un. Comment arriver à ce qu'il en soit ainsi ? Faut-il admettre, comme on semble trop tenté de le croire en Angleterre, que cette indépendance ne peut avoir d'autre garantie que la richesse, la fortune patrimoniale? Je suis convaincu du contraire. Si nous ne sommes pas condamnés à une irremédiable décadence, si nous retrouvons jamais le chemin de la liberté ailleurs que dans la République, s'il nous est donné d'avoir un jour une autre aristocratie que celle des agioteurs, un autre Capitole que la Bourse, le patriciat politique sera, comme la royauté, condamné à se retremper dans une simplicité

fière et digne. Les plus grands personnages de la vie politique des nations devront apprendre, de nouveau et pour toujours, à siéger sur des bancs « laborieux et gratuits, » selon la belle et récente expression de M. Villemain, à propos de notre Chambre des pairs. C'est ainsi et seulement ainsi que les gouvernements futurs désarmeront peut-être le socialisme, et que les nations pourront conserver leurs gouvernements en échappant à la double humiliation de leur omnipotence et de leur fragilité.

25 mars 1856.

FIN.

TABLE

Avertissement de l'éditeur..... .. 1
I. Position de la question..... 1
II. Ce qui trompe plusieurs de ceux qui jugent l'Angleterre..... 25
III. Les deux démocraties..... 35
IV. De la démocratie en Angleterre..... 45
V. Principal motif de se rassurer..... 61
VI. Ce qu'il reste d'aristocratie en Angleterre.. 67
VII. De la liberté de tester..... 111
VIII. La réforme parlementaire..... 131
IX. Le Parlement..... 137
X. O'Connell et la Chambre des Lords..... 157
XI. Les Écoles et les Universités..... . 171
XII. Le catholicisme en Angleterre... 201
XIII. L'anglicanisme..... 235

XIV. De quelques efforts de la société anglaise contre le danger... 254
XV. L'Angleterre démocratisée restera-t-elle libre? 261
XVI. Des qualités qui peuvent garantir à l'Angleterre sa liberté en dehors de l'aristocratie.. 277
XVII. De la publicité en Angleterre..... 297
XVIII. L'Angleterre et l'Espagne..... 313
XIX. Conclusion..... 324
Post-scriptum. La Paix et la Pairie à vie..... 337

FIN DE LA TABLE.

PARIS.—IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS,
55, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS.

12

DA
MONTALEMBERT, CHARLES FORBES 42
RENE DE TRYON, COMTE DE .M6

De l'avenir politique de l'Angleterre

(BOUND BY)